



PORT DE BANDOL

SEML Sogeba
6 quai du port
83 150 BANDOL
Capital : 712500€

(+33)4 94 29 42 64
accueil@portbandol.fr
<http://portbandol.fr>
RCS Toulon 333006138

Mairie de Bandol
Hôtel de Ville
Place de la Liberté
83 150 BANDOL

Bandol, le mercredi 31 mai 2023

Objet : Rapport du concessionnaire relatif à l'exercice 2022

Monsieur le Maire,

La Société d'économie mixte de gestion du port de Bandol a assuré l'exploitation du port de plaisance de Bandol pour l'année 2022 en application des dispositions contractuelles de la convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol signée le 5 octobre 2021.

Conformément à l'article 33 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 et aux règles régissant le rapport annuel prévu par l'article L.1411.3 du Code général des collectivités territoriales, je vous adresse ci-après le rapport annuel du concessionnaire relatif à l'exercice 2022.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veillez agréer, monsieur le maire, mes salutations distinguées.

Philippe Rocheteau
Président directeur général

DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE BANDOL

SOGEBA

**GESTION DÉLÉGUÉE DU PORT DE PLAISANCE DE BANDOL
RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF À L'EXERCICE 2022**

TABLE DES MATIÈRES

I.- Rappel des règles d'établissement du rapport de quasi-régie.....	5
I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire.....	5
I.-2. Au titre des obligations contractuelles.....	5
I.-2.1. Une partie technique.....	5
I.-2.2. Une partie sur la qualité du service.....	5
I.-2.3. Une partie financière.....	6
I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales.....	6
II.- Données comptables et financières.....	8
II.-1. Le compte d'exploitation.....	8
II.-1.1. Données de base.....	8
II.-1.2. Méthode d'établissement.....	8
II.-1.3. Modes d'imputations.....	8
II.-2. Évolution du compte de résultat.....	8
II.-2.1. Chiffre d'affaires de l'exercice.....	9
II.-2.1.1 Activité Port Public.....	10
II.-2.1.2 Activité Carénage.....	11
II.-2.1.3 Activité Carburant.....	12
II.-2.2. Charges d'exploitation.....	13
II.-2.2.1 Achats de marchandises.....	13
II.-2.2.2 Achats de services extérieurs.....	13
II.-2.2.3 Impôts et taxes.....	15
II.-2.2.4 Frais de personnels.....	16
II.-2.2.5 Autres charges de gestion courante.....	16
II.-2.2.6 Dotations aux amortissements et provisions.....	16
II.-2.2.7 Amortissements de la participation au financement des ouvrages portuaires nouveaux.....	17
II.-2.2.8 Résultat d'exploitation.....	18
II.-2.2.9 Résultat financier.....	18
II.-2.2.10 Résultat exceptionnel.....	19
II.-2.2.11 Résultat net - Capacité d'autofinancement.....	20
II.-2.3 Synthèse de l'évolution du compte de résultat.....	21
II.-2.4. Situation des biens et immobilisations du concessionnaire.....	22
II.-2.4.1 Immobilisations acquises au cours de l'exercice.....	22
II.-2.4.2 Immobilisations mises au rebut au cours de l'exercice.....	23
II.-2.5. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise.....	23
II.-2.5.1 Biens de retour - Inventaire initial.....	23
II.-2.5.2 Biens de retour - Variations.....	26
II.-2.5.3 Biens de reprise.....	26
II.-2.6. Créances clients.....	29
II.-2.7. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public.....	32

II.-3. Les conditions de révision des conditions financières.....	33
II.-3.1. Indexation des tarifs des services portuaires.....	33
II.-3.2 Dérogations aux tarifs portuaires.....	35
II.-3.2.1 Gratuité des tarifs portuaires.....	35
II.-3.2.2 Exonération partielle.....	36
II.-3.2.2.a Société Nautique de Bandol.....	36
II.-3.2.2.b Salon Nautique.....	37
II.-3.3. Révision des conditions financières de la convention.....	37
III.- Données techniques.....	38
III.-1. Évolution de la fonctionnalité des ouvrages.....	38
III.-1.1. Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage.	38
III.-1.2. Remplacement des bornes électriques "forains" du quai d'honneur.....	39
III.-1.3. Travaux de confortement du quai d'embarquement vers l'île de Bendor.....	39
III.-1.4. Rénovation et extension du local d'accueil de l'aire de carénage du port.....	40
III.-2. Évolution des indicateurs d'activité.....	42
III.-2.1. Autorisations annuelles d'amarrage du port public.....	42
III.-2.2. Contrats professionnels.....	44
III.-2.2.1. AOT pour des postes d'amarrage.....	44
III.-2.2.2. AOT pour des locaux ou terre-plein.....	45
III.-2.3. Contrats mensuels / saisonniers.....	45
III.-2.4. Escales.....	46
III.-2.5. Port amodié.....	46
III.-2.6. Garanties d'usage.....	46
III.-2.7. Aire de carénage.....	47
III.-3. Incidents majeurs.....	49
III.-3.1. Reprise de désordres sur le quai d'honneur.....	49
III.-3.2. Installation d'une potence PMR.....	49
III.-3.3. Rénovation et extension du local d'accueil de l'aire de carénage du port.....	51
III.-3.4. Installation de mobilier urbain sur le quai du stade et sur le quai de la capitainerie.....	53
III.-3.5. Remplacement des bornes portuaires "forains" du quai d'honneur.....	53
III.-3.6. Travaux de confortement du quai d'embarquement vers l'île de Bendor.....	54
III.-3.7. Retrait d'épaves et de bateaux laissés à l'état d'abandon.....	55
III.-3.8. Indisponibilité temporaire d'un engin de levage de l'aire de carénage.....	56
III.-4. Travaux d'entretien, de renouvellement et grosses réparations.....	57
III.-4.1. Dépenses d'entretien et de maintenance.....	57
III.-4.2. Dépenses d'investissement et de renouvellement des immobilisations.....	57
III.-4.3. Travaux ou achats prévus pour 2023.....	58
III.-4.3.1. Travaux et maintenance.....	58
III.-4.3.2. Investissements.....	58
III.-5. Suivi du programme de renouvellement - autres dépenses de renouvellement.....	59
III.-5.1 Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage.	60
III.-5.2 Destruction de l'ancienne panne touristique et construction d'une panne flottante selon	

un nouveau plan.....	61
III.-5.3 Destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quais bétons et panes flottantes selon une nouvelle configuration.....	61
III.-5.4 Réaménagement et modernisation du port : Dossier environnemental.....	62
IV.- Qualité du service.....	62
IV.-1. Des outils et des procédures d'administration au service des usagers.....	62
IV.-1.1. Gestion de la relation client au service de l'efficacité.....	62
IV.-1.2. Renforcement des horaires d'ouverture de la capitainerie.....	63
IV.-2. Mise en valeur de l'image du port de Bandol.....	64
IV.-2.1. Salon Bandol Nautik 2022.....	64
IV.-2.2. Campagne de nettoyage du port.....	66
IV.-2.3. Politique d'animation - Y a Degun sur le Rooftop.....	70
IV.-2.4. Politique de soutien aux évènements locaux - Animations et illuminations de Noël.....	72
IV.-2.5. Partenariat Port de Bandol - Tabascopierro.....	73
IV.-3. Mesures qualitatives.....	75
IV.-3.1. Registre des observations des usagers.....	75
IV.-3.2. Avis des usagers déposés en ligne.....	76
IV.-3.2.1 Page Google SOGEBA - Port de Bandol.....	76
IV.-3.2.2 Application Navily.....	77
IV.-3.3. Campagne de mesure de la satisfaction des usagers.....	77
IV.-3.4. Le nombre d'usagers inscrits sur les liste d'attente.....	78
IV.-3.3.1 Liste d'attente du port public.....	78
IV.-3.3.2 Liste d'attente pour une garantie d'usage.....	78
IV.-3.4. Les contentieux en cours.....	78
V.- Conclusion.....	81
VI.- Annexes.....	83
VI.-1. Annexe 1 : Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2022 par activité.....	83
VI.-2. Annexe 2 : Inventaire des biens de retours.....	85
VI.-3. Annexe 3 : Inventaire des biens de reprise.....	90
VI.-4. Annexe 4 : Grilles tarifaires 2021 et 2022.....	93
VI.-5. Annexe 5 : Indicateurs d'activité.....	99
VI.-5.1 Évolution de l'activité des contrats annuels du port public.....	99
VI.-5.2 Évolution de l'activité des contrats professionnels du port public.....	100
VI.-5.3 Évolution de l'activité des contrats mensuels/saisonniers.....	101
VI.-5.4 Évolution de l'activité des escales.....	102
VI.-5.5 Évolution de l'activité de l'aire de carénage.....	103
VI.-6. Annexe 6 : Avis des usagers.....	105
VI.-6.1 Registre des observations des usagers du port (anonymisé).....	105
VI.-6.2 Observations des usagers de l'application Navily (anonymisée).....	111

I.- Rappel des règles d'établissement du rapport de quasi-régie

Le présent rapport est établi par la Société d'Economie mixte de Gestion du port de Bandol (SOGEBA) en application des dispositions contractuelles de la convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol signée le 5 octobre 2021, conformément à l'article L3131-5 du code de la commande publique et aux règles régissant le rapport annuel prévu par l'article L.1411.3 du Code général des collectivités territoriales.

I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire

Le concessionnaire du service public est soumis à plusieurs types d'obligations de compte-rendu de l'activité du service public au cours de l'exercice écoulé, notamment au titre des obligations contractuelles et des dispositions légales et réglementaires applicables.

I.-2. Au titre des obligations contractuelles

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions contractuelles régissant la gestion concédée du service public prévues à l'article 33 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, remet chaque année à la Collectivité délégante un rapport comprenant *“notamment, une partie technique, une partie concernant la qualité de service et une partie financière”*.

I.-2.1. Une partie technique

Cette partie doit permettre l'information de la Collectivité sur les points suivants :

- l'évolution de la fonctionnalité des ouvrages ;
- une note mettant en évidence les indicateurs caractérisant la fréquentation du port, détaillée par rubriques de la grille tarifaire, et son évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées...) ;
- les principaux incidents survenus ainsi que les actions correctives apportées ;
- les éventuelles insuffisances des ouvrages pour satisfaire à l'évolution des besoins des usagers ou à la réglementation et le rappel des propositions formulées par le Concessionnaire pour remédier à ces insuffisances ;
- un inventaire des biens désignés comme biens de retour et de reprise et propres du service concédé.

Le rapport annuel contient aussi une liste détaillée des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations réalisées pendant l'exercice et à prévoir pour l'exercice à venir.

I.-2.2. Une partie sur la qualité du service

En complément, le concessionnaire produit également une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, comportant tout élément qui permette d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers.

Les données sur la qualité du service comprennent au minimum :

- le nombre de réclamations consignées dans le cahier des observations, classées par nature ;
- le nombre d'usagers en attente de location de longue durée d'un emplacement ;
- les origines de chaque incident mentionné au paragraphe précédent ;

- le nombre de créances irrécouvrables à plus de 3 mois et, le cas échéant, les contentieux en cours avec les usagers.

I.-2.3. Une partie financière

La partie financière du rapport annuel est constituée :

- Du compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure.
- D'une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée.
- D'un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre de la convention.
- D'un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.
- D'un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.
- D'un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession.
- Des engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public.
- D'un compte-rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service, notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

Les charges prises en compte et qui doivent être décrites sont exclusivement celles liées à l'exploitation du service, dans le périmètre de la concession.

En outre le Concessionnaire fera apparaître, dans une note analytique de synthèse, l'ensemble des comptes afférents au chiffre d'affaires global de l'exercice concerné.

I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant la gestion concédée du service public, remet chaque année à la collectivité délégante un rapport dont le contenu est fixé par l'article R.1411.7 du code général des collectivités locales.

Au titre de ces dispositions, le rapport comprend :

- I. Les données comptables suivantes :
 - a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des

critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

- b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
 - c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
 - d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
 - e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;
 - f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
 - g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé ;
 - h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession de service public et nécessaires à la continuité du service public.
- II. L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.
- III. L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

II.- Données comptables et financières

II.-1. Le compte d'exploitation

II.-1.1. Données de base

Cette présentation comprend les données de l'exercice et rappelle celles relatives à l'année précédente.

PRESENTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION COMPARE

	Résultat d'exploitation réalisé 2020	Résultat d'exploitation réalisé 2021	Résultat d'exploitation réalisé 2022	Résultat d'exploitation budget 2022
Ventes de marchandises	735 412	905 125	948 961	1 008 280
Production vendue	2 643 186	3 081 296	3 476 590	3 342 240
Chiffre d'affaires de l'exercice	3 378 598	3 986 421	4 425 551	4 350 520
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	75 649	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	57 028	13 235	5 233	-
Autres produits de gestion courante	253	197	126	-
Produits d'exploitation	3 511 528	3 999 853	4 430 910	4 350 520
Achats	595 977	733 712	770 886	821 700
Services extérieurs	730 616	801 775	1 075 256	1 097 940
Impôts & taxes	401 575	401 194	423 717	406 920
Charges de personnel	1 123 053	1 131 921	1 209 422	1 248 565
Autres charges de gestion courante	675 720	517 075	244 366	243 720
Dotations aux amortissements et provisions	195 768	380 450	1 107 710	1 075 740
Charges d'exploitation	3 722 709	3 966 127	4 831 357	4 894 585
Résultat d'exploitation hors amortissement financement des ouvrages portuaires nouveaux	(211 180)	33 727	(400 446)	(544 065)
Amortissement de la participation au financement des ouvrages portuaires	-	-	636 622	730 261
Résultat d'exploitation inclus amortissement financement des ouvrages portuaires nouveaux	(211 180)	33 727	236 176	186 196

II.-1.2. Méthode d'établissement

Pour établir ces comptes, les charges ont été affectées à la réalité de leur engagement pour la seule activité de gestion du port de plaisance.

II.-1.3. Modes d'imputations

Aucune imputation particulière n'a été effectuée au titre des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel pour la détermination des produits et charges directs et indirects, le résultat étant déterminé comme les années précédentes par la réalité de la comptabilité de l'entreprise concessionnaire.

II.-2. Évolution du compte de résultat

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions du compte de résultat entre les exercices 2021 et 2022 pour les seules activités relatives au périmètre de la convention de quasi-régie.

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Variation 2022/2021	Variation en valeur
Ventes de marchandises	948 961	905 125	4,8%	43 836
Production vendue - Services	3 476 590	3 081 296	12,8%	395 294
Chiffre d'affaires de l'exercice	4 425 551	3 986 421	11,0%	439 130
Production stockée	-	-		-
Production immobilisée	-	-		-
Subventions d'exploitation	-	-		-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	5 233	13 235	-60,5%	(8 002)
Autres produits de gestion courante	126	197	-36,0%	(71)
Amortissement participation au financement ouvrages portuaires nouveaux	636 622	-	#DIV/0!	636 622
Produits d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	4 430 910	3 999 853	10,8%	431 057
Produits d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	5 067 532	3 999 853	26,7%	1 067 679
Achats	770 886	733 712	5,1%	37 174
Services extérieurs	1 075 256	801 775	34,1%	273 481
Impôts & taxes	423 717	401 194	5,6%	22 523
Charges de personnel	1 209 422	1 131 921	6,8%	77 501
Autres charges de gestion courante	244 366	517 075	-52,7%	(272 709)
Dotations aux amortissements et provisions	1 107 710	380 450	191,2%	727 260
Charges d'exploitation	4 831 357	3 966 127	21,8%	865 230
Résultat d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	(400 447)	33 726	-1287,4%	(434 173)
Résultat d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	236 176	33 727	600,3%	202 449
Intérêts et produits assimilés	19 378	9 243	109,7%	10 135
Intérêts et produits assimilés - impact financement ouvrages portuaires nouveaux	55 300	-	#DIV/0!	55 300
Reprises sur provisions	-	-		-
Produits financiers (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	19 378	9 243	109,7%	10 135
Produits financiers (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	74 678	9 243	707,9%	65 435
Dotations aux amortissements et provisions	-	-		-
Intérêts et charges assimilés	-	-		-
Charges financières	-	-		-
Résultat financier (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	19 378	9 243	109,7%	10 135
Résultat financier (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	74 678	9 243	707,9%	65 435
Résultat courant (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	(381 070)	42 968	-986,9%	(424 038)
Résultat courant (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	310 853	42 969	623,4%	267 884
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	45 641	8 566	432,8%	37 075
Produits de cessions d'actif	-	-		-
Subventions investissement portées au résultat	-	-		-
Autres produits exceptionnels	5 000	2 932		2 068
Reprises de provisions	-	-		-
Produits exceptionnels	50 641	11 498	340,4%	39 143
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 772	5 898	133,5%	7 874
Valeurs comptables des actifs cédés	-	-	#DIV/0!	-
Autres charges exceptionnelles	20 000	10 000	100,0%	10 000
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	254 713	-		254 713
Charges exceptionnelles	288 485	15 898	1714,6%	272 587
Résultat exceptionnel	(237 844)	(4 400)	5305,5%	(233 444)
Résultat avant participation et impôt société (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	(618 914)	38 568		(657 482)
Résultat avant participation et impôt société (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	73 009	38 569		34 440
Participation salariés	-	-		-
Impôt sur les sociétés (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	(13 277)	(3 973)		(9 304)
Impôt sur les sociétés (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	18 131	-		18 131
Résultat net (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	(605 637)	42 541	-1523,7%	(648 178)
Résultat net (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	68 155	42 542	60,2%	25 613

II.-2.1. Chiffre d'affaires de l'exercice

Au total, toutes activités confondues, le chiffre d'affaires progresse donc nettement de +11% par rapport à 2021 et se décompose de la manière suivante selon les activités.

EXERCICE	2022	2021	Evol 2022/2021
- PORT	3.022.020 €	2.676.285 €	+12,9 %
- ZONE DE CARÉNAGE	455.497 €	404.123 €	+12,7 %
- CARBURANT	948.034 €	906.013 €	+4,6 %
TOTAL	4.425.551 €	3.986.421 €	+11,0%

II.-2.1.1 Activité Port Public

Le chiffre d'affaires du PORT PUBLIC est en hausse globale de +12,9 %, générant près de 345.700 euros de chiffre d'affaires supplémentaire par rapport à 2021

Cette variation recouvre plusieurs phénomènes.

- sur les contrat annuels et contrats de garanties d'usage

Les amodiations sont toutes arrivées à leur terme au 31 décembre 2021 et ne génèrent logiquement plus de revenus. En contrepartie, les premiers contrats de garanties d'usage ont pris effet au 1er juillet 2022 et génèrent donc des revenus pour la quote-part de la redevance d'entretien sur un semestre, à hauteur d'environ 255.000 euros.

L'augmentation des revenus des contrats plaisanciers du port public est inférieure à l'augmentation annuelle des tarifs (+13,3% vs 14,8%). Le mouvement de libération de postes s'est poursuivi avec en particulier l'arrivée à terme des périodes de 24 mois laissés aux ayants droits des titulaires décédés pour libérer les postes d'amarrage mais également avec des désistements spontanés. Les attributions d'autorisations d'amarrage intervenues en 2021 et 2022 ne compensent pas intégralement les restitutions de postes.

- sur les AOT professionnelles

Une forte hausse est enregistrée au niveau des redevances d'AOT professionnelles liée à la conclusion de deux nouvelles AOT venant remplacer les deux amodiations professionnelles qui sont arrivées à leur terme au 31 décembre 2021.

- sur les locations mensuelles

Les locations mensuelles sont en très forte progression. Les anciens amodiataires et les titulaires de garanties d'usage ont été accueillis sous ce régime pendant la période transitoire du 1er semestre 2022. En complément, les postes d'amarrage restés disponibles après les premières attributions de garanties d'usage ont également permis d'accueillir des plaisanciers en contrats mensuels dès le 1er septembre pour un hivernage.

- sur les escales

Les escales progressent de +15,4% générant un chiffre d'affaires complémentaire de près de 62.000 euros par rapport à 2021.

Le nombre de nuitées franchit de nouveau la barre symbolique des 15.000 nuitées mais est légèrement en retrait comparativement à 2021 (-2.2%).

Nbre Nuits	Année					
Mois		2018	2019	2020	2021	2022
Janvier		80	273	368	140	208
Février		165	170	358	110	215
Mars		147	159	283	141	317
Avril		322	471	236	328	432
Mai		778	597	463	1 145	1 222
Juin		820	559	1 122	1 435	1 314
Juillet		1 908	1 575	2 783	3 980	4 507
Août		3 072	2 894	4 391	5 318	5 162
Septembre		1 183	1 539	1 541	1 961	1 635
Octobre		719	983	616	1 064	453
Novembre		250	235	224	408	242
Décembre		252	144	182	153	121
Total général		9 696	9 599	12 567	16 183	15 828

Le nombre de nuitées de la période estivale est assez stable avec 12.618 nuitées sur la période juin-septembre 2022 contre 12.694 nuitées sur la même période en 2021. Le nombre de bateaux accueillis est quant à lui très stable par rapport à 2021

Enfin parmi les autres produits, on retrouve 5.306 euros de redevance d'occupation du domaine public correspondant à l'AOT du club de plongée situé à côté des sanitaires ouest du port ainsi que les premiers revenus de location de la salle de réunion et du rooftop de la capitainerie à hauteur de 625 euros.

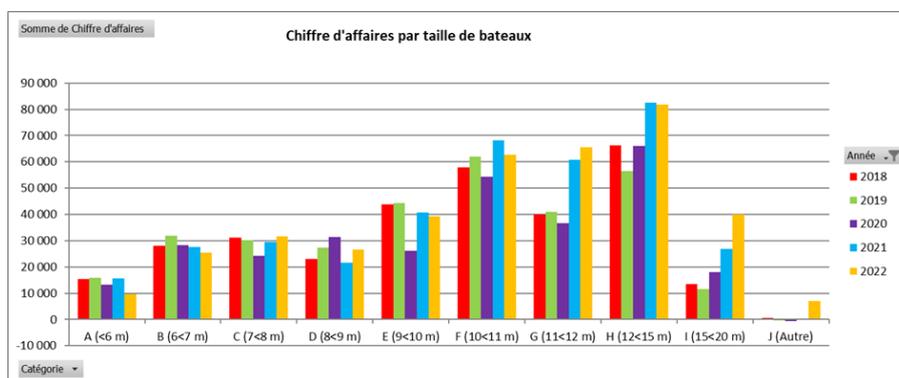
II.-2.1.2 Activité Carénage

Le chiffre d'affaires de l'activité Carénage progresse de +12,7% par rapport à l'année 2021 et atteint 455.000 euros contre 405.000 euros l'année précédente.

L'augmentation du chiffre d'affaires provient pour 40.000 des redevances facturées au titre des redevances d'occupation pour les locaux artisans situés sur l'aire de carénage et qui ont été intégrés au périmètre géré par la SOGEBE dans la convention de quasi-régie d'octobre 2021

En dehors de ces nouveaux revenus, le chiffre d'affaires de l'activité CARENAGE n'a augmenté que de 2,9%.

En particulier le chiffre d'affaires du stationnement, qui représente un peu plus du quart des revenus de l'aire de carénage, est en baisse de 4,4%. Cette diminution est très nette sur certaines catégories de bateaux tout en restant à des niveaux en progression par rapport à 2019 (dernière année avant Covid).



Globalement en 2022, l'aire de carénage a traité environ 220 bateaux de moins qu'en 2021 mais reste sur des niveaux élevés d'activité.

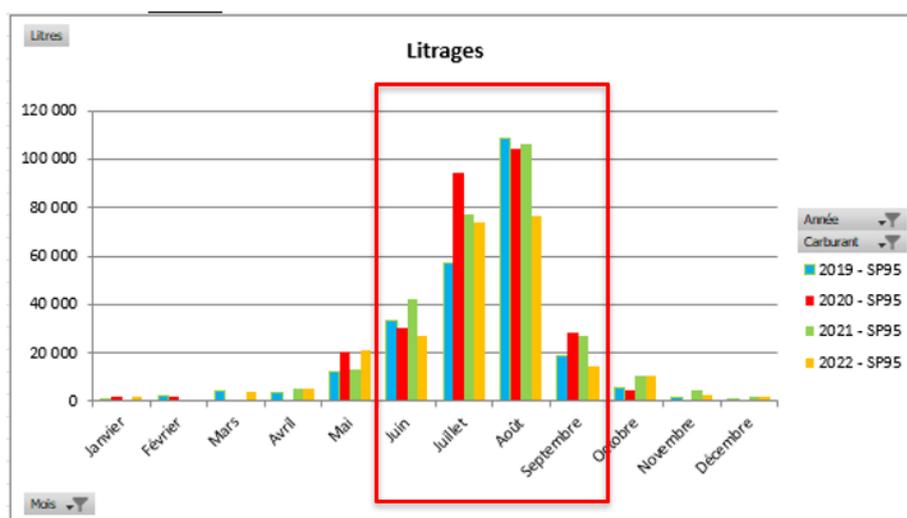
II.-2.1.3 Activité Carburant

La station d'avitaillement enregistre un chiffre d'affaires de 948.034 euros en augmentation de 4,6 % sur un an.

Concernant le carburant sans plomb, les volumes distribués sont nettement en baisse de -17% par rapport à 2021 et montrent un tassement évident des volumes vendus à compter du mois de juin 2022. Le retrait est très net sur le mois d'août (-28,4%). Cette baisse des volumes est probablement due à des changements de comportements chez les plaisanciers et locataires de bateaux compte tenu du niveau des prix de revente du carburant durant l'été.

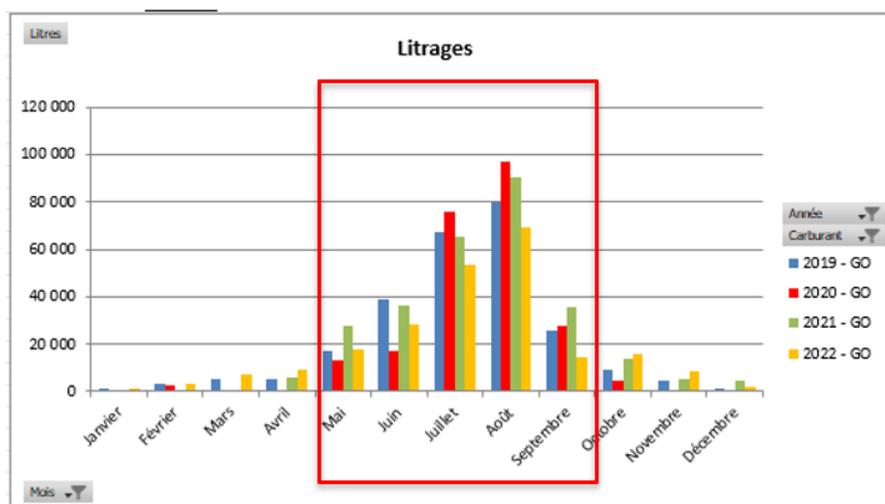
Le tarif moyen de revente au litre sur l'année atteint les 2,30 € TTC, avec un maximum à 2,46 € TTC au cours de l'été malgré la ristourne accordée par l'Etat.

Ce niveau de prix permet d'amortir la baisse des volumes et de maintenir le niveau de chiffre d'affaires. Le tarif moyen ne retrouve des niveaux « standards » qu'en décembre.



Litres	Année		Carburant	
	2019	2020	2021	2022
Mois	SP95	SP95	SP95	SP95
Janvier	705	1 696		1 747
Février	2 009	2 065		901
Mars	4 571	941		3 829
Avril	3 930	44	5 545	5 199
Mai	12 051	20 344	13 211	20 943
Juin	33 587	30 540	42 164	27 244
Juillet	57 335	94 334	77 511	73 652
Août	108 767	104 116	106 606	76 353
Septembre	18 673	28 105	26 832	14 723
Octobre	5 738	4 663	10 353	10 714
Novembre	1 816		4 515	2 327
Décembre	657		1 878	1 967
Total général	249 839	286 847	288 614	239 600

Concernant le carburant gasoil, on note exactement le même phénomène de baisse des volumes vendus, avec une baisse qui atteint 19 %. On note des niveaux de prix équivalents à ceux du carburant sans-plomb.



Litres	Mois	Année		Carburant	
		2019	2020	2021	2022
		GO	GO	GO	GO
	Janvier	972	777		1 480
	Février	3 245	2 499		3 271
	Mars	5 363	0		7 336
	Avril	5 213	15	6 035	9 406
	Mai	17 402	13 129	27 403	17 605
	Juin	38 885	16 991	36 512	28 202
	Juillet	67 141	75 681	65 638	53 584
	Août	80 008	96 893	90 629	69 254
	Septembre	25 434	27 763	35 678	14 378
	Octobre	9 400	4 543	13 766	16 010
	Novembre	4 382		5 439	8 730
	Décembre	1 167		4 477	2 033
	Total général	258 610	238 290	285 578	231 289

II.-2.2. Charges d'exploitation

II.-2.2.1 Achats de marchandises

Les achats de marchandises (carburant) augmentent logiquement dans les mêmes proportions que les ventes (+5,1%).

II.-2.2.2 Achats de services extérieurs

Les achats de services extérieurs augmentent de 273.481 € par rapport à 2021.

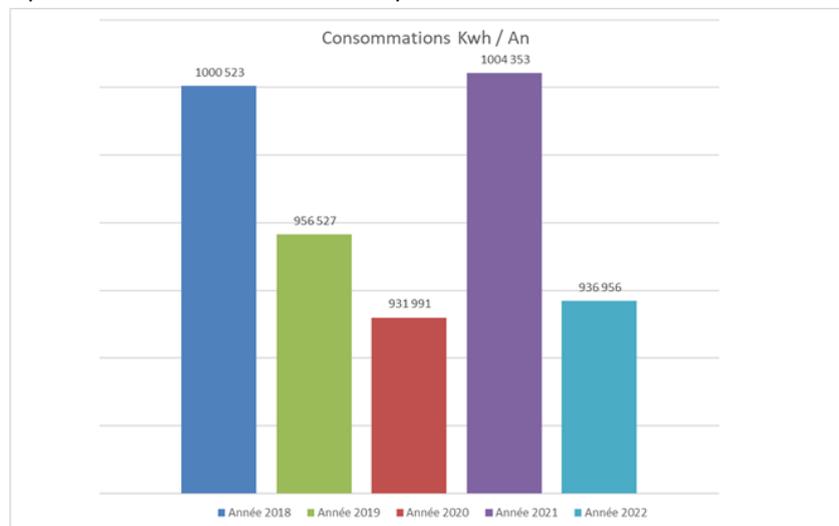
SIG GLOBAL ARRETE AU :	2022		2021
	Réalisé	Budget	Réalisé
31/12/xxxx	QUASI-REGIE	QUASI-REGIE	QUASI-REGIE
- AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	(1 075 256)	(1 097 940)	(801 775)
6061 - ELECTRICITE, EAU	(166 801)	(202 200)	(140 228)
606X - FOURNITURES ET CARBURANT	(60 209)	(81 120)	(77 527)
611X - SOUS-TRAITANCE - ETUDES - PRESTAS	(48 614)	(82 500)	(33 553)
613X - LOCATIONS IMMOBILIERES/MOBILIERES	(15 764)	(8 580)	(11 089)
615X - ENTRETIEN & REPARATIONS	(261 817)	(164 040)	(103 478)
6156 - MAINTENANCE	(115 991)	(128 520)	(55 468)
616X - PRIMES D'ASSURANCE	(57 450)	(51 600)	(45 494)
622X - HONORAIRES (CAC, EXP-COMPT, AVOCATS,..)	(66 740)	(64 440)	(69 534)
623X - FRAIS ACTES, ANNONCES, ABONNEMENTS, DOCS, DIVERS	(74 673)	(102 000)	(54 852)
625X - VOYAGES & DEPLACEMENTS - RECEPTIONS	(5 032)	(5 160)	(10 218)
626X - FRAIS TELECOMMUNICATIONS - AFFRANCHISSEMENTS	(20 564)	(21 480)	(19 118)
627X - FRAIS BANCAIRES - COTISATIONS	(22 566)	(22 080)	(21 469)
628X - GARDIENNAGE - NETTOYAGE	(159 036)	(164 220)	(159 746)

En particulier, sur les différents postes de charges externes, on notera :

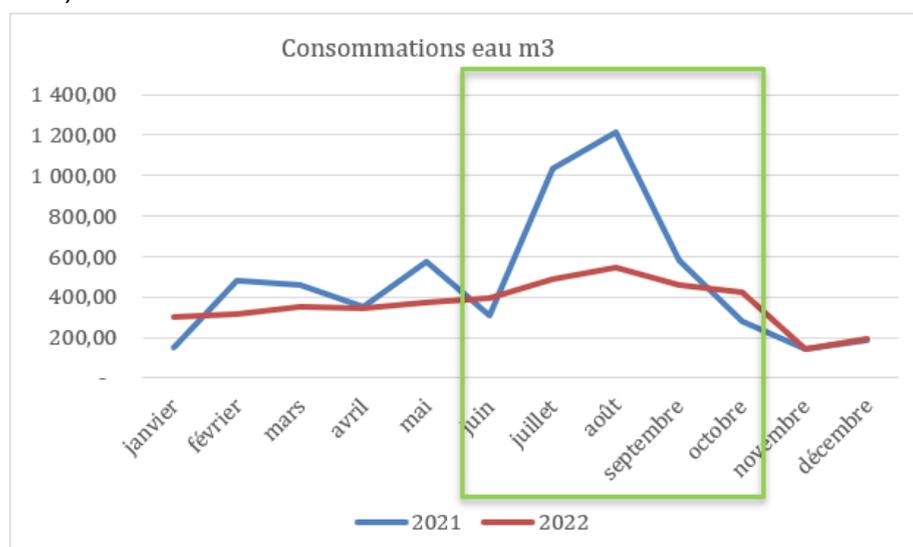
- Une augmentation de 26.573 euros (+19%) des comptes 6061 - ÉLECTRICITÉ, EAU recouvrant deux phénomènes :
 - Les coûts d’approvisionnement en électricité augmentent de 28% sur un an et atteignent 151.480 euros.

Compte tenu du contexte sur le marché de l’électricité à l’automne 2021 et en attente d’une nouvelle consultation pour un contrat pluriannuel, un contrat d’un an a été conclu avec EDF pour assurer la continuité de la fourniture avec des tarifs variables et des mécanismes de compensation entre les périodes de forte consommation et les autres. La hausse attendue sur l’année pleine devait atteindre un peu plus de 50% (hausse faciale du prix du kWh).

Toutefois, la consommation enregistrée en 2022 a baissé de près de 6,7% (avec un niveau de consommation proche de celui observé l’année des confinements sanitaires) et permet d’amortir la hausse du prix du kWh.



- Les coûts d’approvisionnement en eau, eux, baissent significativement de 29% sur l’année 2022 avec en particulier une consommation en baisse en volume de près de 32,9% entre 2021 et 2022.



On note clairement que le pic estival de consommation d'eau a été très largement écrêté en raison des restrictions imposées par la situation de sécheresse.

- Une augmentation de 158.339 euros (+153%) des comptes 615X - ENTRETIEN & RÉPARATIONS

Cette hausse porte pour 110.000 euros sur les frais engagés pour la remise en état des mouillages du port. En particulier, la SOGEBEBA a pris en charge les dépenses de remise en ordre et de recalibrage des mouillages de la panne amodiée en préparation de sa transition vers les nouvelles cotes des postes d'amarrage en garantie d'usage.

Cette dépense intègre également 7.200 euros engagés pour poser des pendilles textiles sur les postes d'amarrage destinés à accueillir les navires en escale et 19.400 euros engagés pour reprendre les mouillages de la panne K (recentrage, déplacement et ajustement des mouillages).

Enfin, des dépenses ont également été engagées pour l'entretien des pontons, avec notamment 35.000 euros qui ont financé le remplacement de l'ensemble des silentblochs (*pièce antivibratoire assurant la jonction entre les pontons*) des pontons flottants de la panne Est du port.

- Une hausse de 60.523 euros (+109%) des comptes 6156 - MAINTENANCE due à hauteur de 56.000 euros par la mise en œuvre du nouveau marché de gestion du système informatique de la SOGEBEBA conclu en mars 2022.

L'ensemble des données et systèmes d'exploitation de la SOGEBEBA et du port sont maintenant hébergés et sauvegardés de manière sécurisée sur des serveurs externes à l'entreprise. Ils sont suivis et maintenus en permanence par le prestataire désigné à cet effet.

- Une hausse d'un peu plus de 20.000 euros du poste 623X – FRAIS ACTES, ANNONCES, ABONNEMENTS, DOCS, DIVERS portant majoritairement sur le développement des dépenses engagées par la SOGEBEBA pour la politique d'animation du port.

Parmi les dépenses engagées en la matière, la SOGEBEBA a apporté une participation aux animations et illuminations de Noël dans la ville en finançant l'illumination de palmiers et des poteaux d'éclairage public situés dans son périmètre entre le carrousel et le rond-point de la fontaine. Elle a également apporté son soutien à la décoration des pointus de l'association PLT amarrés au quai d'honneur. Le budget alloué à ces illuminations s'est élevé à 15.357 euros HT.

En complément et en coopération avec les services de la Ville et de l'Office de Tourisme, la SOGEBEBA a également financé un atelier de maquillage créatif à destination des enfants du 17 décembre au 24 décembre 2022 et un spectacle de rue le 17 décembre 2022 pour le lancement des animations de Noël. Le thème de ces ateliers était Noël et la Mer pour un budget d'environ 10.000 euros HT et se sont déroulés sur le quai d'honneur.

Enfin, ce poste inclut toujours les 24.000 euros correspondant à la contribution financière versée à la station SNSM de Bandol prévue dans l'accord de mécénat d'entreprise conclue en 2021 pour 5 ans.

II.-2.2.3 Impôts et taxes

Les impôts et taxes augmentent sensiblement de 5,6%, par suite de la révision des bases taxables en 2022.

II.-2.2.4 Frais de personnels

Après une année de quasi stabilisation, les frais de personnel augmentent de 77.501 euros (+6,8%) par rapport à 2021.

Cette augmentation matérialise l'impact des recrutements opérés fin 2021 et début 2022 pour renforcer les équipes présentes sur le plan d'eau notamment :

- 1 agent portuaire permanent supplémentaire a été recruté en CDI en décembre 2021 pour porter l'équipe permanente de 3 à 4 agents ;
- 1 agent portuaire a été recruté en CDD de 6 mois en février 2022 en remplacement d'un agent en arrêt maladie. En anticipation du départ en retraite d'un agent au 31 décembre 2022, cet agent a été confirmé en CDI dans le courant de l'été 2022.

Cette variation intègre également 14.328 euros d'indemnité de départ à la retraite versée à un agent portuaire qui a fait valoir ses droits et a donc quitté les effectifs de la SOGEBE au 31 décembre 2022.

On note également le retour dans les effectifs des deux salariés affectés à l'aire de carénage et qui avaient été en arrêt maladie de longue durée en 2021. Les coûts liés à leurs salaires apparaissent donc logiquement de nouveau pour l'année complète en 2022.

II.-2.2.5 Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont pour l'essentiel la redevance de quasi-régie versée par la SOGEBE à la Ville de Bandol.

Elle s'élève pour l'exercice 2022 à 244.256 euros contre 514.318 euros en 2021, soit une baisse significative de 270.062 euros.

En sus de la redevance fixe de 200.000 euros, elle intègre également une redevance variable basée sur le chiffre d'affaires réalisé par la SOGEBE de 44.255 euros.

Cette baisse matérialise la révision des modalités de détermination de la redevance intervenue lors de la conclusion de la nouvelle convention de quasi-régie et notamment la modification des équilibres économiques.

II.-2.2.6 Dotations aux amortissements et provisions

En contrepartie de la baisse significative de la redevance versée par la SOGEBE à la Ville de Bandol, et comme cela est induit par les obligations mises à la charge de la SOGEBE dans le cadre de la quasi-régie, on constate :

- une très forte progression des dotations aux amortissements (+498.000 euros) liée au provisionnement du renouvellement des installations portuaires dont le périmètre a largement évolué dans le nouveau contrat,
- une hausse également significative des provisions d'exploitation (+165.000 euros) concernant la provision pour le dragage du port.

Les diverses extensions intervenues dans le périmètre concédé, et en particulier l'intégration à celui-ci de l'ensemble des quais et pontons, jusqu'alors exclus, imposent une dotation importante pour assurer la mise en réserve des sommes nécessaires au renouvellement des installations pendant la durée de la convention. Il en est de même pour la provision portant sur le dragage du port.

II.-2.2.7 Amortissements de la participation au financement des ouvrages portuaires nouveaux

En complément du compte d'exploitation du périmètre de la quasi-régie, la SOGEBEA a commercialisé des garanties d'usage pour des postes d'amarrage dont le produit est affecté au financement de la construction d'ouvrages portuaires nouveaux tels que prévus dans le plan prévisionnel d'investissement annexé à la convention de quasi-régie.

A ce titre, des contrats ont été conclus au cours du 1er semestre et ont pris effet au 1er juillet 2022.

Comptablement, ces contrats produisent deux impacts :

- une redevance d'entretien qui est intégrée dans le chiffre d'affaires de la section PORT PUBLIC et qui couvre les frais d'entretien des postes d'amarrage (entretien des mouillages, fluides, surveillance nocturne, etc..). Ce produit est annuel et constitue un produit d'exploitation normal de la SOGEBEA,
- une participation au financement des ouvrages portuaires nouveaux dont la destination est le financement d'une partie des travaux de modernisation du port.

Cette participation au financement des ouvrages portuaires nouveaux fait l'objet d'un « étalement » linéaire sur la durée de vie des contrats de garantie d'usage, 10 ans en l'espèce. Ainsi, chaque année pendant toute la durée des contrats (et en tenant compte des éventuelles périodes de suspension), la SOGEBEA constatera dans sa comptabilité un produit d'un dixième des sommes levées (au prorata temporis pour les années incomplètes) jusqu'à complet apurement des montants levés.

Ce produit est comptabilisé dans un compte d'AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE.

Il n'a pas vocation à couvrir des frais d'exploitation puisqu'il ne peut être affecté qu'au financement des ouvrages portuaires nouveaux à construire conformément au plan pluriannuel d'investissement annexé à la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021. A ce titre, même si au regard de la présentation globale des états financiers de la société il intègre le résultat d'exploitation, il ne représente pour autant pas un produit « normal » lié à l'exploitation.

La SOGEBEA a créé une section de comptabilité analytique permettant d'assurer que ces produits ne sont pas affectés à la couverture des frais d'exploitation courants du périmètre de la quasi-régie.

Au 31 décembre 2022, soit sur un semestre, le montant de la quote-part de ce produit constaté est de 636.622 euros.

Le solde des montants perçus (hors taxes) au titre de la participation au financement des ouvrages portuaires nouveaux, restant à amortir, figurent en Produits Constatés d'Avance à hauteur de 11.685.566 euros au passif du bilan de la SOGEBEA.

II.-2.2.8 Résultat d'exploitation

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Variation 2022/2021	Variation en valeur
+ Ventes de marchandises	948 961	905 125	4,8%	43 836
- Achats	770 886	733 712	5,1%	37 174
Marge commerciale	178 075	171 413	3,9%	6 662
Production vendue - Services	3 476 590	3 081 296	12,8%	395 294
Production stockée	-	-		-
Production immobilisée	-	-		-
Production de l'exercice	3 476 590	3 081 296	12,8%	395 294
- Services extérieurs	1 075 256	801 775	34,1%	273 481
Valeur ajoutée	2 579 409	2 450 934	5,2%	128 475
+ Subventions d'exploitation	-	-		-
- Impôts & taxes	423 717	401 194	5,6%	22 523
- Charges de personnel	1 209 422	1 131 921	6,8%	77 501
Excédent brut d'exploitation	946 270	917 819	3,1%	28 451
+ Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	5 233	13 235	-60,5%	(8 002)
+ Autres produits de gestion courante	126	197	-36,0%	(71)
+ Amortissement participation au financement ouvrages portuaires nouveaux	636 622	-	#DIV/0!	636 622
- Autres charges de gestion courante	244 366	517 075	-52,7%	(272 709)
- Dotations aux amortissements et provisions	1 107 710	380 450	191,2%	727 260
Résultat d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	(400 447)	33 726	-1287,4%	(434 173)
Résultat d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	236 175	33 726	600,3%	202 449

L'excédent brut d'exploitation du périmètre des activités de la concession s'élève à 946.270 euros en 2022 contre 917.819 euros en 2021 soit une progression de 3,1%.

Cet indicateur économique reflète la performance économique de l'entreprise, avant prise en compte des impacts des provisions et redevance versée à la commune.

Le résultat d'exploitation du périmètre de la concession, hors impact du traitement de l'impact du financement des ouvrages portuaires nouveaux, est très affecté par les modifications intervenues dans le périmètre des obligations portées à la charge de la SOGEBBA dans la nouvelle quasi-régie. Il est ainsi négatif à -400.447 euros alors qu'il était légèrement positif en 2021.

Après prise en compte de l'amortissement du financement des ouvrages portuaires nouveaux, ce résultat d'exploitation est positif à hauteur de 236.175 euros.

II.-2.2.9 Résultat financier

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Variation 2022/2021	Variation en valeur
+ Intérêts et produits assimilés	19 378	9 243	109,7%	10 135
+ Intérêts et produits assimilés - impact financement ouvrages portuaires nouveaux	55 300	-	#DIV/0!	55 300
+ Reprises sur provisions	-	-		-
- Dotations aux amortissements et provisions	-	-		-
- Intérêts et charges assimilés	-	-		-
Résultat financier (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	19 378	9 243	109,7%	10 135
Résultat financier (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	74 678	9 243	707,9%	65 435

Le résultat financier est en hausse assez sensible compte tenu de la trésorerie actuellement placée (provenant des indemnités de résiliation des baux sur le patrimoine immobilier).

Les sommes perçues au titre du financement des ouvrages portuaires nouveaux sont également placées sur des outils de trésorerie à capital garanti en attente des décaissements liés à la réalisation des différents chantiers. Ces comptes à terme à taux variable permettent de profiter pleinement de la hausse

actuelle des taux et génèrent un revenu de 55.300 euros affectés à la section analytique des garanties d'usage.

II.-2.2.10 Résultat exceptionnel

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Variation 2022/2021	Variation en valeur
Produits exceptionnels	50 641	11 498	340,4%	39 143
Charges exceptionnelles	288 485	15 898	1714,6%	272 587
Résultat exceptionnel	(237 844)	(4 400)	5305,5%	(233 444)

Le résultat exceptionnel intègre :

- des produits exceptionnels à hauteur de 50.641 euros dont principalement :
 - 10.200 euros concernant l'annulation d'une provision pour facture non parvenue, considérant que la facture attendue ne sera jamais émise par le fournisseur,
 - 29.543 euros concernant un redressement en faveur de la SOGEBEA intervenu à la suite d'un contrôle URSSAF ayant permis d'identifier des aides auxquelles la société était éligible pendant la période COVID et qu'elle n'avait pas sollicitées.
 - 5.000 euros de frais de justice recouverts auprès de parties adverses condamnées dans le cadre de procédures administratives

- des charges exceptionnelles à hauteur de 288.485 euros dont principalement :
 - 20.000 euros pour la subvention au salon nautique 2022 (sera comptabilisée dans les dépenses de politique d'animation à compter de 2023)
 - 12.400 euros pour des sinistres d'assurance pris directement en charge par la SOGEBEA (montants des dommages inférieurs à la franchise)
 - 254.000 euros d'amortissements exceptionnels constatant l'amortissement de dépenses engagées sur les biens de retours de la concession (remplacement des bornes électriques et installations de échelles de sécurité sur les pontons, mise en conformité de la zone de dépotage de la station d'avitaillement) non amorties lors de la résiliation de la convention de quasi-régie en octobre 2021, les biens de retours ayant été remis à la collectivité sans indemnité pour les biens non totalement amortis

II.-2.2.11 Résultat net - Capacité d'autofinancement

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Variation 2022/2021	Variation en valeur
+ Ventes de marchandises	946 961	905 125	4,8%	43 836
- Achats	770 886	733 712	5,1%	37 174
Marge commerciale	178 075	171 413	3,9%	6 662
Production vendue - Services	3 476 590	3 081 296	12,8%	395 294
Production stockée	-	-		-
Production immobilisée	-	-		-
Production de l'exercice	3 476 590	3 081 296	12,8%	395 294
- Services extérieurs	1 075 256	801 775	34,1%	273 481
Valeur ajoutée	2 579 409	2 450 934	5,2%	128 475
+ Subventions d'exploitation	-	-		-
- Impôts & taxes	423 717	401 194	5,6%	22 523
- Charges de personnel	1 209 422	1 131 921	6,8%	77 501
Excédent brut d'exploitation	946 270	917 819	3,1%	28 451
+ Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	5 233	13 235	-60,5%	(8 002)
+ Autres produits de gestion courante	126	197	-36,0%	(71)
+ Amortissement participation au financement ouvrages portuaires nouveaux	636 622	-	#DIV/0!	636 622
- Autres charges de gestion courante	244 366	517 075	-52,7%	(272 709)
- Dotations aux amortissements et provisions	1 107 710	380 450	191,2%	727 260
Résultat d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	(400 447)	33 726	-1287,4%	(434 173)
Résultat d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	236 175	33 726	600,3%	202 449
+ Intérêts et produits assimilés	19 378	9 243	109,7%	10 135
+ Intérêts et produits assimilés - impact financement ouvrages portuaires nouveaux	55 300	-	#DIV/0!	55 300
+ Reprises sur provisions	-	-		-
- Dotations aux amortissements et provisions	-	-		-
- Intérêts et charges assimilés	-	-		-
Résultat financier (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	19 378	9 243	109,7%	10 135
Résultat financier (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	74 678	9 243	707,9%	65 435
Résultat courant (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	(381 069)	42 969	-986,8%	(424 038)
Résultat courant (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	310 853	42 969	623,4%	267 884
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	45 641	8 566	432,8%	37 075
Autres produits exceptionnels	5 000	2 932	70,5%	2 068
Reprises de provisions	-	-	#DIV/0!	-
Produits exceptionnels	50 641	11 498	340,4%	39 143
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 772	5 898	133,5%	7 874
Valeurs comptables des actifs cédés	-	-	#DIV/0!	-
Autres charges exceptionnelles	20 000	10 000	100,0%	10 000
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	254 713	-		254 713
Charges exceptionnelles	288 485	15 898	1714,6%	272 587
Résultat exceptionnel	(237 844)	(4 400)	5305,5%	(233 444)
Participation salariés	-	-		-
Impôt sur les sociétés (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	(13 277)	(3 973)		(9 304)
Impôt sur les sociétés (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	18 131			18 131
Résultat net (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	(605 636)	42 542	-1523,6%	(648 178)
Résultat net (inclus impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	68 155	42 542	60,2%	25 613
+ Dot. Amortis., dépréc., provisions	1 362 423	380 450	258,1%	981 973
- Repr Amortis., dépréc., provisions	(5 233)	(13 235)	-60,5%	8 002
- Resultat sur cession d'élément d'actif	0	0	#DIV/0!	0
- Amortissement participation au financement ouvrages portuaires nouveaux	(636 622)	-	#DIV/0!	(636 622)
- Intérêts et produits assimilés - impact financement ouvrages portuaires nouveaux	(55 300)	-	#DIV/0!	(55 300)
Capacité d'autofinancement (hors impact financement ouvrages portuaires nouveaux)	751 554	409 757	83,4%	341 797

Le résultat net du périmètre de la concession, hors impact du traitement de l'impact du financement des ouvrages portuaires nouveaux, et compte tenu des modifications intervenues dans le périmètre des obligations portées à la charge de la SOGEBE dans la nouvelle quasi-régie rappelées précédemment, est logiquement négatif à -605.636 euros alors qu'il était légèrement positif en 2021.

Après prise en compte de l'amortissement du financement des ouvrages portuaires nouveaux et de l'effet sur l'impôt sur les sociétés induit, ce résultat net est légèrement positif à hauteur de 68.155 euros pour l'exercice 2022.

La capacité d'autofinancement (hors impact du financement des ouvrages portuaires nouveaux) est, elle, à un niveau très satisfaisant reflétant clairement la mise en réserve de la trésorerie via les provisions et amortissements passés par la SOGEBEA pour le renouvellement des biens de la concession et le dragage du port.

II.-2.3 Synthèse de l'évolution du compte de résultat

En synthèse, sur le périmètre de la concession, hors l'impact de l'amortissement du financement des ouvrages portuaires nouveaux, pour l'année 2022 :

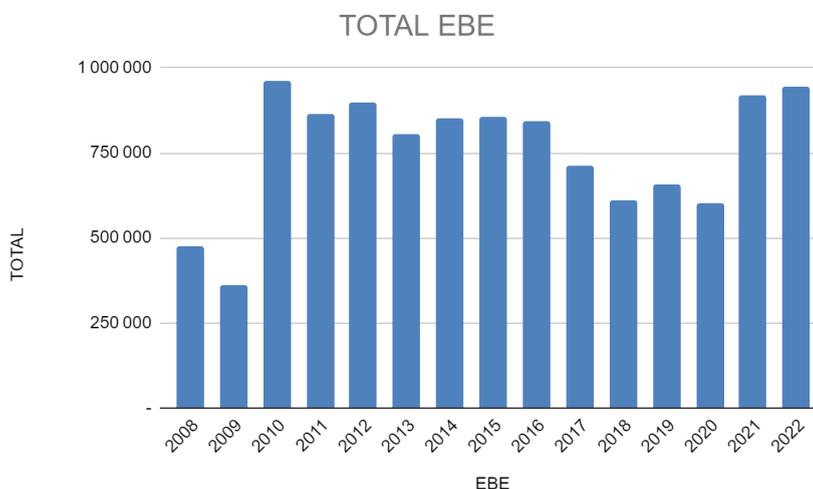
- **La SOGEBEA dégage un chiffre d'affaires de 4.425.551 euros.**
- **L'EBE (excédent brut d'exploitation) s'approche de 950.000 euros et continue de progresser.**
- **Le résultat d'exploitation et le résultat net sont, comme attendus, très négatifs après impact des importantes provisions constatées par la SOGEBEA en application de ses nouvelles obligations contractuelles.**
- **La CAF (capacité d'autofinancement) dépasse 750.000 euros, les provisions pour renouvellement constituant des mises en réserve de trésorerie.**

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est un indicateur particulièrement intéressant à suivre.

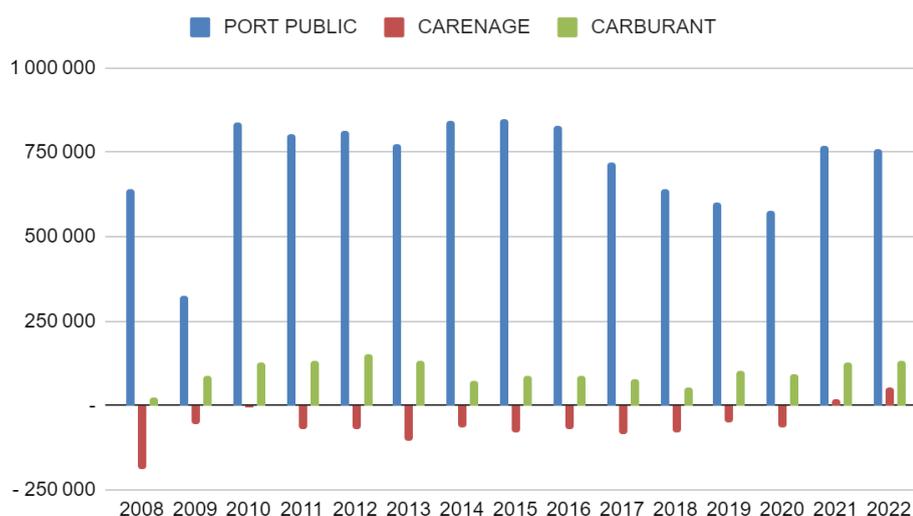
Il permet de mesurer la performance économique intrinsèque de l'exploitation du port puisqu'il est calculé avant l'impact de la redevance de quasi-régie et avant l'impact des dotations aux amortissements et provisions.

Ainsi, il n'est pas impacté par les variations significatives intervenues sur ces deux derniers postes et qui reflètent des choix et arbitrages stratégiques et financiers à long terme.

A titre d'illustration, le graphique ci-après représente l'évolution de cet indicateur au global et par activité sur la période 2008-2022 où l'on peut observer que les performances 2022 sont assez comparables à celles de 2021.



EBE PAR ACTIVITE



A noter que l'EBE de l'activité carénage, après être devenu positif pour la première fois en 2021, est en progression sur 2022 et reflète ainsi le redressement de l'exploitation de l'aire de carénage.

II.-2.4. Situation des biens et immobilisations du concessionnaire

Sur l'exercice 2022, les variations intervenues sur les immobilisations utilisées dans le cadre de l'exécution du contrat, **hors les biens de retour**, sont les suivantes :

II.-2.4.1 Immobilisations acquises au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2022, la SOGEBA a financé sur ses fonds propres l'acquisition des immobilisations suivantes :

LIBELLE	Taux	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION
CONTROLE ACCES CAPITAINERIE	10,00	21/03/2022	Linéaire	10 ans	12 569,65
CONTROLE ACCES SANITAIRES	10,00	21/03/2022	Linéaire	10 ans	4 309,00
SYST INFO D'EXPLOITATION CARB	5,00	16/06/2022	Linéaire	5 ans	24 000,00
POTENCE AVEC TREUIL HANDICAPE	20,00	30/06/2022	Linéaire	5 ans	9 430,00
PALONNIER DE LEVAGE GRUE VALLA	10,00	19/09/2022	Linéaire	10 ans	3 458,00
POMPE PLONGEUR POUR CUVES CARB	10,00	30/09/2022	Linéaire	10 ans	1 930,10
ORINATEUR MICROSOFT PDG	33,33	12/12/2022	Linéaire	3 ans	1 874,24
ORDINATEUR LENOVO MDP CARENAGE	33,33	31/12/2022	Linéaire	3 ans	632,50
				TOTAL	58 203,49

En synthèse, les acquisitions concernent :

- La modernisation des contrôles d'accès à la capitainerie et aux sanitaires des plaisanciers a nécessité un investissement de 16.879 euros HT pour l'acquisition d'un système complet (matériel et logiciel) de gestion des accès.
- Le système informatique de gestion de la station d'avitaillement (matériel et logiciel) a été remplacé par une version mise à jour pour un coût 24.000 euros HT.
- Une potence PMR a été installée sur un quai du port à proximité de la base nautique pour permettre la mise à l'eau d'embarcation destinées à la pratique de la voile par les personnes à mobilité réduite. Ce matériel permet également l'embarquement des passagers PMR. Il a été financé par la SOGEBA à hauteur de 9.430 euros HT.

Ces immobilisations constituent des biens de reprise et intègrent à ce titre l'inventaire des biens de reprise figurant ci-après (II.-2.5.3).

II.-2.4.2 Immobilisations mises au rebut au cours de l'exercice

Trois postes d'amarrage amodiés que la SOGEBEA avait acquise en 2008 et 2009 ont été mis au rebut du fait de l'arrivée à terme des tous les contrats d'amodiation au 31 décembre 2021.

LIBELLE	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION	VNC DATE DE SORTIE	SORTIE
POSTE PAM 185	7,14	01/01/2008	Linéaire	14 ans	3 048,98	0	31/12/2022
RACHAT POSTE AMODIATAIRE 163	7,74	12/01/2009	Linéaire	12 ans 11 mois	3 092,88	0	31/12/2022
RACHAT POSTE AMODIATAIRE 164	7,74	12/01/2009	Linéaire	12 ans 11 mois	3 092,88	0	31/12/2022
TOTAL					9 234,74	0,00	

II.-2.5. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise

II.-2.5.1 Biens de retour - Inventaire initial

Le périmètre de la concession a été modifié dans le contrat conclu le 5 octobre 2021.

Il comprend notamment :

- Le plan d'eau
- L'ensemble des pannes et pontons et les quais ainsi que les accès aux pontons à partir de la jetée
- Les appareils d'amarrage, les bornes et équipements utilisés par les plaisanciers et les professionnels disposés sur les quais, les pannes et les pontons
- Les bâtiments de la capitainerie, les sanitaires des plaisanciers, l'aire de carénage et ses bâtiments
- La zone technique et ses clôtures, y compris les parties supportant les locaux des artisans
- La station de carburant et ses cuves
- La station de collecte des eaux grises et noires
- Les grues et bers et appareils de calage
- Les réseaux de distribution d'eau douce, d'énergie électrique, de télécommunication
- L'aire de collecte des déchets
- Le parking de la Capitainerie
- Le parking du stade (exploité par la collectivité en tant que parc de stationnement jusqu'à la réalisation des travaux prévus sur l'emprise au plan pluriannuel d'investissement)
- Le parking de la prud-homie ;
- Le parking de l'aire de carénage et le parking attenant ;
- Les barrières d'accès aux quais ;

Les nouveaux ouvrages qui seront ultérieurement édifiés et mis à la charge du concessionnaire au titre de la convention du 5 octobre 2021 intégreront également ce périmètre.

Sont expressément exclus du périmètre de la concession la jetée, la contre-jetée et les feux de signalisation de la passe.

La convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, autorisée par délibération du conseil municipal en date du 1er octobre 2021, précise en son article 15 la notion de biens de retour.

“ARTICLE 15 – Biens de retour

Par biens de retour, on entend les biens meubles ou immeubles, ouvrages et installations indispensables à l'exploitation du service objet de la présente convention.

Ces biens sont réputés être la propriété de la Collectivité dès leur affectation à l'exploitation portuaire.

L'inventaire annexé à la présente convention (Annexe 12) comporte une liste des biens qualifiés comme tels.

Les biens de retour se composent :

- De l'ensemble des biens mis à la disposition du Concessionnaire par la Collectivité ;
- Des ouvrages, bâtiments, installations, outillages, réseaux et œuvres intellectuelles (plans, bases de données...) indispensables et nécessaires à l'exploitation du port, qui sont repris à l'ancien exploitant ou renouvelés ou établis par le Concessionnaire ;
- Des biens mobiliers nécessaires à l'exploitation du port, établis ou renouvelés par le Concessionnaire.
- Des ouvrages, bâtiments, installations, outillages, réseaux et œuvres intellectuelles (plans, bases de données...) réalisés et financés par les garanties d'usage.

Les biens de retour financés par la Collectivité lui reviendront gratuitement à l'expiration de la convention sans que le Concessionnaire ne puisse demander le versement d'aucune indemnité.

Les biens de retour financés par le Concessionnaire seront remis à la Collectivité, qui en est propriétaire ab initio, moyennant, si ces biens ne sont pas amortis, une indemnité égale à leur valeur nette comptable. Cette indemnité sera payée dans un délai de 6 mois suivant la remise des installations. Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à des intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal.

Les biens de retour financés par les garanties d'usage reviendront à la Collectivité sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être demandée.

Le Concessionnaire est tenu de remettre à la Collectivité en bon état d'entretien les ouvrages de la délégation. A défaut, le Concessionnaire est tenu de verser à la Collectivité les sommes nécessaires pour mettre en bon état les ouvrages et outillages délégués.

La mise au rebut ou la cession des biens de retour est réalisée par la Collectivité.

Les biens de retour mis au rebut ou cédés par la Collectivité génèrent une mise à jour de l'inventaire figurant en annexe sur lequel ces biens seront radiés."

L'inventaire des biens de retours apportés par la Collectivité à la prise d'effet du contrat et dont la valeur totale s'élève à 17.637.740 euros est repris ci-après.

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS													
2022													
Diagnostic VSC 2020													
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandoi	Sageba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	225	M	1985	60	2045	3	2	2 850,00	641 250,00
OP02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	23	U	Inconnu	20	2030			1 500,00	34 500,00
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandoi	Sageba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	Inconnu	45	2022	3	2	2 560,00	230 400,00
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandoi	Sageba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	Inconnu	50	2022	3	2	2 850,00	256 500,00
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	22	U	Inconnu	20	2022			1 500,00	33 000,00
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandoi	Sageba	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	184	M	2021	75	2096	2	2	7 228,00	1 329 952,00
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2041			1 764,00	5 292,00
OP05	Panne A	Ville de Bandoi	Sageba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2059	3	3	3 972,00	544 164,00
OP05	Panne A	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	24	U	2019	20	2039			1 224,34	29 384,16
OP06	Panne B	Ville de Bandoi	Sageba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2059	2	4	3 972,00	544 164,00
OP06	Panne B	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	23	U	2019	20	2039			1 224,34	28 159,82
OP07	Panne C	Ville de Bandoi	Sageba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2052	2	3	2 850,00	370 500,00
OP07	Panne C	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2032			1 500,00	22 500,00
OP08	Panne D	Ville de Bandoi	Sageba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2052	2	2	2 850,00	370 500,00
OP08	Panne D	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2032			1 500,00	22 500,00
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandoi	Sageba	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	640	M	1977	20	1997	1	2	2 560,00	1 638 400,00
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	25	U	Inconnu	20	2030			1 500,00	37 500,00
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	21	U	2021	20	2041			1 764,00	37 044,00
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandoi	Sageba	Borne SDS	1	U	2021	20	2041			892	892,00
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandoi	Sageba	Dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	2	U	Inconnu	45	2030				
OP10	Embarcadère	Ville de Bandoi	Sageba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	23	M	1977	60	2037	1	2	3 780,00	86 940,00
OP11	Panne d'accès centrale Amodiée	Ville de Bandoi	Sageba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	220	M	1976	45	2021	1	2	2 560,00	563 200,00
OP11	Panne d'accès centrale Amodiée	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	5	U	1976	20	1996			1 022,00	5 110,00
OP12	Panne I	Ville de Bandoi	Sageba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	130 560,00
OP12	Panne I	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	8	U	1976	20	1996			1 022,00	8 176,00
OP13	Panne II	Ville de Bandoi	Sageba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	130 560,00
OP13	Panne II	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00
OP14	Panne III	Ville de Bandoi	Sageba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	130 560,00
OP14	Panne III	Ville de Bandoi	Sageba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS													
2022													
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
													17 637 739,89
OP15	Panne IV	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	130 560,00
OP15	Panne IV	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00
OP16	Panne V	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	130 560,00
OP16	Panne V	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00
OP17	Panne VI	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	64	M	1976	45	2021	2	2	2 560,00	163 840,00
OP17	Panne VI	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00
OP18	Panne VII	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	77	M	1976	45	2021	2	2	2 560,00	195 840,00
OP18	Panne VII	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	1976	20	1996			1 022,00	10 220,00
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	227 840,00
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	1996			1 022,00	16 352,00
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	227 840,00
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	13	U	1976	20	1996			1 022,00	13 286,00
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	227 840,00
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	1996			1 022,00	16 352,00
OP22	Panne d'accès Est	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	159	M	1997	40	2037	1	2	2 850,00	452 580,00
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	96	M	1997	40	2037	3	2	2 850,00	274 170,00
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	17	U	2021	20	2041			1 764,00	29 988,00
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SDS	1	U	2021	20	2041			892	892,00
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	35	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	100 320,00
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	7	U	2021	20	2041			1 764,00	12 348,00
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	325 470,00
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	18	U	2021	20	2041			1 764,00	31 752,00
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SDS	1	U	2021	20	2041			892	892,00
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	65	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	185 820,00
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	2021	20	2041			1 764,00	17 640,00
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	325 470,00
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2021	20	2041			1 764,00	26 460,00
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SDS	1	U	2021	20	2041			892	892,00
OP28	Panne J	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	72	M	1997	40	2037	2	1	2 850,00	205 770,00

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS													
2022													
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
													17 637 739,89
OP28	Panne J	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	2021	20	2041			1 764,00	14 112,00
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	3	2	2 850,00	325 470,00
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	14	U	2021	20	2041			1 764,00	24 696,00
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SDS	1	U	2021	20	2041			892	892,00
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	177	M	1986	75	2061	2	3	2 560,00	453 120,00
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	Inconnu	20	2030			1 500,00	12 000,00
OP31	Darse de levage	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	1973	60	2033	1	2	2 560,00	127 232,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Chantier naval	5 000	M ³	1973	60	2033	2	3	158,4	792 000,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 25 m ²	5	U	2013	20	2033			42 500,00	212 500,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 50 m ²	3	U	2013	20	2033			85 000,00	255 000,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 75 m ²	1	U	2013	20	2033			127 500,00	127 500,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Travelift	1	U	2010	20	2030			223 970,00	223 970,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Grue Mobile	1	U	2018	20	2038			146 848,00	146 848,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	2008	20	2028			1 500,00	15 000,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bers bateaux moteur	20	U	2018	20	2038			519,5	10 390,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bers voiliers	23	U	2016	20	2036			896,17	20 611,91
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	100	M	1973	75	2048	1	3	2 560,00	256 000,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	5	U	2021	20	2041			1 764,00	8 820,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SDS	1	U	2021	20	2041			892	892,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Pompes eaux grises	1	U	2011	20	2031			18 988,00	18 988,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Pompes eaux noires	1	U	2012	20	2032			8 900,00	8 900,00
OP34	Ponton d'accueil	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2037	3	2	2 560,00	48 640,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2037	1	3	50 000,00	950 000,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Cuves immergées 40 m ³	2	U	2006	27	2033			94 500,00	189 000,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Cuves immergées 20 m ³	2	U	2006	27	2033			47 250,00	94 500,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Distributeurs carburant	6	U	Inconnu	20	2030			90 460,00	542 760,00
OP36	Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Bâtiment	1	U	2021	50	2071	4	4	1 686 550,00	1 686 550,00
OP38	Mouillage des pannes	Ville de Bandol	Sogeba	Mouillages		M	Inconnu	10	2030				
OP39	Fond	Ville de Bandol	Sogeba	Fonds		M ³	Inconnu	20	2030				

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS													
2022													
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Diagnostic VSC 2020		Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP41	Réseaux élect et tranfo	Ville de Bandoi	Sogeba	Réseaux distributions électriques					20	2030			17 637 739,89
OP44	Sanitaires	Ville de Bandoi	Sogeba	Sanitaires Ouest	1	U	inconnu	50	2030	3	4	49 100,00	49 100,00
OP44	Sanitaires	Ville de Bandoi	Sogeba	Sanitaires OT	1	U	inconnu	50	2030	3	4	49 100,00	49 100,00
OP44	Sanitaires	Ville de Bandoi	Sogeba	Sanitaires capitainerie	1	U	2021	50	2071	3	4	49 100,00	49 100,00
OP45	Parking	Ville de Bandoi	Sogeba	Parking	550	M ²	2019	45	2064	4	4	120	66 000,00
OP46	Quai Prodhommie Flottant	Ville de Bandoi	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	inconnu	40	2030	3	1	2 850,00	142 500,00
OP46	Quai Prodhommie Flottant	Ville de Bandoi	Sogeba	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2041			1 764,00	5 292,00
OP49	Ponton Capitainerie (PCA)	Ville de Bandoi	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	28	M	inconnu	40	2030	4	3	2 850,00	79 800,00
OP49	Ponton Capitainerie (PCA)	Ville de Bandoi	Sogeba	Bornes portuaires	1	U	2021	20	2041			1 764,00	1 764,00
OPXX	Parking pêcheurs	Ville de Bandoi	Sogeba	Parking		M ²							
OPXX	Parking Forain	Ville de Bandoi	Sogeba	Parking		M ²							
OPXX	Parking du stade	Ville de Bandoi	Sogeba	Parking		M ²							

II.-2.5.2 Biens de retour - Variations

Au cours de l'exercice 2022, la SOGEBEA a apporté des modifications à l'inventaire des biens de retours de la concession et notamment, elle a financé la création des biens de retours repris ci-dessous :

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS FINANCES PAR LA SOGEBEA - EXERCICE :													
2022													
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandoi	Sogeba	Mobiliers urbains	49	U	2022	10	2032	Non évalué	Non évalué	419,36	20 549,59
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandoi	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	2022	20	2042	Non évalué	Non évalué	1 262,00	20 192,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandoi	Sogeba	Abri garage et déchetterie	1	U	2022	20	2042	Non évalué	Non évalué	140 694,15	140 694,15

En synthèse, ces variations concernent :

- l'acquisition et le mise en place pour une valeur de 20.550 euros de mobilier urbain sur le quai du stade principalement (claustras autour des containers destinés aux ordures ménagères, poubelles, portes-vélos) et autour de la capitainerie.
- Le remplacement des bornes électriques "forains" situées sur le quai rouge pour une valeur de 20.192 euros.
- La création de la déchetterie de l'aire de carénage, conformément au plan pluriannuel d'investissement, pour un montant total de 140.694 euros.

L'inventaire des biens de retour en concession et ses modifications est repris en annexe 2 du présent rapport

II.-2.5.3 Biens de reprise

La convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, autorisée par délibération du conseil municipal en date du 1er octobre 2021, précise en son article 16 la notion de biens de reprise

"ARTICLE 16 – Biens de reprise

Par biens de reprise, on entend les biens, ouvrages et installations financés par le Concessionnaire et utiles à l'exploitation du service objet de la présente convention.

Une liste de biens de reprise rédigée par le Concessionnaire complètera chaque année l'inventaire.

Cet inventaire complété annuellement sera annexé à chaque rapport annuel prévu à l'article 33 de la présente convention.

La Collectivité aura la possibilité de racheter ces biens moyennant une indemnité calculée en tenant compte de leurs conditions d'amortissement et des frais éventuels de remise en état. Ces biens appartiennent au Concessionnaire tant que la Collectivité n'a pas usé de son droit de reprise et il ne pourra en disposer à la fin de la concession que si la Collectivité ne les réclame pas.

Cette indemnité sera payée dans le délai de 6 mois suivant la remise. Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à des intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal."

A la clôture de l'exercice 2022, l'inventaire des biens de reprise est le suivant :

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
890301	2154100000	31/03/1989	LAMPADAIRE QUAI PECHEURS	1	4 351,66	0,00
890901	2154100000	27/09/1989	MARTEAU DUSS + ACCESSOIRES	1	746,24	0,00
891101	2154100000	30/11/1989	LAMPADAIRES QUAI	1	4 573,47	0,00
A41001	2154100000	18/10/2004	BORNES SOURCELEC 2008	1	12 300,00	0,00
A60305	2184010000	31/03/2006	BUREAU DIR TECH	1	2 170,50	0,00
A60306	2184010000	31/03/2006	ARMOIRE BUR DIR TEC	1	690,00	0,00
A60307	2184010000	31/03/2006	ARMOIRE BUR DIR TECH	1	447,00	0,00
A60308	2184010000	31/03/2006	FAUTEUIL DIR TECH	1	485,00	0,00
A60309	2184010000	31/03/2006	FAUTEUIL VISIT BUR DIR TECH	1	497,10	0,00
A60402	2184010000	28/04/2006	MOBILIER SALLE REUNION	1	4 785,20	0,00
A60503	2184010000	04/05/2006	FAUTEUIL DAF	1	323,25	0,00
A60504	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES TECH	1	1 735,50	0,00
A60505	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES ADM	1	523,50	0,00
A70501	2154100000	28/05/2007	PORTAIL ZONE CARENAGE	1	3 980,00	0,00
A70902	2181010000	30/09/2007	BORNES COMPTAGE LOCASAIL QUOVA	1	4 117,86	0,00
A71003	2154100000	31/10/2007	BER N° 6 INDEP REGL	1	565,19	0,00
A71004	2154100000	31/10/2007	BER N°5 INDEP REGLABLE	1	419,63	0,00
A71005	2154100000	31/10/2007	BER AVANT 14 T	1	2 172,00	0,00
A80403	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 198	1	1 056,00	0,00
A80404	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 4 PRISES	1	1 843,00	0,00
A80405	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 2 PRISES	1	1 263,00	0,00
A80604	2181010000	26/06/2008	CHAINE MERE PANNE II - III PAM	1	7 000,00	0,00
A80803	2154100000	12/08/2008	ACM CONTAINER DE STOCKAGE	1	2 200,00	0,00
A90204	2181010000	16/02/2009	BORNES	1	19 004,00	0,00
A90304	2181010000	05/03/2009	REP PANNES 9-10 ET I K MANILL	1	3 382,00	0,00
A90305	2154100000	24/03/2009	MECADIS BERS ZONE	1	4 060,00	0,00
A90403	2181010000	22/04/2009	ATSMFOURNITURE POSE OPTIMISATI	1	4 275,00	0,00
A90404	2181010000	22/04/2009	ATSM RECENTRAGE MOUILLAGE P 10	1	3 040,00	0,00
A90601	2154100000	25/06/2009	CIEL TABLEAU ELECTRIQUE(QUAI P	1	1 536,31	0,00
A90903	2154100000	29/09/2009	4 CORPS MORT 2T	1	4 800,00	0,00
A91007	2154100000	22/10/2009	CONTENEUR DE STOCKAGE	1	1 770,00	0,00
B00700	2154000000	29/07/2010	PORTIQUE ZONE CARENAGE PANNEAU	1	1 773,17	0,00
B10200	2181010000	25/02/2011	DEPORT RESEAU INFO ZONE CARENA	1	1 929,00	0,00
B10300	2181010000	28/03/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	12 750,00	0,00
B10301	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	19 539,88	0,00
B10302	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	6 885,20	0,00
B10400	2181010000	12/04/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	22 650,00	0,00
B10500	2154100000	19/05/2011	CHARIOT ELEVATEUR ELECTRIQUE	1	10 750,00	0,00
B10600	2184010000	24/06/2011	BUREAU COMPLEMENTAIRE MR LANZI	1	820,00	0,00
B10800	2154000000	22/08/2011	JAUGE ELECTRONIQUE CARBURANT	1	14 242,50	0,00
B11000	2141300000	20/10/2011	AUSTRAL BAT TOITURE SANITAIRE	1	3 580,00	906,90
B20200	2154200000	20/02/2012	CHAUFFE EAU 500L STADE	1	4 570,00	0,00
B20201	2154200000	20/02/2012	MITIGEUR THERMOSTATIQUE STADE	1	980,00	0,00
B20202	2181010000	20/02/2012	RESEAUX EAU SANITAIRE STADE	1	2 125,00	0,00
B20400	2181010000	17/04/2012	DEPAGNE BORNE PONTON ACCUEIL	1	886,00	0,00
B20401	2181010000	25/04/2012	RESEAU EAU SANITAIRE PORT	1	1 895,00	0,00
B20402	2181010000	25/04/2012	DALLE SANITAIRE PORT	1	555,00	0,00
B20600	2154000000	19/06/2012	TOKHEIM DISTRIBUTEUR GROS DEBI	1	54 800,00	0,00
B20601	2181010000	15/06/2012	INSTALL 2 NVELLES BORNES QUAI	1	13 354,61	6 312,43
B20700	2181010000	20/07/2012	REFECTION CHBRE®ARDS PORT	1	4 195,00	0,00
B21000	2051000000	11/10/2012	LOGICIEL ALIZEE+MISE EN PLACE	1	18 500,00	0,00
B30100	2181010000	07/01/2013	CHANGEMENTS MOUILLAGES PANNE K	1	8 400,00	0,00
B30500	2154100000	30/05/2013	PLAQUES BALISAGE PLACE PAM	1	3 461,80	141,32
B30700	2141300000	02/07/2013	AGENC NVEAU MODULE CARENAGE	1	6 149,48	0,00
B30701	2181010000	25/07/2013	AGENCEMENT ELEC MODULE CARENAG	1	1 025,34	57,62
B30702	2154300000	25/07/2013	CLIMATISATION MODULE CARENAGE	1	1 502,72	0,00
B30800	2183010000	01/08/2013	ORDINATEUR FIXE+IMPR CARENAGE	1	1 356,00	0,00
B50100	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL TAMPON CUVE SP98	1	2 820,00	580,22
B50101	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM POMPE PLONGEUR SUR GO	1	8 618,00	1 773,18

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
B50102	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM TRAVAUX SUR RESERVOIR	1	4 120,00	847,70
B50103	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL PLATEAU INOX+SON	1	13 755,00	2 830,14
B50300	2183010000	23/03/2015	KONICA IMPRIMANTE ACCUEIL	1	1 128,00	0,00
B50301	2183010000	23/03/2015	KONICA IMPRIMANTE MAITRE DE PO	1	1 128,00	0,00
B50302	2183010000	23/03/2015	KONICA IMPRIMANTE ACCUEIL MART	1	1 128,00	0,00
B50303	2183010000	26/03/2015	KONICA PHOTOCOPIEUR DIRECTION	1	2 059,00	0,00
B50304	2183010000	26/03/2015	KONICA PHOTOCOPIEUR COMPTA	1	2 059,00	0,00
B50305	2183010000	26/03/2015	KONICA PHOTOPIEUR PRINCIPAL AC	1	4 603,00	0,00
B50400	2051000000	29/04/2015	LOGICIEL SERIANS OPEN BEE	1	1 685,00	0,00
B50401	2183010000	21/04/2015	KONICA IMPRIMANTE CARENAGE	1	1 070,00	0,00
B50600	2154100000	16/06/2015	GUERIN 1 MOTEUR YAMAHA CANOT 1	1	2 363,33	0,00
B51200	2183010000	01/12/2015	PC UTILISATEUR	1	8 077,00	0,00
B51201	2183010000	01/12/2015	SOFTWARE SERVEUR PC	1	3 229,52	0,00
B51202	2183010000	01/12/2015	DISQUES DURS SAUVEGARDE SERVEU	1	799,75	0,00
B60400	2181010000	22/04/2016	OUVRELEC BARRIERE PORT	1	2 600,00	859,56
B60700	2182000000	20/07/2016	CITROEN BERLINGO VTI 95	1	10 709,13	0,00
B60800	2154100000	23/08/2016	TOKHEIM TAMPON PISTE CARB TAXE	1	5 420,00	1 974,01
B60900	2181010000	16/09/2016	PORALU PLATELAGE JETEE OUEST	1	25 323,00	9 388,88
B70200	2183010000	09/02/2017	AMAZON ORDINATEUR ASUS ACCUEIL	1	749,17	0,00
B70201	2183010000	14/02/2017	AMAZON ORDI ASUS ACCUEIL	1	749,17	0,00
B70202	2184010000	20/02/2017	OFF DEPOT BUREAU PDG	1	589,00	0,00
B70300	2154000000	21/03/2017	TOKHEIM SONDE CUVE SP95	1	2 436,00	0,00
B70400	2154000000	27/04/2017	MADIC EXTINCTION AUTO CARBURAN	1	6 680,00	2 884,30
B70600	2183010000	06/06/2017	SEITZ LIVECAM	1	5 927,03	0,00
B70900	2183010000	08/09/2017	TRANSMETTEUR BAIE DE BRASSAGE	1	1 714,76	0,00
B71100	2051000000	27/11/2017	KONICA LOGICIEL KOMI DOC	1	1 600,00	0,00
B80300	2183010000	23/03/2018	ORDINATEUR NOVELLI	1	998,00	0,00
B80500	2181010000	24/05/2018	PORALU PASSERELLE PANNE PTF	1	3 043,91	1 641,21
B80600	2181010000	19/06/2018	FIDUCIAL FIBRE CLUSTER DE LIEN	1	1 050,00	573,62
B80601	2181010000	30/06/2018	CIRCET RACCORDEMENT FIBRE	1	11 883,87	6 527,98
B80602	2181010000	30/06/2018	CIRCET TVX SUPPL FIBRE	1	2 500,00	1 373,29
B80900	2151000000	13/09/2018	TOKHEIM REMISE EN SERVICE STAT	1	47 911,00	34 172,10
B80901	2051000000	18/09/2018	14 LICENCES BORNES W	1	11 574,00	0,00
B80902	2150000000	18/09/2018	S2F 14 BORNES WIFI	1	59 348,00	42 383,65
B90100	2051000000	18/01/2019	DOCAPAST LICENCE ACTES BUDGETA	1	700,00	0,00
B90200	2154100000	04/02/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 - 10	1	2 725,00	63,46
B90201	2184010000	20/02/2019	DACOTA ARMOIRE ROTATIVE	1	3 634,91	2 230,74
B90202	2154100000	04/09/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 -106	1	2 725,00	459,14
B90300	2154100000	11/03/2019	ROULEV PESON POUR TRAVELIFT	1	9 444,70	5 845,36
B90400	2051000000	17/04/2019	ADOBE LICENCE ADOBE ACROBAT PR	1	178,98	0,00
B90700	2154100000	09/07/2019	S2F BORNES WIFI A ET B	1	3 320,00	2 503,95
B90701	2154200000	08/07/2019	PORTE ENTREE SANITAIRE OFFICE	1	1 619,00	490,58
B90702	2181010000	08/07/2019	RENOVATION COMPLETE SANITAIRE	1	21 790,66	6 602,87
B91000	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CAPITAINERIE	1	1 375,00	496,51
B91001	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CARENAGE	1	1 375,00	496,51
B91002	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING PROFESSIONNELS A	1	1 375,00	496,51
B91003	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DEPART BENDOR	1	1 375,00	496,51
B91004	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DU STADE	1	5 673,00	2 048,50
B91005	2141300000	23/10/2019	PORTAIL PARKING CARENAGE	1	5 555,26	3 782,13
B91100	2154100000	30/11/2019	BOUEE AMARRAGE QH	1	8 800,00	3 365,70
C00200	2181010000	28/02/2020	PASSERELLE ARTICULEE GDE JETEE	1	1 433,11	1 025,89
C00201	2181010000	28/02/2020	REMISE ETAT PONTONS GDE JETEE	1	10 804,75	7 734,54
C00400	2181010000	30/04/2020	AMENAG. PONTON CATAMARAN GJ	1	2 596,00	1 902,31
C00500	2181010000	29/05/2020	CREATION MOUILLAGE ZONE CATAMA	1	10 930,00	8 540,93
C00700	2183010000	21/07/2020	TABLETTE GALAXY TAB S6	1	899,75	165,52
C01000	2183010000	30/10/2020	CIRCET PC VIDEO SURVEILLANCE	1	2 128,00	534,91
C01001	2154100000	30/10/2020	MOTEUR TRAVEL ELECTRIQUE	1	2 500,99	1 142,87
C01100	2183010000	30/11/2020	CIRCET CAMERA OFF TOURISME	1	1 237,00	376,29
C01200	2181010000	08/12/2020	BARRIERES OFF.TOURISME+QH MANE	1	18 013,00	10 571,56

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
C01201	2154100000	14/12/2020	4 CANOTS SECU 12	4	5 989,60	3 534,85
C10100	2154100000	11/01/2021	MAT BASCULANT TOIT CAPITAINERI	1	4 428,00	3 324,90
C10200	2181010000	26/02/2021	REPLACEMENT CANIVEAUX GRILLES	1	14 051,00	11 455,47
C10201	2183010000	08/02/2021	STATION METEO CAPTEUR SANS FIL	1	1 450,00	533,02
C10202	2183010000	17/02/2021	VISUNEXT VIDEO PROJECTEUR	1	2 499,17	939,50
C10300	2182000000	12/03/2021	STORMER BATEAU DE SERVICE	1	38 298,00	31 393,72
C10301	2184010000	16/03/2021	VESTIAIRE SECHANT	1	1 374,26	1 128,03
C10302	2181010000	19/03/2021	MARSEILLAISES PLOMBEES E ET K	90	6 885,00	2 792,25
C10303	2183010000	18/03/2021	CAMERAS DE SURVEILLANCE	5	1 200,17	485,62
C10304	2183010000	29/03/2021	CAMERA DOME FULL HD MAT CAP	1	3 457,00	1 434,02
C10305	2154100000	31/03/2021	SEABIN POUBELLE FLOTTANTE	1	5 614,00	3 645,98
C10400	2184010000	20/04/2021	CHAISES ACCUEIL	5	1 295,00	855,42
C10401	2183010000	17/04/2021	TELEVISEUR 4K ACCUEIL	1	2 138,33	314,80
C10402	2154100000	17/04/2021	REFRIGERATEUR INTEGRABLE	1	597,50	87,97
C10403	2154100000	17/04/2021	COMBINE MICRO ONDE GRILL	1	499,17	73,48
C10500	2154100000	11/05/2021	FONTAINE A EAU AVEC WATERBLOCK	2	2 612,00	471,61
C10501	2154100000	28/05/2021	COFFRE 12 COMPARTIMENTS	1	2 709,00	2 493,41
C10502	2154100000	28/05/2021	COFFRE FORT	1	4 234,00	3 897,04
C10503	2184010000	28/05/2021	TABLES SALLE DE REUNION	8	10 211,84	6 961,07
C10504	2184010000	28/05/2021	CHAISES ET CHARIOTS SALLE DE R	20	5 001,94	3 409,65
C10600	2154100000	09/06/2021	VOILES DU TOIT TERRASSE CAPITA	1	14 142,00	11 198,37
C10601	2183010000	03/06/2021	PC PORTABLE HYBRIDE LENOVA	5	5 329,11	2 526,39
C10610	2184010000	08/06/2021	BANQUETTE ACCUEIL CAPITAINERIE	2	3 446,19	2 368,30
C10611	2184010000	08/06/2021	TABLE BASSE ACCUEIL CAPITAINER	2	1 313,97	903,00
C10700	2184010000	01/07/2021	CHAISES BUREAUX DES MDP	3	834,30	584,01
C10900	2183010000	29/09/2021	CAMERA VISIOCONFERENCE	1	832,50	484,08
C11000	2154100000	05/10/2021	COLLECTEUR D'HUILE 1000 LITRES	1	3 848,00	2 894,55
C20300	2154100000	21/03/2022	CONTROLE ACCES CAPITAINERIE	1	12 569,65	11 592,01
C20301	2154200000	21/03/2022	CONTROLE ACCES SANITAIRES	1	4 309,00	3 973,86
C20600	2154100000	16/06/2022	SYST INFO D'EXPLOITATION CARB	1	24 000,00	21 400,00
C20601	2154100000	30/06/2022	POTENCE AVEC TREUIL HANDICAPE	1	9 430,00	8 481,76
C20900	2154100000	19/09/2022	PALONNIER DE LEVAGE GRUE VALLA	1	3 458,00	3 360,02
C20901	2154100000	30/09/2022	POMPE PLONGEUR POUR CUVES CARB	1	1 930,10	1 881,31
C21200	2183010000	12/12/2022	ORINATEUR MICROSOFT PDG	1	1 874,24	1 841,27
C21201	2183010000	30/12/2022	ORDINATEUR LENOVO MDP CARENAGE	1	632,50	631,91
					904 940,40	329 954,05

(VNC = valeur nette comptable)

Les variations qui y ont été apportées en 2022 (mises au rebut et acquisitions) ont été abordées précédemment au II.-2.4. . Cet inventaire est repris en annexe n° 3 du présent rapport.

II.-2.6. Créances clients

Les créances douteuses à la fin de l'exercice s'élèvent à 56.010,00 euros TTC, sur lesquels une provision a été constatée à hauteur de 47.234,00 euros. Le détail en est repris dans l'état ci-dessous qui montre également l'évolution avec l'exercice précédent.

Déterminé sur le solde + 365 j => 100%
impayés Alizé sans échéancier entre 181 et 365 j => 80%
de paiement entre 91 et 180 j => 50%

Taux de provision	31/12/2021				31/12/2022				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
CARENAGE	227,00	-	3 563,44	3 790,44	3 087,42	-	3 774,64	6 862,06	3 203,80	132,18
Client 001					58,12			58,12	58,12	
Client 002	132,18			132,18						132,18
Client 003			58,33	58,33			58,33	58,33		
Client 004			3 226,98	3 226,98			3 226,98	3 226,98		
Client 005			33,33	33,33			33,33	33,33		
Client 006					3 011,42			3 011,42	3 011,42	
Client 007			35,37	35,37			35,37	35,37		
Client 008			-	-						
Client 009			33,33	33,33			33,33	33,33		
Client 010			86,03	86,03			86,03	86,03		
Client 011			-	-			-	-		
Client 012			90,06	90,06			90,06	90,06		
Client 013					17,88			17,88	17,88	
Client 014	94,81			94,81			211,20	211,20	116,39	

Taux de provision	31/12/2021				31/12/2022				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
PORT PUBLIC	1 745,89	982,60	20 981,90	23 710,39	2 777,61	11 644,27	25 950,40	40 372,29	18 048,51	1 386,61
Cient 015										
Cient 016						4 244,83		4 244,83	4 244,83	
Cient 017						68,97		68,97	68,97	
Cient 018			737,83	737,83			737,83	737,83		
Cient 019	32,38			32,38			64,77	64,77		32,38
Cient 020					18,13	290,16		308,29	308,29	308,29
Cient 021					56,50	901,32		957,82	957,82	957,82
Cient 022					17,75	273,61		291,37	291,37	291,37
Cient 023					185,69			185,69	185,69	185,69
Cient 024										
Cient 025					27,25			27,25	27,25	27,25
Cient 026					204,23	3 267,63		3 471,85	3 471,85	3 471,85
Cient 027			27,75	27,75			27,75	27,75		
Cient 028						20,00		20,00	20,00	20,00
Cient 029										
Cient 030			425,00	425,00			425,00	425,00		
Cient 031										
Cient 032										
Cient 033										
Cient 034			28,19	28,19			28,19	28,19		
Cient 035					165,31			165,31	165,31	165,31
Cient 036						703,55		703,55	703,55	703,55
Cient 037						332,86		332,86	332,86	332,86
Cient 038						33,33		33,33	33,33	33,33
Cient 039					196,83			196,83	196,83	196,83
Cient 040										
Cient 041						156,87		156,87	156,87	156,87
Cient 042						16,21		16,21	16,21	16,21
Cient 043					567,29			567,29	567,29	567,29
Cient 044										
Cient 045										
Cient 046						275,89		275,89	275,89	275,89
Cient 047		323,10		323,10			403,88	403,88	80,78	
Cient 048					22,10			22,10	22,10	22,10
Cient 049										
Cient 050										
Cient 051			2 272,41	2 272,41			2 272,41	2 272,41		
Cient 052			74,47	74,47			74,47	74,47		
Cient 053						106,52		106,52	106,52	106,52
Cient 054										
Cient 055			2 095,52	2 095,52			2 095,52	2 095,52		
Cient 056					604,25			604,25	604,25	604,25
Cient 057		15,63		15,63						15,63
Cient 058						98,51		98,51	98,51	98,51
Cient 059										
Cient 060			197,52	197,52			197,52	197,52		
Cient 061										
Cient 062										
Cient 063	516,53			516,53			1 136,73	1 136,73	620,19	
Cient 064	54,02			54,02						54,02
Cient 065			959,93	959,93			959,93	959,93		
Cient 066										
Cient 067					200,73			200,73	200,73	200,73
Cient 068			47,37	47,37			47,37	47,37		
Cient 069			380,79	380,79			380,79	380,79		
Cient 070						44,80		44,80	44,80	44,80
Cient 071			2 330,13	2 330,13			2 330,13	2 330,13		
Cient 072										
Cient 073		21,33		21,33			26,66	26,66		5,33
Cient 074										
Cient 075		532,30		532,30			665,38	665,38	133,08	
Cient 076			3 058,52	3 058,52			3 058,52	3 058,52		
Cient 077										
Cient 078										
Cient 079										
Cient 080	15,30			15,30			30,59	30,59	15,30	
Cient 081										
Cient 082					15,99	255,89		271,88	271,88	271,88
Cient 083										
Cient 084			3 749,58	3 749,58			3 749,58	3 749,58		
Cient 085										
Cient 086										
Cient 087			921,59	921,59			921,59	921,59		
Cient 088										
Cient 089										
Cient 090			232,77	232,77			232,77	232,77		

Taux de provision	31/12/2021				31/12/2022				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
Client 091		90,24		90,24			112,80	112,80	22,56	
Client 092			31,22	31,22			31,22	31,22		
Client 093					468,99			468,99	468,99	
Client 094			935,51	935,51			935,51	935,51		
Client 095	62,71		1 254,24	1 316,95						1 316,95
Client 096							-	-		
Client 097	1 064,95			1 064,95			3 781,96	3 781,96	2 717,01	
Client 098						553,31		553,31	553,31	
Client 099			1 221,58	1 221,58			1 221,58	1 221,58		
Client 100					26,57			26,57	26,57	
TOTAL GENERAL	1 972,89	982,60	24 545,34	27 500,83	5 865,03	11 644,27	29 725,05	47 234,34	21 252,31	1 518,79

Pour le carénage, l'augmentation de la provision pour créance douteuse porte essentiellement sur un dossier concernant le stationnement impayé d'un bateau arrivé sur l'aire de carénage suite à une fortune de mer et après une prise en charge par la SNSM. Après plusieurs tentatives de conciliation, ce dossier a trouvé une issue favorable au printemps 2023, de telle sorte que l'intégralité des sommes dues à la SOGEBEA ont pu être recouvrées. La provision sera donc intégralement reprise sur l'exercice 2023.

Pour le port public, 3 dossiers sont significatifs dans l'augmentation de la provision.

Le premier porte sur la créance impayée de l'AOT donnée pour l'emprise située à proximité du parking du stade pour laquelle l'occupant ne s'est pas acquitté des sommes dues. Une procédure contentieuse a été engagée à l'encontre de ce client indélicat auprès du Tribunal de Commerce. Cette procédure ne pourra toutefois pas aboutir puisque le titulaire de l'AOT a obtenu la mise en liquidation judiciaire de son entreprise entre-temps. La SOGEBEA étudie actuellement toutes les options juridiques pour faire valoir ses droits dans cette affaire auprès du liquidateur désigné et éventuellement des autorités judiciaires.

Le deuxième porte sur la créance impayée pour une redevance d'amarrage mensuelle due par un bateau qui avait fait l'objet d'une saisie conservatoire dans le cadre d'un contentieux commercial entre le propriétaire du bateau et son établissement bancaire. Le bateau a été autorisé par la justice à quitter le port pour des opérations de maintenance dans un autre port de la région. La redevance du mois en cours n'avait pas été acquittée. Le bateau n'a jamais regagné le port de Bandol suite à ces opérations. Une procédure contentieuse a été engagée à l'encontre du client qui a permis d'obtenir une injonction de payer. La société a toutefois été placée en liquidation judiciaire depuis, cette créance a donc peu de chance d'être recouvrée.

Le troisième dossier concerne un ancien amodiataire qui s'est maintenu sans droit ni titre sur son poste d'amarrage suite à la résiliation de son contrat pour non paiement de la redevance due. Le bateau a finalement quitté le port après que le Tribunal Administratif de Toulon, sollicité par la SOGEBEA, ait rendu une ordonnance en référé à l'encontre du contrevenant. Une procédure de recouvrement a été engagée et a permis d'obtenir une injonction de payer. A ce jour, elle n'a pas permis de recouvrer les sommes dues.

II.-2.7. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public

Ces engagements du concessionnaire résultent pour l'essentiel des frais de personnel tels que retracés dans le compte d'exploitation relatif à l'exercice 2022.

Tous les autres engagements pris par le concessionnaire tels qu'ils résultent du compte d'exploitation peuvent indifféremment, au choix de la Collectivité, être repris par elle le moment venu ou résiliés par le concessionnaire.

Il est toutefois porté à la connaissance de la Collectivité qu'en sus des effectifs présents à la clôture de l'exercice 2022, la SOGEBEA a entrepris un renforcement de ses équipes. Ainsi, un certain nombre de postes ont été créés en 2022 et seront pourvus à compter de 2023.

Ainsi, pour mener à bien le projet important de transformation du port et de ses abords, la SOGEBEA a souhaité la création d'un poste de Directeur Technique. Conformément aux dispositions de l'article 29 de la convention de quasi-régie, un courrier a été adressé en ce sens, le 31 mars 2022, à monsieur le Maire de Bandol afin d'obtenir l'accord préalable de la collectivité. Monsieur le Maire a confirmé son accord pour le recrutement visé par retour de courrier du 20 avril 2022.

En fonction du profil et de l'expérience du candidat, il était prévu un échelon pouvant aller du 2ème échelon, avec un indice pouvant varier de 335 à 350, soit une rémunération brute annuelle comprise entre 45.204,90 euros et 47.229,00 euros au 3ème échelon, avec un indice pouvant varier de 355 à 370.

La création de ce poste était prévue dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de quasi-régie pour un coût annuel brut de 45.000 euros à compter du 1er janvier 2023.

Ce poste est pourvu depuis le 2 janvier 2023.

En complément, et toujours dans le but de renforcer la qualité du service fourni aux usagers du port, la SOGEBEA a souhaité créer un deuxième poste d'agent technique chargé de la maintenance et de l'entretien des installations du port. Conformément aux dispositions de l'article 29 de la convention de quasi-régie, un courrier a été adressé en ce sens, le 19 septembre 2022, à monsieur le Maire de Bandol afin d'obtenir l'accord préalable de la collectivité. Monsieur le Maire a confirmé son accord pour le recrutement visé par retour de courrier du 3 octobre 2022.

La création de ce poste était prévue dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de quasi-régie pour un coût annuel brut de 30.000 euros à compter du 1er janvier 2023.

Ce poste est pourvu depuis le 3 avril 2023.

Enfin, compte tenu des enjeux importants de communication autour des projets de modernisation du port et de développement de son image, la SOGEBEA a estimé opportun de créer rapidement un poste de responsable de la communication et des animations. Conformément aux dispositions de l'article 29 de la convention de quasi-régie, un courrier a été adressé en ce sens, le 19 septembre 2022, à monsieur le Maire de Bandol afin d'obtenir l'accord préalable de la collectivité. Monsieur le Maire a confirmé son accord pour le recrutement visé par retour de courrier du 3 octobre 2022.

La création de ce poste n'était prévue dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de quasi-régie. Toutefois, l'affectation de dépenses prévues initialement au développement d'animations, à hauteur de 40.000 euros, permet d'assurer le financement de cette création de poste sans créer de dépenses supplémentaires.

Ce poste est pourvu depuis le 20 février 2023.

II.-3. Les conditions de révision des conditions financières

II.-3.1. Indexation des tarifs des services portuaires

Selon les dispositions de l'article 20 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, *"le Concessionnaire percevra auprès des usagers du port, pour l'usage des installations portuaires, une rémunération arrêtée, en montants et modalités selon une grille tarifaire adoptée par l'organe délibérant de la Collectivité"*.

Les conditions de révision et d'indexation des tarifs portuaires sont quant à eux prévus aux articles 21 et 22 de la convention de quasi-régie repris ci-après :

"ARTICLE 21 - Indexation des tarifs

A compter de 2023, le 1er janvier de chaque année, les tarifs seront indexés en hausse comme en baisse par application de la formule de variation suivante aux tarifs initiaux :

$$R_n = R_0 * (0.15 + 0.85 * \text{ind}(n) / \text{ind}(0))$$

Dans laquelle :

R_n = la valeur de chacun des tarifs figurant à la grille tarifaire pour l'année n.

R₀ = la valeur initiale de chacun des tarifs en vigueur en 2022.

Ind (n) est la valeur au mois de mai de l'année n-1 , de l'indice FSD2 – Frais et services divers – modèle de référence n°2 publié au Moniteur du bâtiment et des travaux publics ou dans tout autre publication.

Ind (0) est la valeur au mois de signature de la convention , de l'indice FSD2 – Frais et services divers – modèle de référence n°2 publié au Moniteur du bâtiment et des travaux publics ou dans tout autre publication.

Les prix obtenus par application de la formule ci-dessus seront arrondis à la dizaine de centimes supérieure.

Les tarifs en vigueur à la date de la signature sont les tarifs de l'année 2021 approuvés précédemment par la Collectivité. Ils s'appliqueront sans modification jusqu'au 31 décembre 2021.

Les tarifs de référence pour la présente convention sont les tarifs de l'année 2022 approuvée par la Collectivité sur proposition du Concessionnaire et joints en annexe 7 au contrat.

Il est précisé qu'en cas de difficulté dans l'application de la formule d'indexation, les derniers tarifs en vigueur seront prolongés autant que nécessaire afin de préserver la continuité du service public."

"ARTICLE 22 - Modification des tarifs

La rémunération du Concessionnaire issue de la grille tarifaire est réputée lui permettre d'assurer la gestion du service dans les conditions de la présente convention.

Le Concessionnaire aura la possibilité, à tout moment, de proposer à la Collectivité une modification des conditions tarifaires du service, lesdits tarifs devant en tout état de cause être conformes au principe d'égalité entre les usagers du service public et ne pas bouleverser l'équilibre économique de la présente convention. Dans ce cadre, la modification de tarifs devra être soumise, pour avis consultatif, au Conseil Portuaire avant délibération de la Collectivité ;

La proposition de modification tarifaire peut être refusée par la Collectivité après avis consultatif du Conseil Portuaire par décision expresse et motivée, cette décision n'ouvrant droit à aucune indemnisation du Concessionnaire.

Il est rappelé qu'aucune modification des tarifs ou de la structure tarifaire, peu importe le cadre, ne pourra intervenir sans l'accord préalable et exprès de l'organe délibérant de la collectivité."

Pour mémoire, les tarifs portuaires sont demeurés inchangés depuis 2015, dernière année où ils ont subi une indexation jusqu'à l'année 2021. Pour la première fois, après 6 années de stagnation, les tarifs étaient revalorisés de +0,34%, portant par exemple le tarif au m² annuel à 69,68 €.

Pour l'exercice 2022, les paramètres de la nouvelle convention de quasi-régie ont entraîné une réflexion sur le niveau de tarification appliquée aux usagers du port.

L'hypothèse retenue a été celle de passer le tarif de référence annuel au m² à 80,00 € TTC, soit une augmentation de 14,80% par rapport au tarif 2021 et d'appliquer ce niveau d'augmentation à toutes les déclinaisons des tarifs d'amarrage (mensuel, escale, diurne, +80 m², etc).

Une analyse de l'environnement "concurrentiel" a permis de vérifier que ce niveau de tarif permettait toujours au port de Bandol de bénéficier d'un positionnement attractif.

Après cette revalorisation, il était toujours environ 12% moins cher que la moyenne des ports de plaisance dans un rayon de 100 km, et 17% moins cher que la moyenne des ports de plaisance de ce rayon situés dans le Var. En particulier, à ce niveau de tarif, le port de Bandol restait en moyenne 37% moins cher que les autres ports importants de la zone (Sanary, Toulon, Hyères, le Lavandou).

Cette augmentation reste mesurée quand on la met en perspective avec l'évolution des tarifs portuaires des dernières décennies.

Année	Tarif portuaire municipal	
	Prix au m ² /an	Evolution sur 10 ans
1992	41,01€	
2002	53,44€	30,31%
2012	68,76€	28,67%
2022	80,00€	16,35%

Cette augmentation s'est appliquée également aux redevances d'occupation des AOT professionnelles (hors redevances pour les locaux artisans) qui servent notamment de tarif plancher aux AOT émises après appel à candidature fin 2019 qui se poursuivent jusqu'à la fin de l'année 2024.

La redevance par passager prévue pour les navires de commerce est passée de 0,40 € TTC à 0,50 € TTC par passager.

La grille tarifaire a intégré les paramètres relatifs aux garanties d'usage commercialisées au port de Bandol. Pour rappel, les tarifs relatifs aux garanties d'usage s'appliquent tous sur la taille du poste et non sur la taille du bateau.

Des éléments ont donc fait leur apparition dans la grille tarifaire du port :

- le montant de la participation au financement des ouvrages portuaires nouveaux, fixée à 150 € par m²
- le montant de la redevance annuelle d'entretien qui est alignée sur le montant des redevances annuelles du port public, soit 80 € du m² pour les postes de moins de 80 m² et 92,20 € pour les postes de plus de 80 m²
- l'abattement pratiqué sur le montant de cette redevance d'entretien fixé à 20%
- les frais de gestion des locations conservés par la Sogeba sur les revenus tirés de la location de postes d'amarrage non occupés fixés à 40%

Les conditions de fixation des prix de revente du carburant à la station d'avitaillement du port ont été reconduites telles qu'elles étaient définies précédemment. Un forfait de frais de gestion de 300 € TTC a été créé pour les livraisons de carburant à quai intervenant dans les conditions prévues à l'article 37 du règlement général du port de Bandol.

Les tarifs des prestations de l'aire de carénage ont également été impactés par l'augmentation tarifaire avec en complément quelques ajustements pour y apporter plus de cohérence et de lisibilité.

Pour les mises sur remorque, le tarif a été revalorisé de 10 € pour chacune des tranches. Pour les dépose moteur, mâtage et démâtage, une plus grande progressivité a été introduite dans l'échelle de tarifs en fonction des dimensions de bateaux. Enfin, pour les immobilisations dans les sangles du travel lift, un tarif différencié a été introduit selon les tailles des bateaux car au-delà de 8m il y a nécessité de caler le bateau pour des raisons de sécurité.

Enfin, les tarifs de location de la salle de réunion et de la terrasse situées à l'étage de la capitainerie sont intégrés à la grille tarifaire. Un tarif différencié a été mis en place pour bénéficier plus largement aux associations ou entreprises bandolaises.

Les grilles de tarifs pour les exercices 2021 et 2022 sont reprises dans l'annexe n° 4.

II.-3.2 Dérogations aux tarifs portuaires

II.-3.2.1 Gratuité des tarifs portuaires

L'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit que :

« Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'État des équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaires à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement :

1° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ;

2° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même ;

3° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'Etat chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares ;

4° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé.

5° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est soumise au paiement de redevances sous la forme de baux ou de licences consentis à titre onéreux autorisant l'exercice de pêche professionnelle ainsi que la navigation, l'amarrage et le stationnement des embarcations utilisées pour cette activité.

En outre, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modalités de détermination du montant de la redevance mentionnée au premier alinéa sont fonction de l'économie générale du contrat. Lorsque ce contrat s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation peut être délivrée gratuitement. »

Par courrier du 10 février 2022, la SOGEBEA a saisi la Collectivité de demandes d'application d'une gratuité totale des tarifs portuaires. Cette demande a reçu une réponse favorable de la Collectivité le 22 février 2022.

En application, les gratuités suivantes ont été appliquées :

Organisme	Redevance d'amarrage	Gratuité accordée	Autres prestations	Commentaires
Police Municipale de la Ville de Bandol	1.920,00 € TTC	100%	Application du tarif portuaire	
Brigade de Surveillance Nautique des Douanes	5.400,00 € TTC	100%	Application du tarif portuaire	
Station SNSM de Bandol	6.448,80 € TTC	100%	Gratuité des manutentions sur l'aire de carénage	En application de la convention de mécénat conclue en 2021 entre la SOGEBEA et la SNSM

II.-3.2.2 Exonération partielle

II.-3.2.2.a Société Nautique de Bandol

Suivant délibération n° 18 du conseil municipal du 18 décembre 2020, une convention d'engagement a été conclue entre la SOGEBEA et l'association « Société Nautique de Bandol – SNB », avec le concours pour accord préalable de la Ville de Bandol.

Cette convention prévoit que la SOGEBEA affecte des postes d'amarrage aux bateaux dont la SNB a l'usage pour la dispense de ses enseignements.

Compte tenu de l'intérêt manifeste pour le port de Bandol que représente l'enseignement de la pratique de la voile et des activités nautiques dès le plus jeune âge, de l'intérêt tout aussi manifeste que

représente l'enseignement de la pratique de la navigation et des règles de sécurité et de bons usages à tenir dans le cadre de la navigation, et enfin de l'intérêt en termes de développement de l'image du port de Bandol comme port de pratique de la voile sportive, la SOGEBA a proposé que soit accordée une remise de 85% sur le tarif public du port pour la facturation des postes d'amarrage affectés à la SNB.

La délibération n° 08 du conseil municipal du 25 novembre 2022 a approuvé cette exonération partielle à hauteur de 85% des tarifs normalement applicables.

Eu égard aux tarifs en vigueur pour l'année 2022 au port de Bandol, la redevance annuelle d'amarrage normalement acquittée pour l'ensemble des postes d'amarrage affectés à la SNB, d'une superficie totale de 322,00 m², se serait élevée à 25.760,00 € TTC.

La remise ainsi appliquée représente un montant de 21.986,00 € TTC et laisse à la charge de la Société Nautique de Bandol un montant annuel de 3.864,00 € TTC pour l'ensemble des postes d'amarrage.

Les autres prestations que la SOGEBA est amenée à facturer à la Société Nautique de Bandol, et notamment des opérations de manutention de l'aire de carénage ou la vente de carburant, sont facturées aux conditions normales en vigueur pour l'ensemble des clients du port de Bandol.

II.-3.2.2.b Salon Nautique

Pour les besoins du déroulement de l'évènement « BANDOL NAUTIK – Edition 2022 » (voir IV.-2.1.), l'association KIWANIS, organisatrice de l'évènement a sollicité la mise à disposition d'un certain nombre de postes d'amarrage à flot visant à accueillir les bateaux exposés pendant la durée de la manifestation.

En matière d'autorisation d'occupation du domaine public portuaire, l'article L2122-1-1 du CG3P dispose que :

« Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution. »

En complément et conformément aux dispositions de l'article 20 de la convention de quasi-régie, « *le Concessionnaire est autorisé à accorder une remise pouvant aller jusqu'à 50% sur le tarif passager aux profits des participants aux régates et manifestations nautiques* ».

Au titre de l'édition 2022, la SOGEBA a donc mis à la disposition de l'organisateur du salon des postes d'amarrage pour une superficie totale de 4.053 m² pour une durée de 5 jours. Selon les tarifs d'accueil en escale en vigueur au port de Bandol pour l'année 2022, la facturation correspondante à cette occupation se serait élevée à 16.212,00 euros TTC.

La SOGEBA, en application de l'article 20 de la convention de quasi-régie rappelé ci-dessus, a accordé une remise de 50% sur ce tarif, soit 8.106,00 euros TTC, laissant ainsi 8.106,00 euros TTC à la charge de l'organisateur.

II.-3.3. Révision des conditions financières de la convention

La convention de quasi-régie conclue le 5 octobre 2021 prévoit des conditions financières différentes reprises dans l'article 24 de la convention :

“ARTICLE 24 - Redevance

Le Concessionnaire versera une redevance annuelle fixe d'un montant de 200 000 Euros et une part variable égale à 1% du chiffre d'affaires en contrepartie de la mise à disposition des ouvrages et installations du service et tenant compte des avantages de toute nature susceptibles

d'être retirés de la présente concession. Cette redevance sera soumise à la formule de révision fixée à l'article 21.

La partie fixe de cette redevance est payée par quart à réception du titre émis par la Collectivité.

Le Concessionnaire devra adresser à la Collectivité, au plus tard le 31 mars de l'année N+1, une déclaration du chiffre d'affaires total réalisé sur l'année N certifiée par l'expert-comptable du Concessionnaire, qui servira de base au calcul du montant de la partie variable de la redevance. La partie variable est payable en une seule fois à réception du titre émis par la Collectivité."

En application de ces dispositions, la redevance a été constatée au titre de l'année 2022 pour un montant de 200.000 euros pour sa partie fixe. La partie variable s'est, quant à elle, élevée à 44.255,51 euros.

III.- Données techniques

Au titre du compte-rendu contractuel, les éléments suivants sont apportés à la Commune :

III.-1. Évolution de la fonctionnalité des ouvrages

III.-1.1. Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage

Une première phase de travaux avait été conduite en juillet 2021 pour le gros-œuvre et les fondations. Après une pré-réception intervenue le 21 octobre 2021, la réception définitive du chantier de gros-œuvre et de construction a pu être constatée le 14 décembre 2021.



La réalisation de l'installation électrique, le raccordement au réseau ainsi que la pose de la signalétique ont été réalisés par les équipes techniques de la SOGEBa au tout début de l'année 2022 et ont permis la mise en service de l'équipement.

Le garage permet d'abriter la grue mobile électrique de l'aire de carénage (achetée neuve en 2018). La précédente grue avait subi une obsolescence accélérée à cause de l'exposition aux conditions maritimes. Cet équipement devrait assurer une meilleure durabilité des moyens de levage et assurer des conditions de sécurisation du dispositif de recharge satisfaisantes.

La déchetterie est mise à la disposition des usagers du port, qu'ils soient plaisanciers ou professionnels.

La réalisation de cette déchetterie était un des prérequis relevés lors du dernier audit réalisé préalablement au lancement de la démarche d'obtention de la certification Ports Propres. Les éléments sont maintenant réunis pour reprendre le processus d'obtention de cette certification.

III.-1.2. Remplacement des bornes électriques "forains" du quai d'honneur

Les 16 bornes électriques qui desservent le quai "rouge" côté ville et qui sont spécialement dédiées aux activités foraines (marché, animations, etc..) ont été remplacées par des bornes neuves.

Les bornes neuves portant le logo du port ont été installées en lieu et place des anciennes.



Le coût total de l'opération s'est élevé à 20.192,00 euros HT (14.600,00 euros pour l'acquisition des bornes et 5.592,00 euros pour le raccordement) et a été intégralement financé par la SOGEB.

III.-1.3. Travaux de confortement du quai d'embarquement vers l'île de Bendor

La société Paul Ricard a décidé d'engager de lourds travaux de réhabilitation sur l'île de Bendor, dont elle est propriétaire.

La réalisation de ces travaux implique des passages réguliers de camions et engins lourds, de dimensions et de tonnages supérieurs à ceux nécessaires habituellement à l'exploitation de l'île.

Les passages de ces véhicules s'effectuent par le quai RoRo (Roll on / Roll off) du port, au droit des postes d'amarrage dont bénéficie la société Paul Ricard.

En l'état des informations disponibles, il existait des incertitudes concernant la résistance du quai et sa capacité à supporter sans dommage cette augmentation de trafic et ces nouvelles contraintes de poids.

Après y avoir été autorisée en vertu d'une convention tripartite signée avec la Commune de Bandol et la SOGEB, le 29 septembre 2022, les travaux de confortement du quai ont été réalisés sous la responsabilité et aux frais de la société Paul Ricard.



Le chantier a été réceptionné en février 2023.

III.-1.4. Rénovation et extension du local d'accueil de l'aire de carénage du port

En octobre 2022, la SOGEBEA a récupéré le local contigu à celui qu'elle occupait déjà à l'entrée de l'aire de carénage. Les travaux de rénovation et d'extension du local d'accueil ont pu démarrer et sont actuellement en phase d'achèvement.

La partie destinée à l'accueil du public est achevée et a été rouverte au public en février 2023. L'ensemble du mobilier a été renouvelé avec du mobilier neuf. Un écran d'information, sur le modèle de celui qui garnit l'accueil de la capitainerie a été installé et permet de diffuser des informations générales ainsi que la météo à destination des usagers de l'aire de carénage.



La superficie dédiée à l'accueil des usagers a été portée à 25 m² offrant un accueil plus spacieux et lumineux.

L'adjonction des surfaces complémentaires a permis la réalisation d'un local social accueillant des vestiaires, des sanitaires et un espace de repos à destination du personnel de l'aire de carénage (en cours de finalisation).



Enfin ces superficies complémentaires ont également permis de :

- créer un espace de stockage et d'atelier destinés à permettre aux services techniques de la SOGEBa de travailler dans des conditions satisfaisantes
- créer un espace de stockage des archives de la SOGEBa.

La signalétique de la zone de carénage et du périmètre attenant sera également intégralement revue pour une meilleure visibilité des installations portuaires.



(image d'illustration)

Une grande partie des travaux est réalisée en régie par l'équipe technique de la SOGEBa (électricité, sanitaires, carrelage, aménagement, etc..). Le budget total de l'opération est estimé à un peu plus de 30.000 euros HT totalement financés sur les fonds propres de la SOGEBa.

III.-2. Évolution des indicateurs d'activité

Les indicateurs détaillés par rubrique et leur évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées), sont détaillés dans l'annexe 5. Ils sont repris en synthèse ci-après.

III.-2.1. Autorisations annuelles d'amarrage du port public

Le nombre de contrats annuels sur le port public a baissé de 2,6% (-21 contrats en solde net) entre 2021 et 2022.

Les effets de la non transmission des autorisations d'amarrage postérieure au décès des titulaires se font sentir puisque ce changement du règlement de police du port intervenu début 2018 laissait 24 mois aux ayants-droits.

Depuis 2020, 23 contrats sont ainsi arrivés au terme de cette période de transition, dont 12 ont été clos sur l'exercice 2022. 7 contrats supplémentaires arriveront au terme de cette période de transition au cours de l'année 2023.

En complément, la politique de lutte contre les bateaux ventouses et les bateaux abandonnés continue de permettre la libération régulière de postes d'amarrage par des plaisanciers qui renoncent au bénéfice de leur autorisation d'amarrage.

En 2021, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'attribution de nouvelles autorisations annuelles d'amarrage à des plaisanciers inscrits de longue date sur la liste d'attente avait été faite. Ce mouvement s'est poursuivi en 2022.

A l'issue de ces attributions, la liste d'attente a avancé de 20 ans puisque le plus ancien inscrit sur cette liste l'est depuis 2001 contre 1981 précédemment.

Certains de ces postes libérés n'ont toutefois pas été attribués pour être utilisés pour déplacer les bateaux en anticipation de l'important remembrement du plan d'eau entraîné par la modernisation du port.

Le chiffre d'affaires par bateau affiche une progression de 15,9% par rapport à 2021, légèrement supérieure à celle des tarifs portuaire, reflétant le léger rééquilibrage du nombre de bateaux en faveur des bateaux de 8 mètres et plus.

BANDOL

Plus que 20 ans de patience pour une place dans le port !

Dans la catégorie la plus demandée, le temps d'attente a été divisé par deux ! Hier, il fallait attendre quatre décennies avant d'espérer amarrer son bateau dans le bassin public. Explications...



Le port de plaisance de Bandol – le quatrième du bassin méditerranéen et le neuvième français – est doté de 1 600 postes, dont un peu moins de 800 sont attribués en contrat annuel au port public aux bateaux de 6 à 40 mètres. Philippe Rocheteau (à droite), président du port, a fait la chasse aux « bateaux ventouses ».

(Photos Valérie Le Parc)

Un véritable tour de passe-plaça. Alors que le plus ancien plaisancier attendait son tour depuis 41 ans, le temps d'attente pour un anneau en contrat annuel dans le port public de Bandol a été réduit de moitié ! Dans la catégorie la plus demandée, pour des bateaux de 10 à 13 mètres, quinze postes ont été octroyés lors des dernières réunions de la commission d'attribution en mai 2021 et mai 2022, indique Philippe Rocheteau, PDG de la Sogeba, société gestionnaire du port. Nous avons essayé de répondre aux demandes les plus anciennes. Le plus vieil inscrit sur la liste d'attente de 550 personnes, qui attendait son tour depuis son inscription en 1981, était numéroté un depuis des années. Comme le veut la procédure, il

avait patiemment renouvelé sa demande tous les ans par lettre recommandée et vient de faire un grand bond en avant dans le temps. Il a gagné 10 ans d'attente et (comme tous les inscrits entre 1981 et 2001) obtenu la place qu'il convoitait de longue date.

Haro sur les « bateaux ventouses »

« Nous avons pris toutes les précautions pour lui annoncer la bonne nouvelle, sourit Philippe Rocheteau. Mais, contre toute attente, et comme trois autres plaisanciers, il a finalement refusé la place en nous disant que c'était trop tôt et que son bateau de 12 mètres était très bien dans le port de Pugetroches. La temporalité correspond parfois à des projets de retraite. D'autres n'y croyaient tellement plus qu'ils se

sont sentis pris de court et n'étaient pas prêts ! »

Pour arriver à ce résultat, dès sa prise de fonction en 2017, le président du port et ses équipes, poursuivant l'objectif de libérer des postes, ont joué sur deux axes. D'abord, pratique courante mais illégale, les transferts successoraux de contrats ont été interdits en 2017 après le recours d'un plaisancier sur liste d'attente qui s'estimaient lésé. « Depuis, plusieurs membres d'une même famille individualisent leur inscription en prévision », note Philippe Rocheteau. Dans le même temps, une chasse aux « bateaux ventouses », abandonnés par leur propriétaire, souvent à l'état de ruine ou en fin de vie et qui ne sortent plus dans le port a été déclarée. Elle a été pour le moins fructueuse. « Pour l'ins-

tant, nous en avons fait détruire cinq, calcule Xavier Gautier, directeur administratif et financier du port, superviseur de la liste d'attente. Un sixième est parti ce matin à la déconstruction ».

Assez longue, la procédure subventionnée est gratuite depuis deux ans pour le propriétaire du bateau.

D'autres attributions après les travaux

« La procédure passe parfois par une autorisation préfectorale, dont nous sommes encore en attente pour récupérer la propriété de cinq autres bateaux. Par exemple, ceux pour lesquels une succession n'a pas été débouclée », détaille le directeur. Cette libération de postes intervient dans le contexte de futurs travaux d'envergure, qui débute-

ront l'année prochaine dans le bassin et qui nécessiteront le transfert de bateaux sur les pannes. « C'est pourquoi nous sommes obligés de garder libre un pool de postes en prévision. Mais, à la fin des travaux, il y aura une grosse session d'attribution, annonce Philippe Rocheteau. Même si, dans l'absolu, 20 ans d'attente, cela reste une durée très longue. Si on remplace le stade Deferron par un bassin, comme certains élus y ont un temps pensé, on le remplirait sans problème ».

Le port de plaisance de Bandol – le quatrième du bassin méditerranéen et le neuvième français – est doté de 1 600 postes, dont un peu moins de 800 sont attribués en contrat annuel au port public aux bateaux de 6 à 40 mètres.

JEAN-MARC VINCENTI
jmvincenti@nicematin.fr

49/51 : attention danger !

Il est théoriquement impossible de transmettre une place dans le port en même temps que l'on vend le bateau qui y est amarré. Sauf que... Souvent employée pour éviter la liste d'attente, la technique dite du 49/51 est toujours appliquée dans de nombreux ports de Méditerranée. En substance, elle consiste à acquérir le bateau convoité en copropriété. L'acquéreur potentiel en achète (au prix fort) les 49 % et le vendeur, qui signe par exemple à l'acheteur la vente de ses parts sans mettre de date, en conserve 51 %. Et garde aussi de fait, la place au port, tout en sor-

tant du jeu. Mais cette technique n'est pas sans risques. Le titulaire du droit peut par exemple décider à tout moment de changer de bateau ; les copropriétaires peuvent se ficher ; le titulaire du contrat peut décider et le propriétaire des 49 % se retrouver sans aucun droit sur le poste... Des situations parfois rocambolesques qui peuvent notamment créer des bateaux ventouses.

Ce n'est pas illégal

« À Bandol, avant que je n'y mette fin à la suite du maire en prenant mes fonctions, un plaisancier avait devenant ma-

joritaire pouvait demander que le contrat soit transféré à son nom. C'était un moyen de court-circuiter la liste d'attente, observe Philippe Rocheteau, le PDG du port de Bandol. L'achat en copropriété n'est pas une pratique illégale mais, ici, nous demandons que le propriétaire majoritaire du bateau soit le titulaire du contrat ».

« Tout n'est pas débouclé. Quelques dossiers de retardement devraient surgir, complète Xavier Gautier, directeur administratif et financier du port, superviseur de la liste d'attente. Les gens espèrent toujours qu'ils arriveront à passer entre les gouttes ».

« Comme je l'avais prévu il y a 40 ans »

Franck Laforest est un néoplaisancier et un presque retraité heureux. Agé de 62 ans, originaire de Bandol, il était l'un des plus anciens inscrits sur la liste d'attente. « Je m'y suis inscrit à l'âge de 22 ans en me disant que j'obtiendrais une place pour ma retraite, gilsse-t-il. Et tout s'est passé comme je l'avais prévu ». Un beau jour de mai 2021, le propriétaire de l'hôtel-restaurant du Moulin de la Pipe, dans le Vercors, a été avisé par les services du port de Bandol qu'il pouvait prétendre à une place sous réserve d'y amarrer un bateau dans les trois mois. « J'ai été ravi ! Durant 40 ans, la première chose que je faisais après le réveil, c'est le renouvellement de ma demande, indi-

que-t-il. Pendant très longtemps, il y a eu beaucoup de magouilles et de nombreuses personnes me sont passées devant. Mais cela ne m'a pas dérangé, j'attendais ma retraite ». Franck Laforest, qui entend partager sa vie entre le Vercors et le Var, a donc acheté avec un ami un voilier de course First de 10 mètres, le Cristalec, à bord duquel il entend bien profiter des joies de la navigation, une fois qu'il aura trouvé un repreneur, vendu son affaire et fait valoir ses droits à la retraite. Mais la famille n'en a pas fini avec la liste d'attente. « Prévoyantes, mes deux filles âgées de 17 et 27 ans viennent de s'inscrire... Elles sont 450 », conclut-il.

III.-2.2. Contrats professionnels

III.-2.2.1. AOT pour des postes d'amarrage

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les dispositions de l'ordonnance 2017-562, la SOGEBEA a délivré des nouvelles AOT aux professionnels exerçant une activité économique pour une période maximale de 5 ans démarrant le 1er janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2024.

L'article 9.9.3 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 a prévu que :

9.9.3. Reprise des contrats antérieurs et poursuite des AOT en cours

Le Concessionnaire, du seul fait de l'octroi de la présente concession, est immédiatement substitué au précédent exploitant et à la Collectivité dans l'exercice des droits et obligations de ces derniers à l'égard des tierces personnes détentrices de place de mouillage, contrat de location, autorisation d'occupation du domaine public, marchés publics sur les éléments de la concession et convention en cours d'exécution, à l'exception des contrats ayant fait l'objet d'une réception des travaux avec ou sans réserve ainsi que les contrats de maîtrise d'oeuvre correspondant aux marchés de travaux en question.

Plus précisément, le Concessionnaire est subrogé dans l'exécution des autorisations d'occupation temporaire du domaine public accordées par la Collectivité, en cours d'exécution, situées dans le périmètre de la quasi-régie à l'exclusion de celles situées sur le Quai principal/promenade.

De ce fait, le Concessionnaire s'engage à assurer, dès la prise d'effet du présent contrat, les droits et obligations résultant des contrats et engagements de toute nature conclus pour assurer la gestion du port de plaisance de Bandol. La liste des contrats et engagements pour lesquels le Concessionnaire est subrogé figure en annexe n°9

A ce titre, l'annexe n° 9 de la convention reprenait la liste des AOT en cours à la date de sa conclusion, parmi lesquelles figuraient 23 autorisations d'occupation temporaires de poste d'amarrage pour l'exercice d'une activité professionnelle qui se sont donc poursuivies en 2022.

En 2022, les redevances perçues au titre de ces AOT professionnelles se sont élevées à 370.863 euros hors taxes, contre 222.613 euros hors taxes sur l'exercice précédent. Comme évoqué, dans la partie comptable du présent rapport, cette forte hausse est liée à la conclusion de deux AOT venant remplacer les deux amodiations professionnelles qui sont arrivées à leur terme au 31 décembre 2021.

En complément de ces 2 AOT, les mouvements enregistrés en 2022 sur les AOT professionnelles sont :

- conclusion d'une AOT d'une durée de 3 années courant du 01/01/2022 au 31/12/2024 en application du 1° de l'article L.2122-1-2 du CG3P pour une activité économique de centre de plongée sous-marine
- résiliation le 01/02/2022 d'une AOT courant jusqu'au 31/12/2024 suite à une requalification en autorisation d'amarrage annuelle à la demande du bénéficiaire approuvée par le commission d'attribution des autorisations d'amarrage du port
- conclusion au 01/10/2022 d'une AOT venant remplacer une AOT courant jusqu'au 31/12/2024 initialement conclue pour une activité économique de transport de passagers et de marchandises. La convention conclue en remplacement est une convention tripartite conclue le 29/09/2022 entre le bénéficiaire, la SOGEBEA et la Commune de Bandol (voir délibération n° 01 du conseil municipal du 23/09/2022) pour une durée de 5 années se terminant le 30/09/2027

La redevance par passager transporté a généré un chiffre d'affaires complémentaire de 15.898,00 euros au titre de l'année 2022. Le nombre de passagers transportés au départ du port de Bandol par les acteurs concernés est en légère diminution du fait de l'arrêt du trafic "passagers" vers l'île de Bendor.

Le trafic généré par les autres acteurs permanents du port est en revanche en progression de +17,5% passant de 29.304 passagers transportés à 34.436 passagers.

Cette redevance est également perçue sur les passagers débarqués des navires de croisière mouillant au large de Bandol et sur les passagers embarqués au port par des opérateurs d'événementiels. Cette catégorie de passagers représente 3.715 passagers sur l'année 2022.

III.-2.2.2. AOT pour des locaux ou terre-plein

En complément des AOT pour des postes d'amarrage, la reprise des AOT rappelée ci-avant a entraîné le transfert au profit de la SOGEBE des AOT attribuées en juillet 2021 pour les locaux artisans de la zone de carénage et d'une AOT pour une emprise à proximité du parking du stade accueillant un centre de plongée.

L'ensemble de ces AOT a généré un chiffre d'affaires de 60.697 euros hors taxes sur l'exercice 2022.

Il est à noter que le bénéficiaire d'une AOT pour un local artisan de la zone de carénage a demandé la résiliation de son AOT au 30 septembre 2022. Cette résiliation lui a été accordée et a permis la réalisation du chantier de modernisation et d'extension du local d'accueil de l'aire de carénage.

L'AOT pour l'emprise située à proximité du parking du stade a pris fin en octobre 2022.

Cette AOT résultait d'une AOT délivrée en octobre 2018 par la commune de Bandol et renouvelée deux fois ultérieurement conformément à l'AOT d'origine. La SOGEBE est donc venue aux droits de la commune de Bandol dans le cadre de cette AOT qui est arrivée à son terme le 7 octobre 2022.

L'emprise concernée étant incluse dans le périmètre de réalisation du projet de pôle nautique, il a été choisi de ne pas lancer de nouvel appel à candidature pour l'occupation de cet espace, pour permettre la réalisation des opérations préalables à la réalisation du pôle nautique.

III.-2.3. Contrats mensuels / saisonniers

Les locations mensuelles sont en très forte progression.

Les anciens amodiataires et les titulaires de garanties d'usage ont été accueillis sous ce régime pendant la période transitoire du 1er semestre 2022.

En complément, les postes d'amarrage restés disponibles après les premières attributions de garanties d'usage ont également permis d'accueillir des plaisanciers en contrats mensuels dès le 1er septembre pour un hivernage.

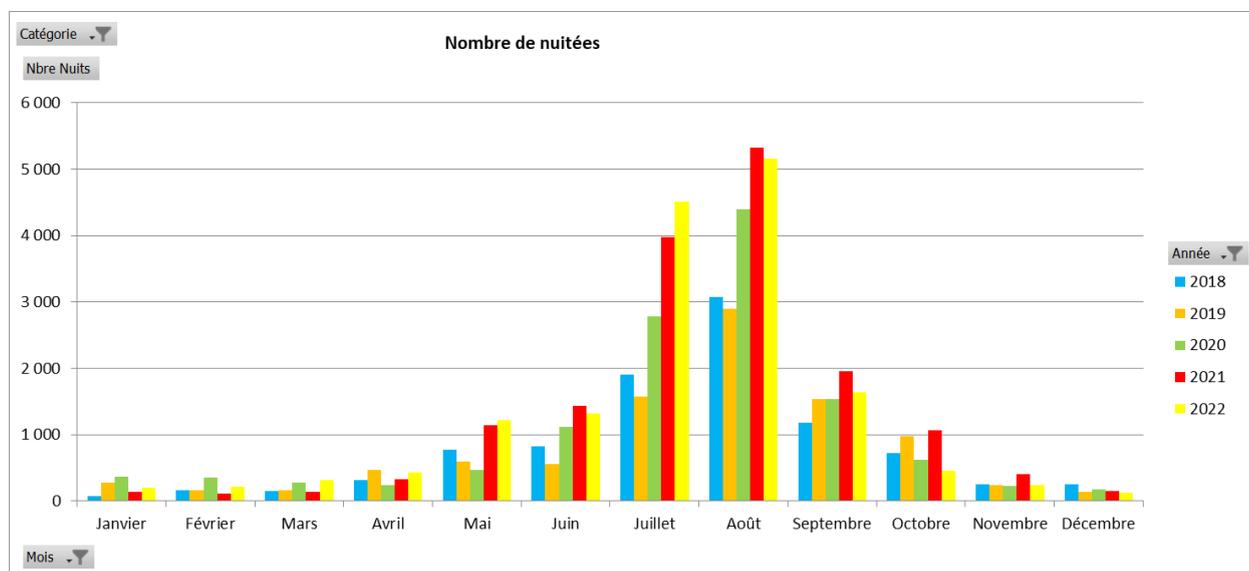
La SOGEBE a pris la décision en juin 2022 de ne pas attribuer, jusqu'à nouvel ordre, de contrats saisonniers (contrats couvrant les périodes octobre-avril pour l'hiver et mai-septembre pour l'été). Ces contrats couvrant forcément l'intégralité des périodes ne permettaient pas une gestion souple du contingent de postes d'amarrage disponibles et mobilisables pour les différents chantiers.

Le nombre de bateaux accueillis sous ce statut est donc en très forte progression (+128,5%) sur l'année à la faveur du grand nombre de bénéficiaires de ces contrats sur le 1er semestre (388 bateaux accueillis sous ce régime à fin juin 2022).

Le nombre de postes d'amarrage restant disponibles, notamment sur l'ancienne panne amodiée permet de continuer d'accueillir en hivernage un nombre significativement plus important qu'auparavant de bateaux.

III.-2.4. Escales

En 2022, le nombre de nuitées en escale franchit de nouveau la barre symbolique des 15.000 nuitées, avec 15.828 nuitées contre 16.183 nuitées en 2021 soit un léger retrait (-2.2%).



La période estivale du 1^{er} juin au 31 août a frôlé le cap des 11.000 nuitées (10.983) avec notamment une très belle progression en juillet.

Le nombre de bateaux avoisine de nouveau les 3000 bateaux accueillis en escale sur l'année.

Nbre Btx	Année	2018	2019	2020	2021	2022
A (<6 m)		218	185	236	213	253
B (6<7 m)		232	213	264	289	322
C (7<8 m)		172	164	192	234	210
D (8<9 m)		209	175	182	229	174
E (9<10 m)		294	283	228	320	322
F (10<11 m)		504	425	441	536	477
G (11<12 m)		382	341	323	455	456
H (12<15 m)		460	407	410	520	532
I (15<20 m)		149	110	82	154	172
J (<20 m)		82	57	33	38	48
Total général		2 702	2 360	2 391	2 988	2 966

Le nombre de nuitées par bateau est assez stable à 5,3 nuitées (5,3 en 2020 et 5,4 en 2021).

III.-2.5. Port amodié

Les contrats d'amodiation ont pris fin au 31 décembre 2021. Il n'y a logiquement plus aucune activité relevant de cette catégorie de contrat sur l'exercice 2022.

III.-2.6. Garanties d'usage

La convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 a autorisé la SOGEBÀ à lever des garanties d'usage selon des modalités prévues par le règlement général du port de Bandol et par le contrat de garantie d'usage annexés à ladite convention.

A l'issue de ces débats, le conseil portuaire du 21 décembre 2021 a émis un avis favorable à l'unanimité pour la création des 401 garanties d'usage réparties comme ci-dessus.

Catégorie de postes d'amarrage	Nombre de postes disponibles
7	130
8	88
9	55
10	35
11	34
13	31
15	16
16	4
20	8
Total général	401

Lorsqu'une place en garantie d'usage est disponible, la Commission d'Attribution des Autorisations d'Amarrage du port est saisie pour avis par le Président de la SOGEBEA.

La place disponible était proposée :

- Jusqu'au 1er janvier 2022, au premier titulaire du droit de priorité dans la catégorie correspondant à la place proposée. Une fois les titulaires du droit de priorité épuisés, la place disponible est proposée au premier de la liste d'attente dans la catégorie concernée.
- A compter du 2 janvier 2022, la place est proposée au premier de la liste d'attente dans la catégorie correspondant à la place proposée.

La Commission s'est assurée de l'application du droit de priorité et du respect de l'ordre d'inscription tels que prévus par le présent règlement.

Des attributions ont eu lieu en décembre 2021 (à destination des titulaires de droit de priorité), en janvier, mars et mai 2022. Les garanties d'usage ainsi attribuées ont pris effet au 01/07/2022.

Au terme de ces premières attributions, le bilan s'est établi comme suit pour les 272 contrats finalement validés.

Lieux désirés	Nb GU Créées	Amodiatoires				Non Amodiatoires				Global			
		Attribuées	Refusées	Résiliées	Validées	Attribuées	Refusées	Résiliées	Validées	Attribuées	Refusées	Résiliées	Validées
GU / 07.00 X 2.65	130	123	53	10	60	48	32	1	15	171	85	11	75
GU / 08.00 X 3.00	88	79	14	16	49	36	15	2	19	115	29	18	68
GU / 09.00 X 3.25	55	44	7	7	30	34	21	7	6	78	28	14	36
GU / 10.00 X 3.65	35	31	9	4	18	23	16	0	7	54	25	4	25
GU / 11.00 X 4.00	34	29	5	6	18	22	14	1	7	51	19	7	25
GU / 13.00 X 4.50	31	18	4	2	12	31	18	3	10	49	22	5	22
GU / 15.00 X 5.00	16	11	1	1	9	6	4	0	2	17	5	1	11
GU / 16.00 X 5.20	4	4	0	2	2	1	1	0	0	5	1	2	2
GU / 20.00 X 6.00	8	8	1	0	7	1	0	0	1	9	1	0	8
Total général	401	347	94	48	205	202	121	14	67	549	215	62	272

Les redevances d'entretien perçues au titre de ces 272 contrats se sont élevées à 255.380 euros hors taxes.

Une nouvelle session d'attributions a eu lieu en décembre 2022 pour des contrats qui ont pris effet au 01/04/2023.

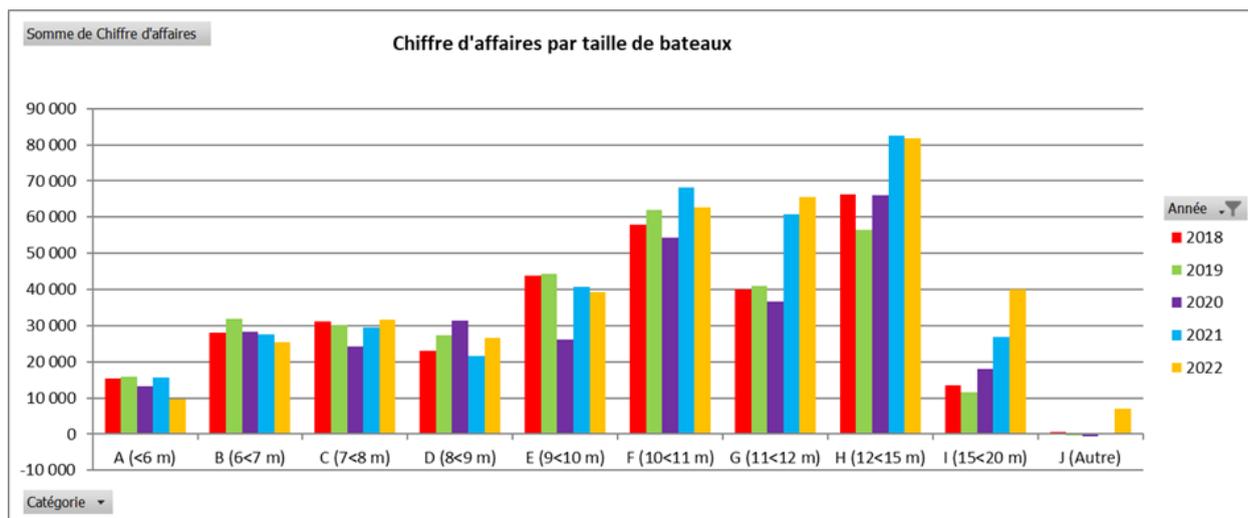
III.-2.7. Aire de carénage

Le chiffre d'affaires de l'aire de carénage dépasse les 455.000 euros contre un peu moins de 405.000 euros en 2021. L'augmentation du chiffre d'affaires provient pour 40.000 euros des sommes facturées au

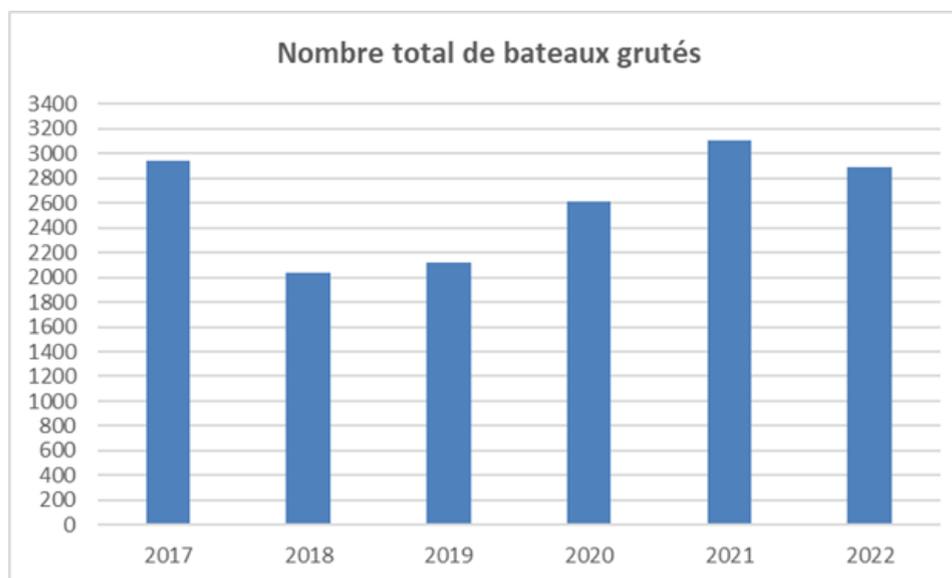
titre des redevances d'occupation pour les locaux artisans situés sur l'aire de carénage et qui ont été intégrés au périmètre géré par la SOGEBa dans la convention de quasi-régie d'octobre 2021.

En dehors de ces nouveaux revenus, le chiffre d'affaires de l'activité CARENAGE n'a augmenté que de 2,9% à mettre en rapport avec la hausse des tarifs annuels approuvée par le conseil municipal pour 2022.

En particulier le chiffre d'affaires du stationnement, qui représente un peu plus du quart des revenus de l'aire de carénage, est en baisse de 4,4%. Cette diminution est très nette sur certaines catégories de bateaux tout en restant à des niveaux en progression par rapport à 2019 (dernière année avant Covid).



Globalement en 2022, l'aire de carénage a traité environ 220 bateaux de moins qu'en 2021 mais reste sur des niveaux élevés d'activité.



Enfin, en application des dispositions de la nouvelle convention de quasi-régie et en particulier considérant les modifications de périmètre intervenues, la SOGEBa a enregistré en 2022, 55.391 euros de redevances d'occupation pour les locaux artisans situés sur l'aire de carénage.

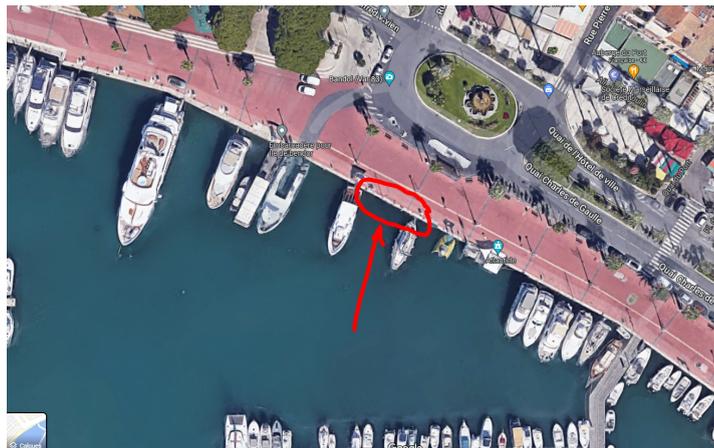
Ces locaux, qui n'étaient pas inclus dans le périmètre de la quasi-régie jusqu'en septembre 2021, y ont été intégrés lors de l'établissement du nouveau contrat par souci de cohérence de gestion puisque l'intégralité du reste de l'aire de carénage était déléguée à la SOGEB. Les redevances appliquées sont celles issues de la procédure d'appel à candidature lancée par la Collectivité en mars 2021.

III.-3. Incidents majeurs

Sur le plan d'eau, aucun incident majeur n'est à signaler au cours de l'année 2022.

III.-3.1. Reprise de désordres sur le quai d'honneur

Le quai d'honneur présentait des désordres au niveau des postes d'amarrage situés face à la fontaine.



Plusieurs pierres de couronnement s'étaient désolidarisées et le linteau qui crée le plancher du quai n'était plus en mesure de soutenir les véhicules. Dès constatation des désordres par les agents portuaires au début du mois d'avril 2022, la SOGEB a immédiatement disposé des barrières à plus d'un mètre du bord, mais compte tenu de l'importante activité à ce niveau du quai (manifestations, marché hebdomadaire, etc..), des travaux de reprise ont été engagés.

5 entreprises ont été consultées et le chantier a finalement été dévolu à l'entreprise URBAVAR pour un montant total de 10.250,00 euros HT intégralement financé sur le budget de la SOGEB.

Les travaux ont pu être réalisés à la fin du mois de mai 2022 et incluaient :

- La dépose des pierres de couronnement ;
- La réalisation de la longrine béton et d'une dalle au niveau de l'exutoire du pluvial ;
- La réalisation de carottage et l'attache de la chaîne de couronnement ;
- La repose des pierres de couronnement et brochage

III.-3.2. Installation d'une potence PMR

A l'initiative de la Société Nautique de Bandol (SNB), exploitant la base nautique attenante au port de plaisance, des échanges ont été engagés avec la SOGEB à la fin de l'année 2021 suite à l'acquisition de six UFO (voiliers légers pour personnes à mobilité réduite).

Pour l'usage de ces embarcations la SNB avait exprimé les besoins suivants :

- Localiser un espace pour effectuer les mises à l'eau des bateaux et assister les personnes à mobilité réduite à embarquer ou débarquer de ces bateaux
- Disposer d'un moyen pour les maintenances des UFO (200 kg, 3.80 X 1.25 m)
- Disposer d'une potence PMR (pour les personnes jusqu'à 130 kg)

A l'issue de ces échanges, l'emplacement d'installation d'une potence permettant à la fois la manutention des UFO et l'embarquement et débarquement des PMR a été identifié à proximité des postes d'amarrage qui seraient affectés à la SNB (en jaune sur la figure ci-dessous).



La potence PMR a été intégralement financée par la SOGEBA, à hauteur de 9.430 euros HT pour l'acquisition du matériel. La SOGEBA a également pris en charge l'installation (point rouge à l'angle du quai ci-dessus).



Cet équipement permet à la fois la mise à l'eau des embarcations spécifiques et l'embarquement des PMR. Il a été mis en service début 2023 et officiellement inauguré le vendredi 31 mars 2023 par monsieur Jean-Pierre CHOREL, adjoint au maire chargé du port de plaisance.

Avec ou sans handicap, la voile accessible à tous

Une potence handivoile et cinq voiliers adaptés ont été installés, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite ou souffrant de déficiences visuelles ou mentales de prendre le large.

Gâce à ce nouvel équipement, le port de Bandol rend la pratique de la voile accessible à des personnes en situation de handicap. La potence flamant neuve, fournie par la Sogeba (société de gestion du port) et installée dans un espace dédié près de la Société nautique, se complète de cinq voiliers adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou souffrant de déficiences visuelles ou mentales. Elles aussi peuvent maintenant embarquer et découvrir les plaisirs de la voile !

Tous ces équipements, inaugurés vendredi soir, ont vu le jour grâce au soutien de la Ville, de la Région, de la Fédération française de voile et du Kiwanis Bandol Sannary.

De nouveaux voiliers adaptés

Doublement utile, cette potence pivotant sur 360° permettra l'accès aux bateaux à des personnes à mobilité réduite, mais aussi la mise à l'eau des cinq nouveaux voiliers conçus spécialement pour elles, tout juste arrivés au port.

Ces monocques UFO de 3,80 m de long ont été imaginés, dessinés et construits par l'architecte naval Vincent Werner et sont homologués et certifiés pour embarquer un ou deux équipiers porteurs de handicaps complémentaires, ou bien un valide et un handicapé.



Des bateaux totalement sécurisants dans lesquels les équipiers sont assis face à l'avant et non sur le côté, et ont toutes les commandes devant eux, à portée de main. Même la direction de la barre a été inversée pour s'adapter aux déficiences mentales.

Un nouvel espace de rêve et de liberté pour tous en perspective...

I. JA.

Société nautique de Bandol, www.usbandol.com.



Ci-dessus : Grâce à la nouvelle potence, la mise à l'eau d'un voilier UFO de 220 kg ne prend que quelques minutes !

Ci-contre : Un voilier biplace spécialement conçu pour les équipiers porteurs de handicap, où ils sont assis face à l'avant et non sur le côté, avec toutes les commandes devant eux.

(Photos I. JA.)

Navigation handivalide fin mai

Un stage de navigation-découverte avait été programmé pour ce week-end, mais comme l'a déploré l'adjoint au maire Jean-Pierre Charel, « *Être en a décidé autrement !* » Le stage handivalide est donc reporté au pont de l'Ascension, les 18 et 19 mai prochains.

Encadrés par deux moniteurs spécialement formés pour l'accueil des personnes handicapées, douze participants pourront embarquer sur ces nouveaux UFO, en binômes handivalides. « Aucune compétition au programme, mais une découverte de la voile dans la baie de Bandol accessible à tous, même à des personnes qui n'ont jamais fait de bateau ! », assure Corentin Bourgois, moniteur à l'école de voile, qui ajoute : « Les enfants porteurs de handicap intégrés dans la section Ulix (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) du collège pourront naviguer sur ces nouveaux voiliers, mais aussi des particuliers ! »

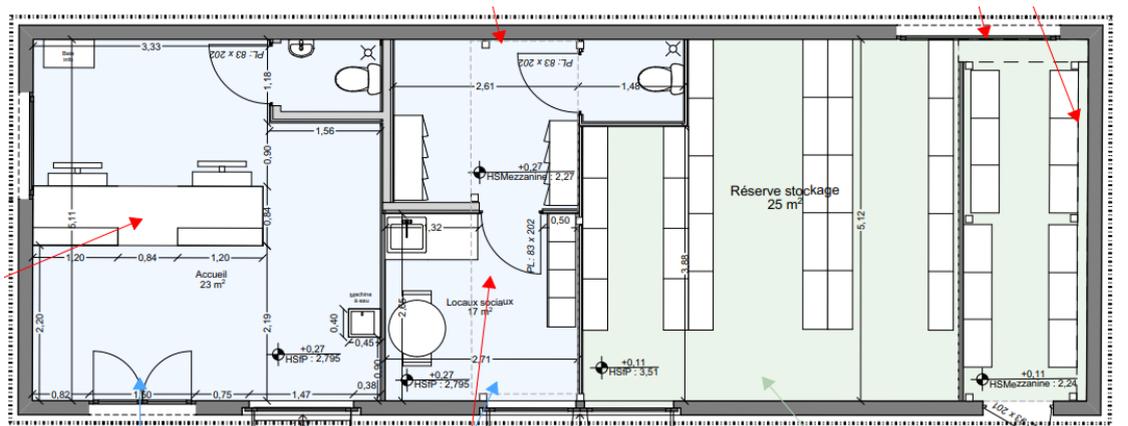
III.-3.3. Rénovation et extension du local d'accueil de l'aire de carénage du port

L'occupant du local contigu à l'accueil de l'aire de carénage du port a fait connaître son souhait de mettre un terme anticipé au 30 septembre 2022 à l'AOT dont il bénéficiait depuis le 1er juillet 2021.

La SOGEB A a alors identifié une opportunité de ne pas attribuer une nouvelle AOT sur ce local de 75 m² et de le préempter pour compléter le local de 25 m² dont elle disposait jusqu'alors.

Cette opération permet de remplir 4 objectifs :

- étendre et aménager qualitativement l'espace dévolu à l'accueil des usagers de l'aire de carénage dans la suite de ce qui a été fait lors de la réhabilitation de la capitainerie
- créer un espace destiné aux salariés de la SOGEB A comportant des sanitaires, des vestiaires et un espace de repos
- créer un espace de stockage et d'atelier destinés à permettre aux services techniques de la SOGEB A de travailler dans des conditions satisfaisantes
- créer un espace de stockage des archives de la SOGEB A qui sont actuellement stockées au Val d'Aran et pour lesquelles aucun espace de stockage n'est disponible dans la capitainerie.



La signalétique de la zone de carénage et du périmètre attenant sera également revue pour une meilleure visibilité des installations portuaires.



La maîtrise d'oeuvre a été confiée au cabinet d'architecte Gautier Garron Architecte qui avait suivi pour la Commune la réalisation des bungalow d'origine de la zone de carénage et qui est plus récemment intervenu en maîtrise d'oeuvre sur la création de la déchetterie de l'aire de carénage du port.

Une grande partie des travaux a été réalisée en régie par l'équipe technique de la SOGEB (électricité, sanitaires, carrelage, aménagement, etc.). Le budget total de l'opération est estimé à un peu plus de 30.000 euros HT totalement financés sur les fonds propres de la SOGEB.

L'accueil de la zone de carénage a été transféré temporairement dans des algécos loués spécialement et ces travaux n'ont entraîné aucune interruption de service de l'aire de carénage.

Les travaux ont débuté à l'automne 2022 et se poursuivent en 2023 pour les phases de finition, d'aménagement intérieur et de pose de la signalétique.

La partie destinée à l'accueil du public a été achevée et remise en service au début du mois de février 2023. Elle bénéficie d'une superficie dédiée à l'accueil des usagers portée à 25 m² offrant un accueil plus spacieux et lumineux.

L'ensemble du mobilier a été renouvelé avec du mobilier neuf. Un écran d'information, sur le modèle de celui qui garnit l'accueil de la capitainerie a été installé et permet de diffuser des informations générales ainsi que la météo marine à destination des usagers de l'aire de carénage.



III.-3.4. Installation de mobilier urbain sur le quai du stade et sur le quai de la capitainerie

La SOGEBA a mis en place du mobilier urbain sur le quai du stade et autour de la capitainerie. Des claustras ont été installées autour des containers destinés aux ordures ménagères. Des portes-vélos ont également été positionnés sur le périmètre.



Il s'agit d'un investissement d'une valeur de 20.550 euros financé intégralement par la SOGEBA.

La pose a été réalisée en juin 2022.

III.-3.5. Remplacement des bornes portuaires "forains" du quai d'honneur

Les 16 bornes électriques qui desservent le quai "rouge" côté ville et qui sont spécialement dédiées aux activités foraines (marché, animations, etc..) ont été remplacées.

Des bornes neuves portant le logo du port ont été installées en lieu et place des anciennes.



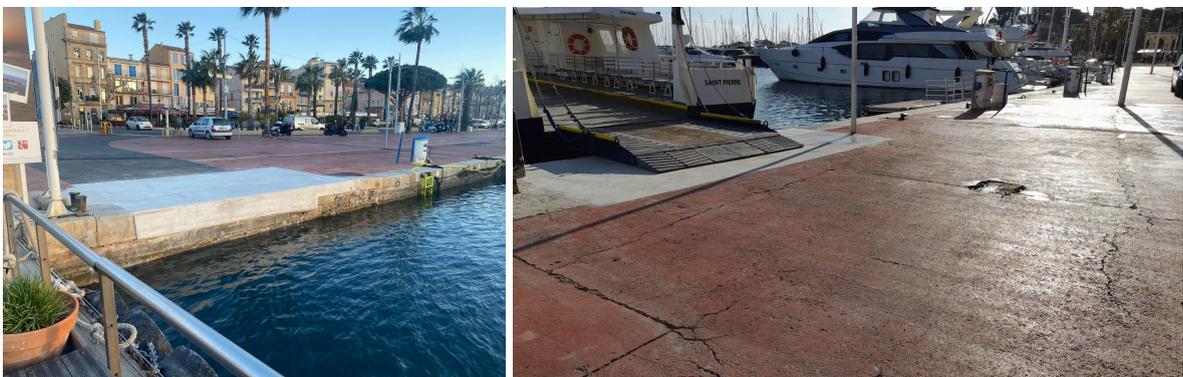
Le coût total de l'opération s'est élevé à 20.192,00 euros HT (14.600,00 euros pour l'acquisition des bornes et 5.592,00 euros pour le raccordement) et a été intégralement financé par la SOGEBE.

III.-3.6. Travaux de confortement du quai d'embarquement vers l'île de Bendor

La société Paul Ricard a décidé d'engager de lourds travaux de réhabilitation sur l'île de Bendor, dont elle est propriétaire. La réalisation de ces travaux implique des passages réguliers de camions et engins lourds, de dimensions et de tonnages supérieurs à ceux nécessaires habituellement à l'exploitation de l'île.

Les passages de ces véhicules s'effectuent par le quai RoRo du port, au droit des postes d'amarrage dont bénéficie la société Paul Ricard. En l'état des informations disponibles, il existait des incertitudes concernant la résistance du quai et sa capacité à supporter sans dommage cette augmentation de trafic et ces nouvelles contraintes de poids.

Après y avoir été autorisée en vertu d'une convention tripartite signée avec la commune de Bandol et la SOGEBE, le 29 septembre 2022, les travaux de confortement du quai ont été réalisés sous la responsabilité et aux frais de la société Paul Ricard.



Le chantier a été réceptionné en février 2023.

III.-3.7. Retrait d'épaves et de bateaux laissés à l'état d'abandon

Un long processus a été entrepris depuis 2019 pour obtenir la destruction des épaves de navires abandonnées et regroupées au ponton fourrière situé à l'entrée du port.

7 épaves ont déjà été retirées et détruites en 2020 et 2021 le plus souvent après l'obtention de l'accord pour la destruction de la part des propriétaires ou des ayants-droits dans le cas des propriétaires décédés, voire dans certains cas leur intervention volontaire pour faire cesser l'état d'abandon. Les dossiers restants à traiter sont donc les plus complexes puisqu'il ne s'agit que de dossiers dans lesquels soit les propriétaires des bateaux abandonnés sont totalement impossibles à identifier soit les propriétaires identifiés sont absolument défaillants.

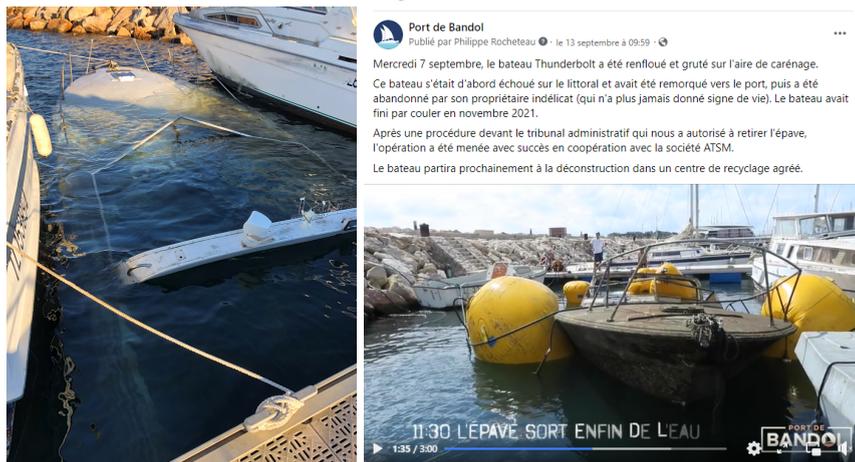
Deux dossiers ont malgré tout abouti durant l'été 2022.

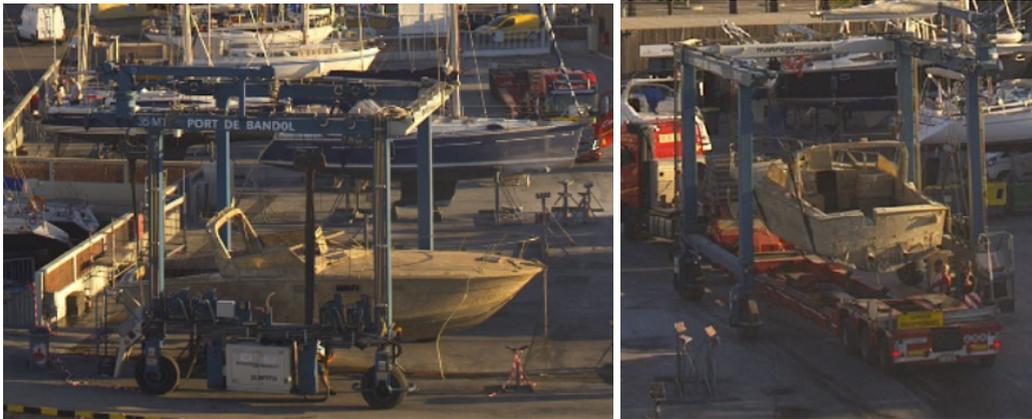
Après la conclusion d'un protocole transactionnel entre la SOGEBEA et le propriétaire du bateau, un premier bateau a été retiré le 22/08/2022 et envoyé à la filière de gestion des déchets issus des bateaux de plaisance ou de sport prévue par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et inscrite à l'article L. 541-10-10 du code de l'environnement. L'ensemble des frais de retrait, de transport et de déconstruction du bateau ont été pris en charge par la SOGEBEA pour un coût total de 1.800 euros HT.

Une deuxième opération plus complexe a pu être menée récemment pour retirer l'épave d'un bateau abandonné qui avait sombré le 03/11/2021.

Cette opération a été rendue possible par l'obtention le 22/12/2021 d'une requête du tribunal administratif de Toulon après un référé mesures utiles visant à contraindre le propriétaire indélicat à l'expulsion de son bateau sous astreinte journalière. L'ordonnance n'ayant pas été exécutée par le propriétaire condamné, la SOGEBEA l'a donc fait appliquer.

L'opération a mobilisé une équipe complète de plongeurs de la société ATSM qui ont procédé au renflouage de l'épave le 07/09/2022. Mise à terre sur l'aire de carénage, l'épave a finalement été chargée et transportée vers le centre de déconstruction agréé le mercredi 21/09/2022.





Le coût total de cette opération a été pris en charge par la SOGEBEA et s'élève à 16.578,70 euros TTC.

Une requête en référé-provision a été engagée à l'encontre du propriétaire pour obtenir le remboursement des frais engagés et la liquidation de l'astreinte journalière. En parallèle, une plainte pénale a été adressée au procureur de la République pour diverses infractions au code de l'environnement et au code des transports résultant de l'abandon manifeste du navire par son propriétaire. Le dépôt de plainte a subi un classement sans suite en date du 22/09/2022, le procureur considérant que "les faits énoncés n'étaient pas punis par un texte pénal" (*sic*).

L'effort de retrait des épaves et bateaux abandonnés se poursuivra en 2023, avec notamment 6 bateaux pour lesquels la SOGEBEA a obtenu des arrêtés préfectoraux de déchéance de propriété qui lui permettront de procéder à la destruction desdits bateaux après avoir respecté une période de publicité des décisions préfectorales. Ce processus devrait conduire au retrait et à la déconstruction des bateaux en filière adaptée dans le courant du mois de juin 2023.

III.-3.8. Indisponibilité temporaire d'un engin de levage de l'aire de carénage

Une panne mécanique a rendu indisponible la grue mobile électrique de l'aire de carénage de fin février à début avril 2022.



L'intervention corrective a nécessité le retour du matériel dans les ateliers du constructeur. Un matériel de remplacement a été loué pendant toute la durée d'immobilisation de la grue afin de maintenir l'exécution des prestations aux usagers de l'aire de carénage. A l'exception de quelques manœuvres qui

n'étaient pas réalisables avec le matériel de location et qui ont pu être reportées, l'exploitation de l'aire de carénage a été assurée sans interruption significative.

Le coût des réparations a été intégralement pris en charge dans le cadre de la garantie du matériel (incluant le transport aller/retour vers le fabricant). Le coût de location du matériel de remplacement s'est élevé à 4.434,00 euros hors taxes, pris en charge par la SOGEBA.

III.-4. Travaux d'entretien, de renouvellement et grosses réparations

III.-4.1. Dépenses d'entretien et de maintenance

Sur l'exercice 2022, la SOGEBA a engagé les dépenses suivantes pour des opérations d'entretien et de maintenance des installations :

Montant HT	Nature de la dépense
4.143,50	Remplacement des clapets anti-retour du déboureur de l'aire de carénage
4.964,64	Remplacement des flexibles des distributeurs de carburant
77.438,14	Entretien et remplacement des mouillages du port (hors opération panne amodiée)
82.765,97	Recalibrage et remplacement des mouillages de l'ancienne panne amodiée
10.250,00	Réfection d'une portion du QH (cf III.-3.1.)
28.772,00	Remplacement des silentblocs des pontons flottants de la partie Est du port

III.-4.2. Dépenses d'investissement et de renouvellement des immobilisations

Au cours de l'exercice 2022, la SOGEBA a financé sur ses fonds propres l'acquisition des immobilisations suivantes :

LIBELLE	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION
CONTROLE ACCES CAPITAINERIE	10,00	21/03/2022	Linéaire	10 ans	12 569,65
CONTROLE ACCES SANITAIRES	10,00	21/03/2022	Linéaire	10 ans	4 309,00
SYST INFO D'EXPLOITATION CARB	5,00	16/06/2022	Linéaire	5 ans	24 000,00
POTENCE AVEC TREUIL HANDICAPE	20,00	30/06/2022	Linéaire	5 ans	9 430,00
PALONNIER DE LEVAGE GRUE VALLA	10,00	19/09/2022	Linéaire	10 ans	3 458,00
POMPE PLONGEUR POUR CUVES CARB	10,00	30/09/2022	Linéaire	10 ans	1 930,10
ORINATEUR MICROSOFT PDG	33,33	12/12/2022	Linéaire	3 ans	1 874,24
ORDINATEUR LENOVO MDP CARENAGE	33,33	31/12/2022	Linéaire	3 ans	632,50
				TOTAL	58 203,49

En synthèse, les acquisitions concernent :

- La modernisation des contrôles d'accès à la capitainerie et aux sanitaires des plaisanciers, qui a nécessité un investissement de 16.879 euros HT pour l'acquisition d'un système complet (matériel et logiciel) de gestion des accès.
- Le système informatique de gestion de la station d'avitaillement (matériel et logiciel) qui a été remplacé par une version mise à jour pour un coût de 24.000 euros HT.

- Une potence PMR a été installée sur un quai du port à proximité de la base nautique pour permettre la mise à l'eau d'embarcation destinées à la pratique de la voile par les personnes à mobilité réduite. Ce matériel permet également l'embarquement des passagers PMR. Il a été financé par la SOGEBÀ à hauteur de 9.430 euros HT.

III.-4.3. Travaux ou achats prévus pour 2023

III.-4.3.1. Travaux et maintenance

Sur l'année 2023, la SOGEBÀ va maintenir son effort pour l'entretien et le renouvellement des mouillages du port.

Cette dépense est budgétée à hauteur de 200.000 euros pour la remise en ordre des mouillages. Pour 2023, il s'agira d'une remise en état de certains bassins du port Est (bassin I/G avec expérimentation nouveau dispositif, bassin K sud, équipement en pendilles textiles de la panne E).

III.-4.3.2. Investissements

Pour le reste, certains investissements seront réalisés sur fonds propres.

En particulier, en 2023, la SOGEBÀ va financer :

- Pour le PORT PUBLIC – à hauteur de 296.000 euros HT :

INVESTISSEMENTS	Budget
PORT PUBLIC :	296 000
Sécurisation Accès quais	140 000
Renouvellement jardinières QH et installation nouvelles jardinières	40 000
Mise à niveau système de vidéosurveillance	30 000
Signalétique port	30 000
Insonorisation salle de réunion capitainerie	10 000
Barrières (pièces détachées)	10 000
Taquets neufs Port Est	8 000
Renouvellement moteurs canot	7 000
Achat Drone aérien professionnel & accessoires	5 000
Achat Drone sous-marin professionnel & accessoires	5 000
Complément Radios VHF	4 000
Renouvellement éclairage GJ	4 000
Barrières sérigraphiées	3 000

Les investissements essentiels porteront sur :

- La mise en place de dispositifs de sécurisation des accès au quai d'honneur, au niveau du carrousel et de l'embarcadère vers Bendor. Il s'agira de barrière anti véhicule bélier,
- Le remplacement des jardinières présentes au niveau des pointus sur le quai d'honneur et l'installation de jardinières complémentaires sur le périmètre portuaire,
- La mise à niveau du système de vidéosurveillance municipal sur le périmètre du port (remplacement matériel HS, matériel complémentaire, etc..),
- La mise en place d'une signalétique sur l'ensemble du périmètre portuaire,

En complément, la SOGEBÀ va également investir dans des stocks de matériels et de pièces détachées pour assurer la continuité de l'exploitation des barrières d'accès au quais, pour remplacer les taquets usagés dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions d'amarrage et pour entretenir et maintenir en état optimal d'exploitation le matériel mis à la disposition des équipes portuaires (canots, VHF).

Enfin, la SOGEBEA va faire l'acquisition d'un drone aérien et d'un drone sous-marins professionnels qui seront utilisés dans le cadre du contrôle et du suivi des travaux à venir dans le port mais également pour la production de supports vidéos en appui de la politique de communication.

- Pour le CARÉNAGE – à hauteur de 48.000 euros HT :

INVESTISSEMENTS	Budget
CARENAGE :	48 000
Aménagement et modernisation du local d'accueil de l'aire de carénage, création d'un atelier et d'un local d'archivage	30 000
Renouvellement équipements divers (Bers, sangles Travellift, batteries grue, etc...)	18 000

Les investissements essentiels porteront sur :

- Les travaux d'extension et de réaménagement du local dédié à l'accueil du public de l'aire de carénage, la création d'un atelier destiné aux services techniques et d'un local d'archivage
- Le renouvellement d'un certain nombre d'équipements et d'accessoires des appareils de levage,

- Pour le CARBURANT :

Sur 2023, il n'est pas prévu d'investissement particulier sur la station d'avitaillement. Après la mise en conformité de la zone de stockage et de dépotage du carburant, intervenue en 2020/2021, la partie distribution sera intégralement reconfigurée dans le cadre de la réalisation des travaux prévus au plan pluriannuel d'investissement.

III.-5. Suivi du programme de renouvellement - autres dépenses de renouvellement

Pour rappel, en application de l'instruction de la DGFIP n° BOI-BIC-PROV 30-30-20-10 portant sur le renouvellement des biens mis à la disposition par la collectivité dans le cadre du contrat de concession de service public, la SOGEBEA constate une provision pour renouvellement calculée sur le coût prévisionnel de remplacement des matériels et outillages qui lui sont remis en concession et dont le renouvellement est programmé pour intervenir pendant la durée de la convention de quasi-régie. De telle sorte que les biens dont la date de renouvellement est postérieure à la date de fin de ce contrat ne doivent pas faire l'objet d'une provision, exception faite des biens analysés comme obsolètes.

Le programme de renouvellement intègre également la prise en compte des équipements qui feront l'objet d'investissements financés par les fonds issus de la commercialisation des garanties d'usage.

A cet effet, un plan pluriannuel d'investissement a été élaboré et fait l'objet de l'annexe 11 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021. Il est repris ci-après:

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	Financement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	Total		
Création de la déchetterie de l'aire de carénage et d'un garage pour les engins de levage mobiles	Concessionnaire	145,000																			145,000		
Destruction de l'ancienne panne touristique et construction d'une panne flottante selon un nouveau plan	Garanties d'usage		1,100,000																		1,100,000		
Destruction de l'ancien port amodifié et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration	Garanties d'usage			25,000,000																	25,000,000		
Reconfiguration et redimensionnement de la station d'avitaillement	Garanties d'usage			1,500,000																	1,500,000		
Restructuration et reconfiguration du quai principal	Garanties d'usage				3,000,000																3,000,000		
Création d'un pôle nautique et reconfiguration du parking du stade	Garanties d'usage				10,000,000																10,000,000		
Renouvellement de bornes portuaires	Concessionnaire								200,000												200,000		
Renouvellement de l'ascenseur à bateau	Concessionnaire									265,000											265,000		
Renouvellement de bornes portuaires	Concessionnaire												200,000								200,000		
Renouvellement de l'aire de carénage (bungalows et cuves immergées)	Concessionnaire												2,700,000								2,700,000		
Reconfiguration du port Est	Concessionnaire															4,700,000					4,700,000		
Renouvellement grue mobile	Concessionnaire																		150,000		150,000		
Renouvellement de bornes portuaires	Concessionnaire																			200,000	200,000		
																					Financé par Garanties d'usages	40,600,000	
																						A financer par le Concessionnaire	8,560,000

III.-5.1 Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage

Une première phase de travaux avait été conduite en juillet 2021 pour le gros-œuvre et les fondations. Après une pré-réception intervenue le 21 octobre 2021, la réception définitive du chantier de gros-oeuvre et de construction a pu être constatée le 14 décembre 2021.



La réalisation de l'installation électrique, le raccordement au réseau ainsi que la pose de la signalétique ont été réalisées par les équipes techniques de la Sogeba au tout début de l'année 2022.

Le garage permet d'abriter la grue mobile électrique de l'aire de carénage (achetée neuve en 2018). La précédente grue avait subi une obsolescence accélérée à cause de l'exposition aux conditions maritimes. Cet équipement devrait assurer une meilleure durabilité des moyens de levage et assurer des conditions de sécurisation du dispositif de recharge satisfaisantes.

La déchetterie est mise à la disposition des usagers du port, qu'ils soient plaisanciers ou professionnels.

La réalisation de cette déchetterie était un des prérequis relevés lors du dernier audit réalisé préalablement au lancement de la démarche d'obtention du label Ports Propres. Les éléments sont maintenant réunis pour reprendre le processus d'obtention de ce label.

Le coût total de la réalisation s'est élevé à 140.694,15 euros HT. La Région Sud a accordé une subvention à hauteur de 27.242,83 euros en participation au financement de cet équipement. Le solde de l'opération est financé sur les fonds propres de la Sogeba.

Ce bien intègre donc l'inventaire des biens de retours de la convention de quasi-régie pour ce montant à compter de 2022.

III.-5.2 Destruction de l'ancienne panne touristique et construction d'une panne flottante selon un nouveau plan

Dans le cadre d'une consultation d'entreprise alors menée par la commune de Bandol, un maître d'œuvre a été désigné pour le projet de destruction de l'ancienne panne touristique et la construction d'une panne flottante selon un nouveau plan. Il s'agit du cabinet ICTP.

Un premier rapport d'avant-projet a été rendu en octobre 2021 par le maître d'œuvre, Il incluait la déconstruction de la panne touristique actuelle et la reconstruction d'une panne en remplacement selon une architecture différente.

Après remise du dossier PRO, les équipes de la capitainerie ont identifié une possibilité d'optimisation du projet avec une reconfiguration de cette zone du port différente de celle envisagée à ce stade et qui pourrait permettre d'accueillir des unités de dimensions supérieures (jusqu'à 13 mètres) au lieu des unités de 7 mètres initialement envisagées (l'offre en poste de cette dimension est actuellement excédentaire dans le reste du port par rapport à la demande réellement exprimée par les plaisanciers) voire d'implanter des postes d'amarrage à destination de catamarans pouvant aller jusqu'à 14 ou 15 mètres sur la grande jetée.

Cette hypothèse permettrait également d'envisager des économies sur le chantier de remplacement de la panne touristique.

Pour mémoire, le projet est budgété au plan d'investissement pour un montant de 1.100.000 euros HT, le dossier PRO remis en décembre 2022 présentait une estimation s'élevant à 1.338.235 euros HT.

Compte-tenu de ces évolutions, il a été décidé de mettre un terme à la mission du maître d'œuvre désigné à l'issue de la phase PRO, tel que le permettait le marché public conclu. La maîtrise d'œuvre de ce projet sera assurée en interne par la SOGEBEA.

III.-5.3 Destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration

Après une première phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage menée début 2021 et dans le cadre d'une consultation d'entreprise alors menée par la Commune de Bandol, un maître d'œuvre a été désigné pour le projet de destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration.

Il s'agit du groupement EGIS WATER / PIERRE LOUIS Ingénieurs Conseils (PLC).

En 2022, les échanges préliminaires à la réalisation du dossier AVP ont continué d'avancer.

En parallèle, la SOGEBEA a lancé une consultation d'entreprises visant à désigner un prestataire pour la réalisation des études géotechniques nécessaires pour ce projet. L'entreprise ABO-ERG Géotechnique a été désignée à cet effet en juin 2022 et l'OS de démarrage a pu être émis en septembre 2022.

Une campagne de sondages et de prélèvements a eu lieu en fin d'année 2022 dans la zone du projet.

Sur la base de ces données, le dossier d'AVP est actuellement en cours de finalisation.

III.-5.4 Réaménagement et modernisation du port : Dossier environnemental

Conformément aux échanges avec les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Var (DDTM 83), un dossier de déclaration d'intention au titre de l'article L.121-18 du code de l'environnement a été adressé à la préfecture du Var par la SOGEBBA mi-novembre 2021 à la préfecture du Var.

Il a été publié le 26 janvier 2022 sur la page dédiée à cet effet sur le site internet de la préfecture du Var.

Cette déclaration d'intention a vocation de permettre l'exercice du droit d'initiative prévu à l'article L.121-19 du code de l'environnement :

« Le droit d'initiative s'exerce, au plus tard, dans le délai de deux mois suivant la publication de la déclaration d'intention d'un projet ou, pour les plans et programmes, de l'acte prévu au II de l'article L. 121-18. Aucune concertation préalable organisée selon des modalités librement fixées ne peut être mise en œuvre dans ce même délai ou avant la décision du représentant de l'Etat donnant une suite favorable à la demande sollicitant l'organisation d'une concertation préalable. Dans ce délai, seule une concertation préalable respectant les modalités fixées aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 peut être engagée par le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable. »

A l'expiration du délai de 2 mois, aucune demande d'exercice du droit d'initiative n'a été formulée.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a donc poursuivi son cours et d'autres échanges ont eu lieu entre la SOGEBBA, le maître d'oeuvre du projet de reconfiguration de l'ancien port amodié (qui a la charge de piloter le dossier environnemental global) et les services de l'Etat.

Un dossier de cas par cas est en cours de finalisation pour être déposé auprès des services de l'Etat.

IV.- Qualité du service

L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comporte tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

IV.-1. Des outils et des procédures d'administration au service des usagers

Depuis 2018, la Sogeba a déployé plusieurs outils visant à améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

IV.-1.1. Gestion de la relation client au service de l'efficacité

Parmi les outils déployés par la Sogeba pour gérer les relations avec les usagers du port, Zendesk permet d'assurer le suivi de toutes les demandes ou communications provenant des usagers du port émises par courriel à l'adresse accueil@portbandol.fr ou via le formulaire de contact du site internet.

Cet outil, aujourd'hui largement déployé, permet de suivre notamment la capacité à traiter rapidement les demandes.

Le pourcentage de demandes traitées dans les 24h de leur réception est de 72% en 2022 après avoir connu une progression constante entre 2019 et 2021.

TRAITEMENT DES CONTACTS CLIENTS VIA L'OUTIL ZENDESK

2019		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2019	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	170,41	111,09	117,69	75,47	415,40	219,11	133,79	38,81	211,22	118,50	470,71	117,32	183,13
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	10%	26%	11%	3%	5%	15%	15%	21%	15%	22%	22%	16%	15%
	1-8 h	6%	8%	12%	7%	8%	14%	13%	27%	13%	15%	12%	14%	12%
	8-24 h	26%	15%	27%	22%	11%	19%	18%	32%	21%	25%	17%	19%	21%
	> 24 h	58%	52%	50%	68%	76%	53%	54%	20%	51%	38%	49%	51%	52%
	Nouveaux Tickets	277	274	318	390	397	346	409	410	291	252	336	207	326
	Moyenne secteur	570	515	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	559
	Tickets résolus	275	246	307	214	484	357	464	360	275	266	404	195	321
	Taux de résolution	99%	90%	97%	55%	122%	103%	113%	88%	95%	106%	120%	94%	98%
2020		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2020	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	80,83	69,99	239,80	29,86	30,50	47,35	43,40	35,20	68,40	84,85	28,97	27,09	65,52
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	14%	22%	22%	18%	15%	23%	27%	25%	16%	18%	26%	23%	21%
	1-8 h	11%	12%	16%	23%	19%	12%	24%	22%	17%	19%	12%	17%	17%
	8-24 h	27%	24%	26%	30%	35%	30%	27%	22%	28%	27%	30%	32%	28%
	> 24 h	47%	41%	36%	30%	31%	35%	22%	31%	39%	36%	32%	28%	34%
	Nouveaux Tickets	334	307	565	421	520	504	786	790	648	420	697	674	556
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561
	Tickets résolus	311	300	594	413	479	512	781	771	651	431	707	667	551
	Taux de résolution	93%	98%	105%	98%	92%	102%	99%	98%	100%	103%	101%	99%	99%
2021		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2021	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	43,53	40,43	24,97	20,60	22,56	35,28	17,70	15,17	28,27	33,07	37,66	36,74	29,67
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	20%	19%	25%	29%	28%	27%	44%	39%	30%	23%	21%	27%	28%
	1-8 h	17%	15%	21%	20%	26%	24%	26%	33%	20%	18%	20%	15%	21%
	8-24 h	32%	30%	32%	34%	35%	36%	17%	17%	32%	28%	24%	29%	29%
	> 24 h	31%	36%	22%	17%	12%	13%	13%	11%	18%	31%	35%	28%	22%
	Nouveaux Tickets	672	475	563	492	641	754	730	753	616	507	554	403	597
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561
	Tickets résolus	640	452	554	481	606	755	738	728	617	507	551	402	586
	Taux de résolution	95%	95%	98%	98%	95%	100%	101%	97%	100%	100%	99%	100%	98%
2022		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2022	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	30,04	33,68	44,37	23,02	52,50	38,02	31,12	27,61	15,00	13,60	10,00	13,70	27,72
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	28%	23%	21%	31%	16%	23%	26%	25%	21%	21%	19%	18%	23%
	1-8 h	23%	23%	19%	22%	26%	23%	25%	35%	34%	25%	25%	22%	25%
	8-24 h	27%	24%	29%	23%	22%	25%	20%	18%	21%	25%	28%	33%	25%
	> 24 h	22%	31%	31%	24%	35%	30%	29%	22%	24%	29%	28%	27%	28%
	Nouveaux Tickets	537	383	439	644	526	623	579	589	420	527	409	446	510
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561
	Tickets résolus	524	387	406	628	524	606	593	572	442	526	407	456	506
	Taux de résolution	98%	101%	92%	98%	100%	97%	102%	97%	105%	100%	100%	102%	99%

Le délai moyen avant la 1ère réponse a continué de progresser et atteint un niveau de 27,72 h (contre près de 66h deux ans auparavant).

Le nombre de tickets moyens mensuel est en baisse et repasse en dessous des données du secteur de comparaison (voyages et tourisme). Le pic estival est toujours clairement visible.

IV-1.2. Renforcement des horaires d'ouverture de la capitainerie

En 2021 et 2022, la SOGEBEA a renforcé ses effectifs tant à l'accueil que sur le plan d'eau pour amener un service d'une plus grande qualité aux usagers du port.

Des négociations ont été menées tout au long de l'année 2022 avec les représentants du personnel pour aboutir à la mise en place d'un nouvel accord d'entreprise dont un des objectifs est d'apporter une meilleure qualité d'accueil aux usagers du port.

En particulier, par le biais de dispositions sur l'aménagement du temps de travail, ce nouvel accord d'entreprise a permis, depuis le 1er janvier 2023, d'offrir un accueil plus large aux plaisanciers et aux usagers du port.

Ainsi, la capitainerie est ouverte au public :

- en basse saison (octobre à avril) : 7 jours sur 7, de 8h00-18h00 (fermeture entre 12h00 et 14h00 le dimanche)
- en moyenne saison (mai, juin et septembre) : 7 jours sur 7, de 8h00-18h00.
- en haute saison (juillet-août) : 7 jours sur 7, de 8h00-20h00.

Un renfort de personnel d'amarrage est mis en place en moyenne saison pour assurer la présence de deux agents les samedis et dimanches.

L'aire de carénage (administratifs et opérationnels) pourra, quant à elle, accueillir les usagers et réaliser des opérations de manutentions :

- en basse saison (mi-août à février) : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- en moyenne saison (mi-juillet à mi-août) : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi matin de 8h à 12h (secrétariat fermé le samedi matin)
- en haute saison (mars à mi-juillet) : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h (secrétariat fermé le samedi)

IV.-2. Mise en valeur de l'image du port de Bandol

Parmi les missions mises à la charge de la SOGEBE par la convention de quasi-régie, certaines sont relatives à l'animation et à la mise en valeur du port de plaisance et plus généralement de la destination Bandol.

“9.6 - L'animation et les actions commerciales valorisant le port de Bandol

Le Concessionnaire aura pour mission de :

- *Développer l'animation et la promotion du port de Bandol, par l'organisation de manifestations ou d'événements de qualité concourant à la renommée du port ainsi qu'à l'image de marque de la station BANDOL à l'échelle tant locale, nationale qu'internationale, dans le cadre d'un programme d'animation annuel, établi par le biais d'une collaboration renforcée avec services de la ville et l'Office de tourisme ;*
- *De proposer, en partenariat avec les associations nautiques, des opérations de sensibilisation environnementale ;*
- *D'organiser, afin de sensibiliser les plaisanciers, des réunions portant sur la sécurité portuaire et les bonnes pratiques à adopter par les usagers. Le Concessionnaire réalisera également, en tant que de besoin, toute animation sur le thème de la sécurité dans le Port et la protection incendie.*

9.7 – Communication et développement de l'image de marque

Le Concessionnaire s'engage à informer les usagers des services proposés et à organiser, par le biais de tout support adapté, la promotion du port de Bandol tant auprès des plaisanciers que des professionnels et des institutions.

A cet effet, le Concessionnaire s'oblige à :

- *apposer le nom et le logo du Port de Bandol sur les supports de communication ;*
- *mettre à jour régulièrement et assurer la maintenance informatique du site internet « www.portbandol.fr », ainsi qu'à communiquer régulièrement sur les pages appropriées des réseaux sociaux existants ou à créer.”*

IV.-2.1. Salon Bandol Nautik 2022

Le port de Bandol a accueilli, en 2022, la 4ème édition du salon BANDOL NAUTIK organisé par le KIWANIS CLUB DE BANDOL SANARY SUD SAINTE BAUME.

Le « BANDOL NAUTIK – Edition 2022 », parrainé par le navigateur Yvan BOURGNON, s'est déroulé du 15 au 18 septembre 2022. L'inauguration du salon a eu lieu sur la terrasse de la capitainerie le 15 septembre 2022 autour d'un cocktail apéritif pris en charge par la SOGEBE.



Yvan BOURGNON, le célèbre navigateur président de l'association The Sea Cleaners, parrain de cette édition 2022, a animé une conférence dédiée à la protection des océans, le vendredi 16 septembre 2022 à 20h au Théâtre Jules Verne de Bandol, avec pour thème : « De la passion des mers à la protection des océans ».

LE VARET VOUS

ACTUALITÉS
SANARY
SIX-FOURS
BANDOL
OLLIOULES
FOCUS
WEEK-END
AGENDA
RENCONTRES

Accueil > Bandol > Le salon nautique de Bandol

[Actualités](#)
[Animations](#)
[Associations](#)
[Bandol](#)
[EVENEMENTS](#)

Le salon nautique de Bandol

Par Clémentine © 8 septembre 2022

Le Kiwanis Bandol Sanary Sud Sainte-Baume vous donne rendez-vous du 15 au 18 septembre 2022 sur le port de Bandol pour la 4e édition du salon Bandol Nautik. Au programme : 30 exposants, des animations et plein de belles surprises. Cette année, le navigateur Yvan Bourgnon, membre d'honneur de cette édition donnera une conférence.

Des bateaux à flots et à terre, à voile et à moteur, électrique peut être même... le salon nautique de Bandol attire chaque année plus de monde. Avec plus d'une trentaine d'exposants nautiques sur le Port de Bandol, les grandes marques seront au rendez-vous, il faut dire que la balade est tentante. De plus, les organisateurs ont mis la barre haute en proposant des activités attractives autour du salon : une nocturne le samedi soir, des sorties en pointu, si le temps le permet, par « Les Pointus de Bandol », un spectacle de twirling, des puces nautiques, des baptêmes en scooter de mer pour les enfants, une tombola, un jeu concours. Comme toujours avec le Kiwanis, l'immédiateté des fonds sera reversée auprès d'associations en faveur d'enfants défavorisés.

UNE CONFÉRENCE ANIMÉE PAR YVAN BOURGNON

Ce Salon est parrainé par Yvan BOURGNON, le célèbre navigateur qui vient de battre le record de traversée de la Manche le 26 août dernier et qui animera une conférence le vendredi 16 septembre 2022 à 20h au Théâtre Jules Verne de Bandol avec pour thème : « De la passion des mers à la protection des océans » (entrée gratuite, don au chapeau).

ICI : Programme du 15 au 18 septembre 2022, port de Bandol

Entrée libre de 10h à 19h avec une nocturne jusqu'à 22h le samedi 17 septembre

Conférence : vendredi 16 septembre 2022 à 20h au Théâtre Jules Verne

Puces Nautiques : dimanche 18 septembre 2022

Toutes les actualités sur :
<https://salon-nautique-bandol.fr/historik-2>
<https://www.facebook.com/kiwanisbandolsanary>

La SOGEBEA contribue financièrement à hauteur de 20.000 euros pour l'année 2022 à ce projet d'intérêt majeur en termes de promotion de l'image de marque du Port de plaisance de Bandol. Une convention d'objectif est conclue entre la SOGEBEA et les KIWANIS pour matérialiser cet engagement.

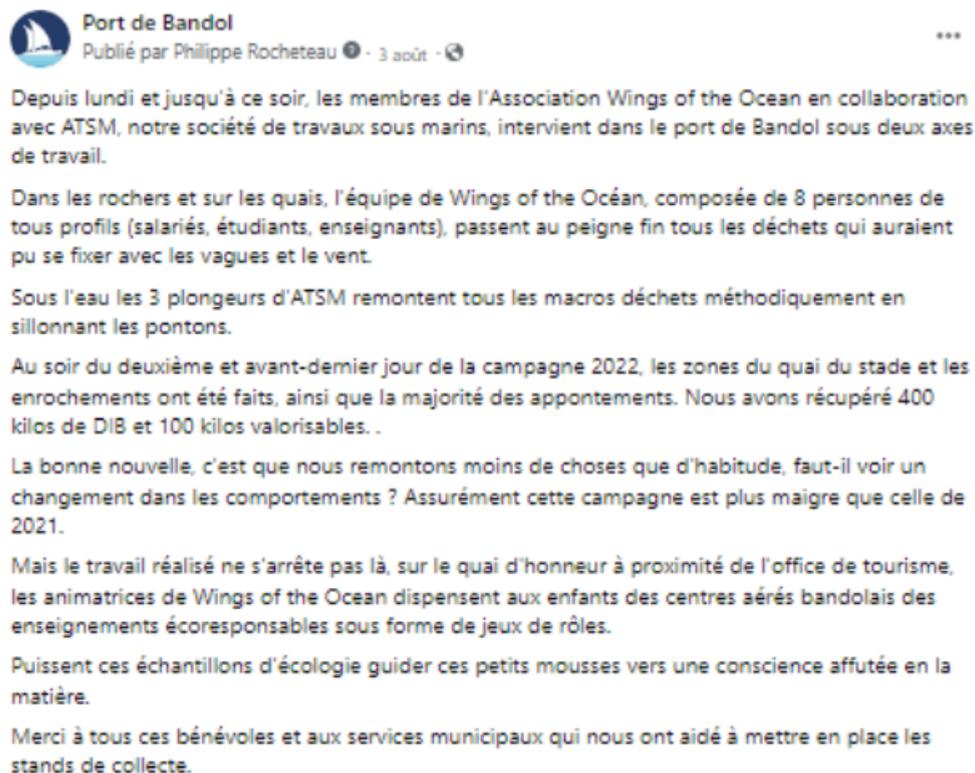
A cette occasion, pour les besoins du déroulement de l'évènement, des postes d'amarrage à flot visant à accueillir les bateaux exposés pendant la durée de la manifestation ont été mis à disposition de l'organisateur pour un coût total de 8.106,00 euros TTC après application d'une remise de 50% comme le permet l'article 20 de la convention de quasi-régie (voir II.3.2.2.b).

L'édition 2023 du salon aura lieu du 4 au 8 octobre 2023.

IV-2.2. Campagne de nettoyage du port

Pour la deuxième année consécutive, l'association WINGS OF THE OCEAN et l'entreprise de travaux sous-marins ATSM sont intervenus du 1er au 3 août 2022 pour une grande opération de collecte de déchets dans le port et aux alentours.

A l'occasion, des ateliers pédagogiques ont été organisés par les animatrices de WINGS OF THE OCEAN pour sensibiliser les jeunes bandolais.



Port de Bandol
Publié par Philippe Rocheteau · 3 août · 🌐

Depuis lundi et jusqu'à ce soir, les membres de l'Association Wings of the Ocean en collaboration avec ATSM, notre société de travaux sous marins, intervient dans le port de Bandol sous deux axes de travail.

Dans les rochers et sur les quais, l'équipe de Wings of the Océan, composée de 8 personnes de tous profils (salariés, étudiants, enseignants), passent au peigne fin tous les déchets qui auraient pu se fixer avec les vagues et le vent.

Sous l'eau les 3 plongeurs d'ATSM remontent tous les macros déchets méthodiquement en sillonnant les pontons.

Au soir du deuxième et avant-dernier jour de la campagne 2022, les zones du quai du stade et les enrochements ont été faits, ainsi que la majorité des appointements. Nous avons récupéré 400 kilos de DIB et 100 kilos valorisables. .

La bonne nouvelle, c'est que nous remontons moins de choses que d'habitude, faut-il voir un changement dans les comportements ? Assurément cette campagne est plus maigre que celle de 2021.

Mais le travail réalisé ne s'arrête pas là, sur le quai d'honneur à proximité de l'office de tourisme, les animatrices de Wings of the Ocean dispensent aux enfants des centres aérés bandolais des enseignements écoresponsables sous forme de jeux de rôles.

Puissent ces échantillons d'écologie guider ces petits mousses vers une conscience affûtée en la matière.

Merci à tous ces bénévoles et aux services municipaux qui nous ont aidé à mettre en place les stands de collecte.



Un bilan complet de l'opération a été établi par l'association et est repris ci-après.





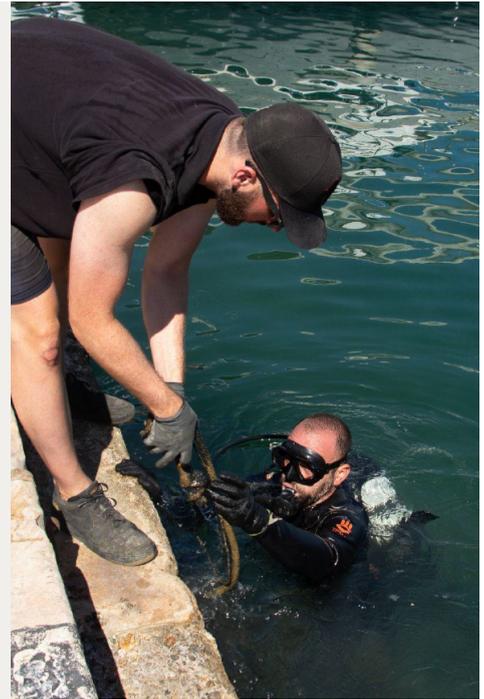

COMPTE RENDU BANDOL

— Du 1er au 3 août 2022

| MISSION SUD - WINGS OF THE OCEAN |

Les grands chiffres de Bandol

- 3 journées de dépollution effectuées ;
- + 1 tonne de déchets ramassés ;
- Équivalent à 1 020 litres de déchets en tout genre ;
- 7 bénévoles et 4 plongeurs ont participé à la dépollution ;
- 3 matinées de sensibilisation jeune public sur le port de Bandol ;
- 47 enfants ont été sensibilisés ;
- 3 journées en collaboration (Capitainerie du port de Bandol, Alpha Travaux sous-marins).



Les actions en détails

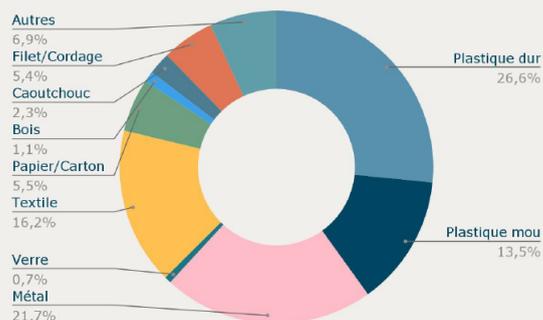
- 3 journées de dépollution sous-marines grâce aux plongeurs d'ATSM, avec le soutien des équipes du Port de Bandol ;
- 1 matinée de dépollution sur la digue Nord-Est du port ;
- 3 animations pour les enfants des centres aérés de Bandol sur la thématique de la problématique de la pollution plastique, sans compter les enfants extérieurs qui venaient participés ;
- 3 journées d'échange avec des plaisanciers et promeneurs sur la zone de caractérisation et sur le port.

Les retours des dépollutions

- Déchets emblématiques
 - 800 mégots présents sur la digue ;
 - 116 bouteilles en verre, récupérés au fond du port, particulièrement le long du quai Sud-Ouest ;
 - 56 bouteilles plastique, avec 30 bouchons en plastique ;
 - 44 canettes, avec 25 capsules et tirettes ;
 - 26 pneus, récupérés au fond du port ;
 - 14 masques chirurgicaux présents sur la digue
 - 2 batteries récupérées au fond du port.

- Répartition des déchets ramassés (en % du litre total)

Est considéré "plastique dur" tout plastique ayant la même dureté ou une dureté supérieure à un gobelet en plastique. Ce sont les plastiques les moins recyclables. Tous les autres plastiques sont considérés "mous". La catégorie "autres" rassemble les déchets composés de plusieurs matériaux, comme certains emballages alimentaires qui mêlent plastique et aluminium.



Les idées & recommandations

- Mise à disposition et distribution de cendriers de poche à la capitainerie ;
- Panneaux de sensibilisation et d'information sur les déchets et les mégots ;
- Information et sensibilisation des plaisanciers à la problématique de la pollution du port et de la Mer ;
- Mise en relation et collaboration avec des acteurs associatifs locaux.





Les perspectives pour 2023

- 5 jours de présence à Bandol ;
- 5 journées de dépollution du port de Bandol (sous-marines et sur terre) ;
- Objectif 30 participants aux actions de dépollution ;
- 4 matinées de sensibilisation jeune public avec des centres aérés ;
- 1 matinée de sensibilisation au marché de Bandol ;
- Objectif 80 enfants et 50 adultes sensibilisés ;
- Partenariat avec la capitainerie du Port de Bandol ;
- Collaboration avec les plongeurs d'ATSM.

Cette campagne sera renouvelée en 2023.

IV.-2.3. Politique d'animation - Y a Degun sur le Rooftop

La Capitainerie a accueilli une soirée festive musicale à l'occasion de la soirée Y A DÉGUN SUR LE ROOFTOP le dimanche 31 juillet 2022 organisée par le collectif Y A DÉGUN dans la cadre d'un partenariat avec la SOGEBE visant à mettre en valeur le patrimoine portuaire.

L'association Y A DÉGUN est une association qui promeut la culture musicale, le sport et les produits du terroir local au travers de la coordination, de la promotion et de l'organisation d'événements musicaux originaux dans le Var. La manifestation organisée est un événement culturel basé sur un format 18h-minuit mêlant culture, convivialité, musique et découverte du terroir. Elle a accueilli environ 300 personnes.





Une partie des recettes générées par les événements organisés par le collectif Y A DEGUN sont reversés à des associations locales œuvrant dans les domaines sportifs, culturels et sociaux.

Ya Degun Festival est à Bandol.
6 décembre 2022 · 🌐

👉 Ya de la danse 🕺

Comme chaque année Ya Degun association a pour mission d'aider et dynamiser le tissu associatif local à travers des actions sociales et des dons.

Le collectif représenté par Will et Clem ont remis le chèque de partenariat à Kamel et Adel de la compagnie *Etoiles de rue - South Style* de Bandol. Nous sommes heureux et fiers de les accompagner et de participer à leur projet afin que les jeunes danseurs puissent s'accomplir dans différents battle.

En espérant les voir danser au prochain Ya Degun Festival 😊

Un grand merci à Kamel, Adel et tous les danseurs pour leur chaleureux accueil.

Le collectif Ya Degun Festival

Ya Degun Festival est à Bandol.
22 février · 🌐

👉 Ya du partage 🍷

Le collectif Ya Degun représenté par Will et Clem ont remis le chèque de partenariat à L'EEAP Les Lauriers Roses qui est une structure d'accueil de jeunes enfants polyhandicapés située sur la commune de Bandol. Sa mission est d'assurer un accompagnement répondant aux besoins de l'enfant, lui permettant de développer son autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Ce don a pu aider à l'achat d'un nouveau lit médicalisé 😊

Un grand merci Michèle Pourchier et Marine Guissart directrices de L'EEAP, Les Lauriers roses pour votre chaleureux accueil.

Cette structure est en recherche permanente de bienfaiteurs, n'hésitez pas à les soutenir, il n'y a pas de petits gestes !

Site internet 📄 <https://les-enfants-des-lauriers-roses.fr>

38

1 commentaire 15 partages

Forts de la réussite de ce premier événement, la SOGEBE et le collectif Y A DEGUN ont conclu une convention qui permettra l'organisation de 5 événements de ce type entre mai et septembre 2023.

IV.-2.4. Politique de soutien aux évènements locaux - Animations et illuminations de Noël

La SOGEBE a apporté une participation aux animations et illuminations de Noël dans la ville.

Ainsi, la SOGEBE a financé l'illumination de palmiers et des poteaux d'éclairage public situés dans son périmètre entre le carrousel et le rond-point de la fontaine. Elle a également apporté son soutien à la décoration des pointus de l'association PLT amarrés au quai d'honneur.

Le budget alloué à ces illuminations s'est élevé à 15.357,00 euros hors taxes pour l'année 2022 et porte sur l'achat ferme de certaines illuminations et la location sur 3 ans du reste des dispositifs, la pose et la dépose des illuminations.



En coopération avec les services de la ville et de l'office de tourisme, la SOGEBE a également financé un atelier de maquillage et un atelier créatif à destination des enfants du 17 décembre au 24 décembre 2022. Le thème de ces ateliers était Noël et la Mer.

Le même prestataire a été sollicité pour réaliser un spectacle de rue le 17 décembre 2022 pour le lancement des animations de Noël. Le spectacle s'intitulait "Samoé la Sirène et le Pirate Jack Sparrow".



En complément, la SOGEBEA s'est associée à l'événement CHRISTMAS GINGUETTE organisé par l'association RPM Social Club du 17 au 23 décembre 2022. Elle a participé au soutien de ces opérations festives en finançant un des stands de restauration implantés sur le site (village gourmand) pendant la durée de l'opération. En contrepartie, le logo du port a été repris sur l'ensemble des communications



Le budget alloué à ces animations s'est élevé à 15.678,67 euros hors taxes pour l'année 2022.

IV-2.5. Partenariat Port de Bandol - Tabascopierro

Monsieur Pierre MENSA est un plaisancier du port de Bandol propriétaire d'un voilier. Il a créé une chaîne YouTube (<https://www.youtube.com/c/tabascopierro/channels>) qui compte aujourd'hui plus de 830 vidéos et plus de 14.300 abonnés. Il est également présent sur les réseaux sociaux Facebook (1120 abonnés) et Instagram (1040 abonnés). Il s'agit d'une des chaînes thématiques « voiles et voiliers » qui totalise le plus grand nombre de vidéos. Elle enregistre entre 60.000 et 80.000 vues en moyenne par mois et totalise plus de 6.700.000 vues au total.

Monsieur Pierre MENSA anime, au travers de cette chaîne, une communauté active et internationale de passionnés de la plaisance et de voyage qui s'identifient à ses aventures de navigateur amateur et en font un des vlog les plus suivis de France. Il a également organisé un événement au port de Bandol en août 2020 lors d'une rencontre nautique « La Tabascool » qui avait réuni 30 voiliers et 150 personnes pendant 4 jours.

Monsieur Pierre MENSA est également engagé dans des démarches humanitaires et caritatives. Ainsi en 2021, il a organisé une collecte au profit de Mécénat Chirurgie Cardiaque et d'une enfant mauritanienne

pour laquelle il a réuni 12.000 euros qui ont permis à cette enfant d'être opérée en février 2021, et une vente d'aquarelles réalisées au cours de sa navigation au Portugal en 2021 qui lui a permis de récolter des fonds au profit de la station SNSM de Bandol.

Il a décidé d'organiser une navigation d'une durée de 2 à 3 ans autour du monde à compter de mai 2022 qui devrait le conduire aux Îles Canaries, à Madère, au Cap Vert et sur les côtes du Sénégal et de la Gambie avant une traversée vers le Brésil pour se terminer par une remontée vers la France. Ce périple a pour vocation, entre autres, de transporter des dons à destination d'associations locales notamment en Gambie.

La SOGEB a souhaité s'associer à monsieur Pierre MENSA pour toucher sa communauté de membres, clients potentiels du port de plaisance de Bandol, et véhiculer son image au travers des vidéos produites et diffusées par monsieur Pierre MENSA sur ses différents réseaux sociaux. Une convention en ce sens a été conclue pour une durée de 2 années.

Sud Sainte Baume

BANDOL

Le youtubeur Pierro paré pour une épopée en solitaire

En début de semaine prochaine, le navigateur Pierro, bien connu du monde de la voile, quittera son port d'attache de Bandol pour un fantastique voyage tout autour de l'Atlantique.

À bord de son *Tabasco3*, Pierro s'affaire aux derniers préparatifs de son périple. Cette fois, la soif de nouvelles aventures l'a poussé à quitter la Méditerranée, où il navigue habituellement, pour affronter l'océan Atlantique ! Ce jeune retraité marseillais, passionné de voile depuis toujours, avait sillonné ces dernières années les îles de la Méditerranée, de la Corse à la Sicile, avant de parcourir la côte tunisienne puis la mer lothienne et les rives du Péloponnèse, en Grèce. Il vit le plus clair de l'année sur *Tabasco3*, son fidèle compagnon depuis douze ans, un Océanis 34 très maniable de 10 mètres. Mais, cette fois, Pierro a souhaité sortir de sa zone de confort et explorer de nouveaux horizons.

« Une route à définir sur le moment »

Après quelques navigations d'essai l'an passé au large de l'Algarve (Portugal), Pierro passera bientôt le détroit de Gibraltar pour mettre le cap sur l'océan Atlantique ! Il descendra d'abord sur l'île fleurie de Madère, « où le voyage commencera réellement », estime-t-il. Puis, les vents le porteront vers les îles Canaries, le Cap Vert, Dakar et la Casamance au Sénégal en traversant la Gambie. C'est

alors qu'il prendra le large pour une transatlantique d'environ seize jours jusqu'au Brésil, une première pour ce marin pourtant chevronné ! Il prévoit de rejoindre le port de Nacaré, à la pointe est du pays, en passant d'abord par les îles Fernando de Noronha. Le navigateur compte ensuite remonter vers la Guyane, puis voguer autour des îles antillaises, du sud au nord...

Et après, brûle-t-on de lui demander ? « La route sera à définir selon l'inspiration du moment et les rencontres ! », répond Pierro, qui ne cherche pas à accumuler les miles mais préfère au contraire naviguer à son rythme et partager des moments simples et sincères avec les populations locales.

Une véritable philosophie

Car Pierro cultive les paradoxes : contemplatif, il aime sillonner en solitaire, parsemer ses journaux de bord de splendides aquarelles croquées sur le vif, écouter de la musique et gratter un peu les cordes de sa guitare...

Fuyant la foule et les quais bondés, il privilégie les lieux peu touristiques, où il trouve les échanges plus authentiques.

Mais il est aussi le plus ancien youtubeur du monde de la plaisance et a posté plus de 700 vi-



Pierro devant la nouvelle capitainerie de Bandol.

Un marin mais aussi un artiste

Pierro a plus d'une corde à son arc... En plus d'être un navigateur hors pair, un communicant fédérateur et une personnalité généreuse, il révèle aussi un don artistique en illustrant ses journaux de bord de très délicates aquarelles, croquées au gré du vent et des escalas. Enthousiasmé, un éditeur-imprimeur a récemment publié 12 de ses vues de l'Algarve (Portugal) en 800 centos postales, qu'il a ensuite offertes à Pierro ! Celui-ci les a alors vendues au profit de la SNSM (Société nationale de sauvetage en mer) de Bandol, à qui il a offert un chèque de 2 000 euros au mois de mars dernier. Réciproquement, toujours dans cet esprit de partage et de solidarité, le projet transatlantique de Pierro a été soutenu par le port de Bandol.

déos sur sa chaîne, suivie par 12 800 abonnés ! Il n'aime rien tant que le quêtude et la douceur d'un voilier abordant un port ou un mouillage... et a pourtant créé une immense communauté d'échanges autour de sa passion, qu'il alimente très souvent.

Son art du voyage ressemble à une quête initiatique, parsemée de débambulations anonymes dans des villes inconnues. Mais il accueille volontiers à bord quelques amis coéquipiers de temps à autre ! Généreux, il profite de ses voyages pour réaliser des dons et opéra-

tions humanitaires, toujours en toute discrétion. Mais l'aventure ne fait que commencer... On ne peut que souhaiter « bon vent » à ce marin attachant, qui n'a pas fini de faire rêver avec ses vidéos !

I. JA.
Le périple de Pierro sur *Tabasco3* est à suivre sur sa chaîne Youtube : [tabasco3piero](#).



Tabasco3 prêt au grand départ.

(Photos I. JA.)



Jean-Vincent Ladissias (à droite), maître de port principal de Bandol, offre un équipement personnalisé à Pierro pour sa traversée.

Bon vent à Pierro qui fait cap sur l'Afrique !

Dans l'univers de la voile, Pierro est bien connu... Youtuber de la première heure, il a déjà posté près de 800 vidéos à l'attention des 13 600 abonnés de sa chaîne ! Car le milieu de la plaisance, c'est beaucoup d'échanges et de partages. Pierro, également ambassadeur du site de co-navigation Vogavecmoi.com, a ainsi créé une véritable communauté dont fait partie Emmanuel, un plaisancier va-rois, qui a « beaucoup appris des vidéos de Pierro, didactiques mais très ludiques ».

Aventure inédite en Atlantique

En mai dernier, Pierro a quitté son port d'attache bandolais pour une aventure au long cours à travers l'océan Atlantique à bord de son voilier, *Tabasco 3*, un Océanis 3 de 10 m. Un nouvel horizon pour ce passionné de voile, qui n'avait jusqu'alors navigué qu'en Méditerranée, de la Sicile à la Grèce en passant par la Tunisie. Après avoir passé une dizaine de jours aux Balears et passé le détroit de Gibraltar, cap sur les Canaries, où il a séjourné deux semaines entre La Graciosa, Tenerife et La Gomera.

Un au revoir aux amis à Bandol
Il a ensuite abordé le Cap Vert après sept jours de traversée et jeté l'ancre à Mindello, sur l'île São Vicente. Un bon mois de cabotage au gré du vent et de l'humeur avant d'atteindre les îles du nord.



Pierro sur la terrasse de la capitainerie de Bandol. (Photos I. Ja.)

Aujourd'hui, *Tabasco 3* mouille à Palmeira sur l'île de Sal.

Mais, avant de partir à la découverte du Sénégal et de la Gambie, puis de remonter le fleuve éponyme, Pierro est remonté quelques jours à Bandol pour régler des formalités et dire encore au revoir à sa famille et aux amis ! Pour l'occasion, la capitainerie, qui le soutient depuis le début dans son aventure, a organisé mercredi un cocktail sur sa terrasse, où tous ont été accueillis par le maître de port principal, Jean-Vincent Ladislav.

Avant la grande traversée...

Pierro séjournera encore un peu dans les îles du Cap Vert, dont il apprécie la simplicité et le sourire des habitants, généreux malgré leurs maigres ressources. Cumulant les talents de navigateur et d'aquaraliste, il



Le détroit de Gibraltar croqué avec talent par Pierro.

croquera sur le vif d'autres superbes paysages sur ses carnets de bord, avant de rejoindre les Cap-Verdiens sur la place du village, pour retraire le monde sous les étoiles... C'est là, aux portes de l'Afrique, que commencera le vrai voyage transatlantique. Lui qui est si sociable et accueille volontiers

des amis à bord pour quelques milles, fera celui-ci en solitaire. Mais, comme toujours, il partagera couchers de soleil, sensations, galères et bons tuyaux sur sa chaîne YouTube !

I. JA.
On peut suivre le périple de Pierro à bord de *Tabasco 3* sur sa chaîne YouTube « tabascopierro ».



IV-3. Mesures qualitatives

L'article 12 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 prévoit que :

“ARTICLE 12 - Qualité du service

Afin de contribuer à l'image de marque de service public du port de plaisance, le Concessionnaire s'engage à :

- Lancer tous les 2 ans, une campagne de mesure de la satisfaction des usagers afin de connaître les besoins et attentes de chaque catégorie d'usagers, et ce dans l'objectif d'harmoniser la gestion des ouvrages avec la politique d'accueil des autres services publics et de permettre à la Collectivité de mesurer la qualité du service rendu au titre de l'exécution de la présente convention. Cette analyse devra prendre en compte tant la perception qu'ont les usagers de l'adéquation du service à leurs besoins que la description des moyens techniques et humains mis en œuvre par le Concessionnaire. Cette analyse sera effectuée au moyen d'enquêtes directes ou indirectes effectuées auprès des usagers et au regard d'indicateurs de qualité suivants :
 - la qualité et la nature de l'information délivrée aux usagers ;
 - l'accueil des usagers et la disponibilité des personnels du Concessionnaire ;
 - la concertation entre le Concessionnaire et les usagers ;
 - l'organisation d'animations ou d'événements particuliers ;
 - la disponibilité et l'adéquation des équipements et services mis à la disposition des usagers ;
 - le traitement des réclamations ;
 - la qualité de l'environnement ;
 - les tarifs pratiqués ;
 - le rapport qualité/prix des prestations ;
 - la propreté des installations ;
 - la sécurité.
- Tenir un registre des observations des usagers et informer la Collectivité en cas de difficulté persistante.”

IV-3.1. Registre des observations des usagers

Pour l'année 2022, le registre des observations a été mis à la disposition des plaisanciers et usagers du port à l'accueil de la capitainerie.

Année	Nombre d'observations
2022	39
2021	0
2020	NS (confinement sanitaire)
2019	3
2018	6
2017	4
2016	5
2015	6
2014	9
2013	5
2012	18

Les observations déposées le sont essentiellement l'été. Le registre est repris en annexe 6.

On note une très grande majorité des observations qui saluent la qualité de l'accueil reçu avec notamment l'efficacité des équipes et le fait que les plaisanciers soient pris en charge à leur arrivée dans le port jusqu'à l'amarrage de leur bateau.

Même si la problématique de l'état des sanitaires dits "de l'Office du Tourisme" reste d'actualité, on note que plus aucun message ne porte sur les sanitaires du stade qui étaient pourtant couramment décriés. Un message salue même la qualité des nouvelles installations destinées aux plaisanciers dans la nouvelle capitainerie.

IV-3.2. Avis des usagers déposés en ligne

IV-3.2.1 Page Google SOGEBBA - Port de Bandol

Parallèlement, la page SOGEBBA sur Google recense des avis d'usagers ayant eu à séjourner au port. Pour information, il existe également une page Port de Bandol, mais la nature des commentaires indiquerait qu'il s'agit plus de promeneurs ayant visité le port mais pas en tant que plaisanciers.

Le nombre d'avis déposés est assez faible mais tout de même bien plus important que le nombre de messages inscrits dans le registre existant à cet effet en capitainerie. Pour l'année 2022, il est particulièrement bas (seulement 4 avis)

Sogeba - Port de Bandol

4,0 ★★★★★ 80 avis Google

Port de plaisance à Bandol

Vous gérez cette fiche d'établissement

Adresse : 6 Quai du Port, 83150 Bandol

Horaires : Ouvert · Ferme à 18:00 -

Téléphone : 04 94 29 42 64

Tenez vos clients informés

Tenez vos clients au courant de votre activité

Ajouter un post

79 % de ces avis sont classés en 4* et plus. 50% le sont en 5*.

Avis	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★	
2023					1	1
2022	2				2	4
2021			1	2	11	14
2020	1			4	3	8
2019	2		2	9	8	21
2018	1		2	2	9	14
2017	4		2	6	6	18
Total	10	0	7	23	40	80
% Total	12.50%	0.00%	8.75%	28.75%	50.00%	

Aucun n'a été rédigé par les usagers ayant laissé une note en 2022.

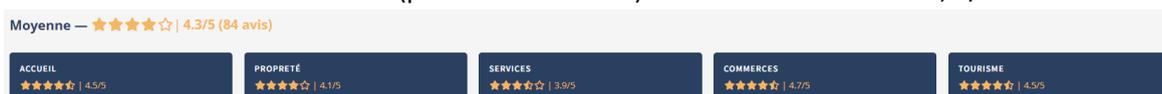
IV-3.2.2 Application Navily

La SOGEB A suit également les avis qui sont déposés au sujet du port de Bandol sur le site et l'application Navily.

L'application Navily est une application qui revendique 500.000 utilisateurs et qui se décrit comme « un guide côtier innovant » référençant ainsi 20.000 ports et mouillages et permettant en particulier de « réserver une place dans plus de 700 ports partenaires ». Outre son aspect communautaire permettant d'assurer des échanges et des partages d'expérience entre membres de la communauté, c'est également une plateforme de réservation pouvant être comparée à ce que l'hôtellerie connaît avec des plateformes comme TripAdvisor ou Booking.com.

Le port de Bandol, bien que sollicité à plusieurs reprises par cette application, a systématiquement refusé d'adhérer aux services de réservation. Ainsi, le port de Bandol n'est donc pas un port « partenaire » de Navily et n'y commercialise aucune escale.

Navily permet toutefois à ses utilisateurs de noter et de laisser des commentaires sur leurs escales. Le port de Bandol recense ainsi 84 avis (période 2017-2023) et obtient une note de 4,3 / 5.



Au titre de l'année 2022, 22 avis ont été déposés sur l'application pour le port de Bandol.

La notation globale obtenue est équivalente à celle sur l'ensemble des notations. On note toutefois une meilleure notation du critère "propreté" et une légère baisse du critère "accueil".

Note globale (/5)	Accueil (/5)	Propreté (/5)	Services (/5)	Commerces (/5)	Tourisme (/5)
4,3	4,1	4,4	3,7	4,8	4,5

Les avis et notations détaillés sont repris en annexe 6.

IV-3.3. Campagne de mesure de la satisfaction des usagers

Comme rappelé précédemment, la SOGEB A doit lancer tous les 2 ans, une campagne de mesure de la satisfaction des usagers afin de connaître les besoins et attentes de chaque catégorie d'usagers.

Cette campagne est en cours de préparation et sera menée dès l'été 2023 auprès notamment des usagers estivaux.

Il sera rendu compte à la Collectivité des résultats de cette campagne notamment dans le rapport du délégué qui portera sur l'exercice 2023.

IV.-3.4. Le nombre d'usagers inscrits sur les liste d'attente

IV.-3.3.1 Liste d'attente du port public

Le nombre d'usagers inscrits sur la liste d'attente pour l'obtention d'une autorisation annuelle d'amarrage a de nouveau augmenté en 2022 après la baisse observée en 2021.

Année	Nombre d'usagers inscrits sur la liste d'attente
2022	582
2021	549
2020	625
2019	605
2018	507
2017	517
2016	531
2015	535
2014	463
2013	512
2012	460

En 2021, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'attribution de nouvelles autorisations annuelles d'amarrage à des plaisanciers inscrits de longue date sur la liste d'attente avait été faite. Ce mouvement s'est poursuivi en 2022.

A l'issue de ces attributions, la liste d'attente a avancé de 20 ans puisque le plus ancien inscrit sur cette liste l'est maintenant depuis 2001 contre 1981 précédemment.

IV.-3.3.2 Liste d'attente pour une garantie d'usage

Une liste d'attente a été créée le 12 octobre 2021 pour les plaisanciers désireux d'obtenir une des garanties d'usage commercialisées par la SOGEBEA. Elle a recueilli jusqu'à 563 inscriptions entre son ouverture et le 31 décembre 2021.

Des attributions ont eu lieu dès la fin du mois de décembre 2021 et au cours du 1er semestre 2022.

Conformément à ce que prévoit l'article 17.2 de la convention de quasi-régie : *"la liste d'attente est mise à jour chaque année et arrêtée au plus tard au 30 juin de chaque année"*.

Le tableau ci-après reprend le nombre d'inscrits sur la liste d'attente pour l'obtention d'une garantie d'usage au 30 juin.

Année	Nombre d'usagers inscrits sur la liste d'attente
2022	48

IV.-3.4. Les contentieux en cours

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des contentieux que la SOGEBEA a eu à connaître en 2022, qu'ils soient purgés ou toujours pendants devant une juridiction.

Partie à l'origine du contentieux	Type de contentieux	Situation
Plaisancier	Recours de plein contentieux du 20/02/2020 visant à obtenir l'annulation d'une résiliation autorisation annuelle d'amarrage	<p>Les parties ont produit de nombreux mémoires en défense et en réplique.</p> <p>Un des co-requérants étant décédé, la SOGEB A a demandé un non-lieu à statuer.</p> <p>Ce recours a fait l'objet d'une audience au Tribunal administratif le 24 février 2022.</p> <p>A l'issue de cette audience, la partie adverse a produit de nouveaux éléments qu'elle n'avait jamais produits auparavant dans la procédure.</p> <p>Compte tenu de ces nouveaux éléments, une nouvelle audience au Tribunal administratif a eu lieu le 28 avril 2022.</p> <p><u>Une ordonnance a été rendue le 12 mai 2022 ordonnant le non-lieu à statuer. L'autorisation annuelle d'amarrage est définitivement résiliée</u></p>
Plaisancier	Recours indemnitaire du 04/08/2022	<p>Le plaisancier à l'origine du recours de plein contentieux du 20/02/2020 (voir ci-avant) présente une demande au tribunal visant à indemniser son préjudice dans le cadre de la résiliation de son autorisation annuelle d'amarrage.</p> <p>Les parties ont déposé des mémoires en défense et en réplique.</p> <p><u>Ce dossier est encore en cours d'instruction.</u></p>
SOGEB A	Plainte pour faux, usage de faux, escroquerie au jugement	<p>La SOGEB A a déposé une plainte pour faux, usage de faux et escroquerie au jugement auprès du Procureur de la République de Toulon dans le cadre de la décision rendue le 12/05/2022 dans l'affaire ci-dessus.</p> <p>Malgré les éléments fournis à l'appui de sa plainte, une décision de classement sans suite a été rendue le 16 février 2023.</p> <p>La SOGEB A reste en attente de la réception du dossier pénal complet mais entend poursuivre la procédure au vu des éléments matériels très solides dont elle dispose concernant le faux produit.</p> <p><u>Ce dossier est en cours.</u></p>
SOGEB A	Requête en référé mesures utiles visant à obtenir l'expulsion d'un navire laissé à l'état d'abandon dans le port	<p>La SOGEB A a introduit une requête en référé mesures utiles pour un bateau amarré sans droit ni titre au port et laissé à l'état d'abandon par son propriétaire.</p> <p>Au demeurant, ce bateau à l'état manifeste d'abandon coule suite à une voie d'eau.</p> <p>Une ordonnance d'expulsion est rendue par le TA de Toulon le 27/12/2021 avec exécution sous astreinte journalière.</p> <p>En l'absence d'exécution de l'ordonnance par la partie condamnée, la SOGEB A a fait exécuter l'ordonnance de force et a fait retirer l'épave du bateau du port.</p>

Partie à l'origine du contentieux	Type de contentieux	Situation
		<p>Compte-tenu de son état, le bateau a été envoyé en déconstruction.</p> <p>Une requête en référé provision a été déposée afin de contraindre le plaisancier à prendre en charge les frais engagés.</p> <p><u>Ce dossier est toujours en cours.</u></p>
SOGEBEA	Requête en référé mesures utiles visant à obtenir l'expulsion d'un bateau amarré sans droit ni titre après arrivée à expiration d'un contrat d'amodiation	<p>La SOGEBEA a introduit le 07/12/2022 une requête en référé mesures utiles auprès du TA de Toulon visant à obtenir l'expulsion sous astreinte du bateau d'un ancien amodiataire qui s'est maintenu sur son poste d'amarrage malgré l'arrivée à son terme du contrat d'amodiation et en l'absence de toute nouvelle autorisation d'amarrage.</p> <p>Le TA a rendu une ordonnance d'expulsion le 12/01/2023. Le plaisancier n'a toujours pas exécuté l'ordonnance.</p> <p><u>Ce dossier est toujours en cours dans l'attente de l'exécution forcée de l'ordonnance d'expulsion</u></p>
Association de plaisanciers + Plaisanciers	Requête visant à obtenir l'annulation de délibérations du conseil municipal du 1er octobre 2021 conduisant à la conclusion de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021.	<p>Une association de plaisancier demande au TA de Toulon l'annulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la délibération n° 3 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption d'une convention de quasi-régie - de la délibération n° 5 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption du règlement général du port - de la délibération n° 6 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption des tarifs portuaires pour l'année 2022 <p>Les parties ont déposé des mémoires en défense et en réplique.</p> <p>Les parties requérantes se sont finalement désistées de leur demande d'annulation des délibérations n° 5 et 6.</p> <p>Les plaisanciers parties à la requête à titre individuel se sont finalement désistés de leurs demandes.</p> <p><u>Ce dossier est toujours en cours.</u></p>
Elus municipaux	Requête visant à obtenir l'annulation de délibérations du conseil municipal du 1er octobre 2021 conduisant à la conclusion de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021.	<p>Par une requête du 18/11/2021, des élus du conseil municipal demandent au TA de Toulon l'annulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la délibération n° 2 du conseil municipal du 1er octobre 2021 relative à la résiliation amiable de la convention de quasi-régie - de la délibération n° 3 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption d'une convention de quasi-régie - de la délibération n° 3 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption du règlement de police du port - de la délibération n° 5 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption du règlement général du port - de la délibération n° 6 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption des tarifs portuaires pour l'année 2022

Partie à l'origine du contentieux	Type de contentieux	Situation
		<p>Ce contentieux est introduit contre la commune de Bandol, toutefois compte tenu de sa nature, la SOGEBA s'est portée intervenante volontaire au contentieux.</p> <p>Les parties ont déposé des mémoires en défense et en réplique.</p> <p><u>Ce dossier est toujours en cours.</u></p>

V.- Conclusion

Le niveau d'activité globale du périmètre d'exploitation de la quasi-régie augmente de 11% en 2022 avec une section PORT PUBLIC qui surperforme légèrement compensant ainsi la moindre performance de l'activité CARBURANT.

L'exploitation du périmètre de la quasi-régie par la SOGEBA dégage un chiffre d'affaires de 4,4 millions d'euros sur l'année 2022.

L'excédent brut d'exploitation du périmètre de la quasi-régie, qui reflète la performance économique avant prise en compte des impacts des provisions et redevance versée à la commune, progresse encore de 3,1% et atteint 946.269 euros, très au-dessus des attentes budgétaires.

De son côté, et comme anticipé, le résultat d'exploitation de la quasi-régie (hors impact du financement des ouvrages portuaires nouveaux) est très affecté par les modifications intervenues dans le périmètre des obligations portées à la charge de la SOGEBA dans la nouvelle quasi-régie. La redevance communale a baissé de 270.000 euros sur la période alors que dans le même temps les charges de provisions (renouvellement des installations et dragage) ont augmenté de 727.000 euros.

Le résultat d'exploitation global du périmètre de la quasi-régie (hors impact du financement des ouvrages portuaires nouveaux) est donc négatif à -400.447 euros quand il était légèrement positif en 2021 tout en étant à un niveau meilleur qu'anticipé budgétairement.

Le résultat net des opérations du périmètre de la quasi-régie (hors impact du financement des ouvrages portuaires nouveaux) est négatif à -605.636 euros.

La capacité d'autofinancement (capacité de l'entreprise à générer des ressources afin d'assurer le financement de ses besoins d'exploitation et d'investissements) est très positive et très supérieure au niveau des prévisions budgétaires.

L'année 2022 a été une année charnière pour le port puisqu'elle a marqué la fin des contrats d'amodiation qui couraient depuis 1976 et le début des contrats de garanties d'usage, dont les premiers ont pris effet au 1er juillet 2022.

Cela a entraîné un important renouvellement puisque seulement un peu moins de la moitié des anciens amodiataires ont fait le choix de souscrire à un contrat leur permettant de demeurer au port. En contrepartie, cela a permis à près de 70 nouveaux plaisanciers d'intégrer le port.

Après une phase importante qui a mobilisé la SOGEBEA pour la réussite de la commercialisation de la première tranche des garanties d'usage, les services de la SOGEBEA se consacrent maintenant pleinement au travail avec les bureaux d'étude désignés pour assurer les maîtrises d'œuvre des différents chantiers.

L'intégration du directeur technique de la SOGEBEA au 01/01/2023 permettra de donner du rythme à l'avancement de ces dossiers.

En particulier, le début de l'année 2023 a permis de faire avancer significativement le dossier de demandes d'autorisations environnementales nécessaires au lancement des travaux. Le volet concernant le réaménagement du parking du stade et la construction du pôle nautique a également été lancé au 1er semestre 2023.

La SOGEBEA, dans le cadre de la nouvelle convention qui la lie à la commune de Bandol, poursuit la mutation du port de Bandol pour en faire un des ports de référence de la région.

Les premiers effets en sont déjà visibles et les retours positifs des usagers en témoignent. Il reste néanmoins énormément de choses à faire et les équipes de la SOGEBEA sont pleinement mobilisées pour atteindre les objectifs ambitieux qui lui sont assignés.

VI.- Annexes

VI-1. Annexe 1 : Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2022 par activité

SNG GLOBAL ARRÊTÉ AU :	31/12/xxxx		2022		2021		2022		2021		2022		2021		2022		2021	
	PORT PUBLIC	Budget	PORT PUBLIC	Reales	CARENCE	Budget	CARENCE	Reales	CARENCE	Budget	CARENCE	Reales	CARENCE	Reales	Budget	CARENCE	Reales	Budget
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	3 022 020	2 847 770	2 676 285	455 497	488 700	404 123	948 034	1 014 050	906 013	4 425 551	4 350 520	3 986 421						
+ VENTES MARCHANDISES	1 926	480	863				947 034	1 007 800	904 263	948 961	1 008 280	905 125						
- COÛT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	(957)		596				(770 229)	(821 700)	(734 278)	(770 889)	(821 700)	(733 112)						
MARGE COMMERCIALE	1 289	480	1 429				176 806	186 100	169 984	178 075	186 580	171 413						
+ PRODUCTION VENDUE	3 020 093	2 847 290	2 675 422	455 497	488 700	404 123	1 000	6 250	1 750	3 476 590	3 342 240	3 081 296						
- PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 020 093	2 847 290	2 675 422	455 497	488 700	404 123	1 000	6 250	1 750	3 476 590	3 342 240	3 081 296						
- SOUS-TRAITANCE DE L'EXERCICE																		
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 020 093	2 847 290	2 675 422	455 497	488 700	404 123	1 000	6 250	1 750	3 476 590	3 342 240	3 081 296						
MARGE BRUTE GLOBALE	3 021 363	2 847 770	2 676 851	455 497	488 700	404 123	1 177 806	1 92 350	1 71 734	3 654 665	3 528 820	3 252 709						
- AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	(939 945)	(953 400)	(878 997)	(104 291)	(106 660)	(98 288)	(31 020)	(37 880)	(28 450)	(1 075 258)	(1 097 940)	(801 775)						
VALEUR AJOUTEE	2 081 417	1 894 370	1 999 854	351 206	382 040	305 836	146 785	154 470	145 244	2 579 409	2 430 880	2 450 934						
+ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION																		
- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	(395 976)	(379 280)	(372 249)	(23 640)	(23 400)	(25 042)	(4 101)	(4 260)	(3 903)	(423 717)	(408 920)	(401 194)						
- SALAIRES DU PERSONNEL	(841 415)	(841 810)	(898 172)	(189 413)	(201 400)	(178 733)	(7 878)	(12 600)	(7 967)	(838 708)	(855 810)	(784 871)						
- CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	(282 827)	(293 900)	(290 945)	(84 189)	(93 985)	(82 475)	(3 700)	(4 890)	(3 629)	(370 718)	(392 755)	(347 050)						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	761 199	579 400	768 488	53 965	63 275	19 586	131 106	132 720	129 745	946 269	775 385	917 819						
+ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	82		144	0			44		53	126		197						
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	(202 987)	(190 020)	(425 537)	(29 614)	(32 640)	(84 983)	(11 885)	(21 090)	(27 152)	(244 388)	(243 720)	(617 072)						
+ REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	4 461		9 374	782		3 881				5 233		13 235						
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(471 611)	(468 000)	(143 928)	(288 394)	(281 420)	(82 179)	(48 453)	(48 320)	(18 913)	(798 458)	(775 740)	(223 021)						
- DOTATIONS AUX PROVISIONS	(313 804)	(300 000)	(157 108)	(7 449)		(322)				(321 252)	(300 000)	(157 430)						
RESULTAT D'EXPLOITATION	(222 670)	(378 620)	51 434	(250 609)	(230 785)	(103 437)	72 831	65 340	85 732	(400 447)	(544 065)	33 729						
+ QUOTES PARTS SUR OPERATIONS EN COMMUN																		
+ PRODUITS FINANCIERS	19 378	12 000	9 243							19 378	12 000	9 243						
- CHARGES FINANCIERES																		
RESULTAT COURANT	(203 292)	(366 620)	60 676	(230 609)	(230 785)	(103 437)	72 831	65 340	85 732	(381 069)	(532 065)	42 971						
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 149		11 498	2 452						50 641		11 498						
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	(98 646)	(20 000)	(14 928)	(1 790)		(970)	(200 049)			(288 485)	(20 000)	(15 898)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(38 497)	(20 000)	(3 430)	702		(970)	(200 049)			(237 844)	(20 000)	(4 400)						
RESULTAT NET	(228 512)	(386 620)	66 032	(249 906)	(230 785)	(104 407)	(127 218)	65 340	80 919	(605 636)	(552 065)	42 544						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-228 512	-386 620	66 032	-249 906	-230 785	-104 407	-127 218	65 340	80 919	-605 636	-552 065	42 544						
+ Dot. Amortis., dépréc., provisions	839 479	768 000	301 036	276 441	281 420	82 501	246 302	48 320	16 913	1 362 423	1 075 740	380 450						
- Repr. Amortis., dépréc., provisions	(1 307)		(7 624)	(132)		(961)				(1 519)		(8 585)						
- Resultat sur cession d'élément d'actif																		
- Amortissement garanties d'usage																		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	609 581	381 390	359 444	26 403	30 635	-42 867	119 284	111 660	97 833	755 268	523 675	414 409						

SG GLOBAL ARRETE AU :		31/12/xxxx													
		2022	2022	2021	2022	2022	2021	TOTAL 2022	TOTAL 2022	TOTAL 2021	Evof E	Evof %			
		Reelles	Budget	Reelles	Reelles	Budget	Reelles	Reelles	Budget	Reelles	2021/2022	11/22%			
		QUALI-REGIE	QUALI-REGIE	QUALI-REGIE	GARANTIES USAGE	GARANTIES USAGE	GARANTIES USAGE	TOTAL SOGEBIA	TOTAL SOGEBIA	TOTAL SOGEBIA					
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION		4 425 551	4 350 520	3 986 421				4 425 551	4 350 520	3 986 421	448 128	11,02%			
+ VENTES MARCHANDISES		948 961	1 008 280	905 125				948 961	1 008 280	905 125	48 835	4,84%			
- COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES		(770 898)	(821 700)	(733 712)				(770 898)	(821 700)	(733 712)	(97 173)	5,07%			
MARGE COMMERCIALE		178 075	186 580	171 413				178 075	186 580	171 413	8 882	3,89%			
+ PRODUCTION VENDUE		3 476 590	3 342 240	3 081 296				3 476 590	3 342 240	3 081 296	395 294	12,83%			
- PRODUCTION DE L'EXERCICE		3 476 590	3 342 240	3 081 296				3 476 590	3 342 240	3 081 296	385 284	12,83%			
- SOUS-TRAITANCE DE L'EXERCICE															
MARGE BRUTE DE PRODUCTION		3 476 590	3 342 240	3 081 296				3 476 590	3 342 240	3 081 296	385 284	12,83%			
MARGE BRUTE GLOBALE		3 654 665	3 528 820	3 252 709				3 654 665	3 528 820	3 252 709	401 888	12,89%			
- AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES		(1 075 258)	(1 097 940)	(801 775)				(1 075 258)	(1 097 940)	(801 775)	(273 482)	34,11%			
VALEUR AJOUTEE		2 579 409	2 430 880	2 450 934				2 579 409	2 430 880	2 450 934	128 474	6,24%			
+ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION															
- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		(423 717)	(408 920)	(401 194)				(423 717)	(408 920)	(401 194)	(22 523)	5,61%			
- SALAIRES DU PERSONNEL		(838 708)	(855 810)	(784 871)				(838 708)	(855 810)	(784 871)	(53 839)	6,86%			
- CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL		(370 718)	(392 755)	(347 050)				(370 718)	(392 755)	(347 050)	(23 668)	6,82%			
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		946 289	775 395	917 819				946 289	775 395	917 819	28 460	3,10%			
+ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		126		197				636 749		197	636 552	#####			
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		(244 386)	(243 720)	(517 072)				(244 386)	(243 720)	(517 072)	272 706	-52,74%			
+ REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES		5 233		13 235				5 233		13 235	(8 002)	-60,48%			
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		(788 458)	(775 740)	(223 021)				(788 458)	(775 740)	(223 021)	(569 437)	262,64%			
- DOTATIONS AUX PROVISIONS		(321 252)	(300 000)	(157 430)				(321 252)	(300 000)	(157 430)	(169 823)	104,08%			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(400 447)	(544 065)	33 729				236 175	(544 065)	33 729	202 448	890,23%			
+ QUOTES PARTS SUR OPERATIONS EN COMMUN															
+ PRODUITS FINANCIERS		19 378	12 000	9 243				74 878	12 000	9 243	65 435	707,97%			
- CHARGES FINANCIERES		(381 069)	(532 065)	42 971				310 853	(532 065)	42 971	287 881	823,89%			
RESULTAT COURANT		50 641	(20 000)	11 498				50 641	(20 000)	11 498	39 143	340,43%			
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS		(288 485)	(20 000)	(15 898)				(288 485)	(20 000)	(15 898)	(272 587)	1714,59%			
- CHARGES EXCEPTIONNELLES		(237 844)	(20 000)	(4 400)				(237 844)	(20 000)	(4 400)	(238 448)	5305,15%			
RESULTAT NET		(605 636)	(552 065)	42 544				68 155	(552 065)	42 544	28 811	80,20%			
RESULTAT DE L'EXERCICE		-605 636	-552 065	42 544				68 155	-552 065	42 544					
+ Dot. Amortis., dépréc., provisions		1 382 423	1 075 740	380 450				1 382 423	1 075 740	380 450					
- Repr. Amortis., dépréc., provisions		(1 519)		(8 585)				(1 519)		(8 585)					
- Résultat sur cession d'élément d'actif															
- Amortissement garanties d'usage								(836 822)							
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		755 268	523 675	414 409				792 437	523 675	414 409					
								(836 822)							

VI.-2. Annexe 2 : Inventaire des biens de retours

INVENTAIRE DE S BIENS DE RETOURS											2022		Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89	
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement envisageable	Ind Stat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport				
OH02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandoi	Sogecha	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	225	M	1985	60	2045	3	2	2 850,00	641 250,00				
OH02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandoi	Sogecha	Bornes portuaires	23	U	Inconnu	20	2030			1 500,00	34 500,00				
OH03	Panne Touristique	Ville de Bandoi	Sogecha	Pontion béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	Inconnu	45	2022	3	2	2 560,00	230 400,00				
OH03	Panne Touristique	Ville de Bandoi	Sogecha	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	Inconnu	50	2022	3	2	2 850,00	256 500,00				
OH03	Panne Touristique	Ville de Bandoi	Sogecha	Bornes portuaires	22	U	Inconnu	20	2022			1 500,00	33 000,00				
OH04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandoi	Sogecha	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	184	M	2021	75	2096	2	2	7 228,00	1 329 952,00				
OH04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandoi	Sogecha	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2041			1 764,00	5 292,00				
OH05	Panne A	Ville de Bandoi	Sogecha	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2059	3	3	3 972,00	544 164,00				
OH05	Panne A	Ville de Bandoi	Sogecha	Bornes portuaires	24	U	2019	20	2039			1 224,34	29 384,16				
OH06	Panne B	Ville de Bandoi	Sogecha	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2059	2	4	3 972,00	544 164,00				
OH06	Panne B	Ville de Bandoi	Sogecha	Bornes portuaires	23	U	2019	20	2039			1 224,34	28 159,82				
OH07	Panne C	Ville de Bandoi	Sogecha	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2052	2	3	2 850,00	370 500,00				
OH07	Panne C	Ville de Bandoi	Sogecha	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2032			1 500,00	22 500,00				
OH08	Panne D	Ville de Bandoi	Sogecha	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2052	2	2	2 850,00	370 500,00				
OH08	Panne D	Ville de Bandoi	Sogecha	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2032			1 500,00	22 500,00				
OH09	Quai d'honneur	Ville de Bandoi	Sogecha	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	640	M	1977	20	1997	1	2	2 560,00	1 638 400,00				
OH09	Quai d'honneur	Ville de Bandoi	Sogecha	Bornes portuaires	25	U	Inconnu	20	2030			1 500,00	37 500,00				
OH09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandoi	Sogecha	Bornes portuaires	21	U	2021	20	2041			1 764,00	37 044,00				
OH09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandoi	Sogecha	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892	892,00				
OH09	Quai d'honneur	Ville de Bandoi	Sogecha	Dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	2	U	Inconnu	45	2030								
OH10	Embarcadère	Ville de Bandoi	Sogecha	Pontion béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	23	M	1977	60	2037	1	2	3 780,00	86 940,00				
OH11	Panne d'accès centrale Amoudée	Ville de Bandoi	Sogecha	Pontion béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	220	M	1976	45	2021	1	2	2 560,00	563 200,00				
OH11	Panne d'accès centrale Amoudée	Ville de Bandoi	Sogecha	Bornes portuaires	5	U	1976	20	1996			1 022,00	5 110,00				
OH12	Panne I	Ville de Bandoi	Sogecha	Pontion béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	130 560,00				
OH12	Panne I	Ville de Bandoi	Sogecha	Bornes portuaires	8	U	1976	20	1996			1 022,00	8 176,00				
OH13	Panne II	Ville de Bandoi	Sogecha	Pontion béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	130 560,00				
OH13	Panne II	Ville de Bandoi	Sogecha	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00				

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS												2022		Diagnostic VSC 2020		17 637 739,89	
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement réalisable	Ind Stat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport				
OP14	Panne III	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	130 560,00				
OP14	Panne III	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00				
OP15	Panne IV	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	130 560,00				
OP15	Panne IV	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00				
OP16	Panne V	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	130 560,00				
OP16	Panne V	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00				
OP17	Panne VI	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	64	M	1976	45	2021	2	2	2 560,00	163 840,00				
OP17	Panne VI	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00				
OP18	Panne VII	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	77	M	1976	45	2021	2	2	2 560,00	195 840,00				
OP18	Panne VII	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	1976	20	1996			1 022,00	10 220,00				
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	227 840,00				
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	1996			1 022,00	16 352,00				
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	227 840,00				
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	13	U	1976	20	1996			1 022,00	13 286,00				
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2021	2	1	2 560,00	227 840,00				
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	1996			1 022,00	16 352,00				
OP22	Panne diacets Est	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	159	M	1997	40	2037	1	2	2 850,00	452 580,00				
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	96	M	1997	40	2037	3	2	2 850,00	274 170,00				
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	17	U	2021	20	2041			1 764,00	29 988,00				
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892	892,00				
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	35	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	100 320,00				
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	7	U	2021	20	2041			1 764,00	12 348,00				
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	325 470,00				
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	18	U	2021	20	2041			1 764,00	31 752,00				
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892	892,00				
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	65	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	185 820,00				
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	2021	20	2041			1 764,00	17 640,00				

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS

2022											Diagnostic VSC 2020		17 637 739,89	
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport	
OP27	Panne I	Ville de Bandid	Sogecha	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	325 470,00	
OP27	Panne I	Ville de Bandid	Sogecha	Bornes portuaires	15	U	2021	20	2041			1 764,00	26 460,00	
OP27	Panne I	Ville de Bandid	Sogecha	Bornes SOS	1	U	2021	20	2041			892	892,00	
OP28	Panne J	Ville de Bandid	Sogecha	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	72	M	1997	40	2037	2	1	2 850,00	205 770,00	
OP28	Panne J	Ville de Bandid	Sogecha	Bornes portuaires	8	U	2021	20	2041			1 764,00	14 112,00	
OP29	Panne K	Ville de Bandid	Sogecha	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	3	2	2 850,00	325 470,00	
OP29	Panne K	Ville de Bandid	Sogecha	Bornes portuaires	14	U	2021	20	2041			1 764,00	24 696,00	
OP29	Panne K	Ville de Bandid	Sogecha	Bornes SOS	1	U	2021	20	2041			892	892,00	
OP30	Quai parking	Ville de Bandid	Sogecha	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	177	M	1986	75	2061	2	3	2 560,00	453 120,00	
OP30	Quai parking	Ville de Bandid	Sogecha	Bornes portuaires	8	U	Inconnu	20	2030			1 500,00	12 000,00	
OP31	Darce de levage	Ville de Bandid	Sogecha	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	1973	60	2033	1	2	2 560,00	127 232,00	
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandid	Sogecha	Chantier naval	5 000	M ²	1973	60	2033	2	3	158,4	792 000,00	
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandid	Sogecha	Burgalows 25 m ³	5	U	2013	20	2033			42 500,00	212 500,00	
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandid	Sogecha	Burgalows 50 m ³	3	U	2013	20	2033			85 000,00	255 000,00	
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandid	Sogecha	Burgalows 75 m ³	1	U	2013	20	2033			127 500,00	127 500,00	
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandid	Sogecha	Travelift	1	U	2010	20	2030			223 970,00	223 970,00	
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandid	Sogecha	Grue Mobile	1	U	2018	20	2038			146 848,00	146 848,00	
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandid	Sogecha	Bornes portuaires	10	U	2008	20	2028			1 500,00	15 000,00	
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandid	Sogecha	Bers bateaux moteur	20	U	2018	20	2038			519,5	10 390,00	
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandid	Sogecha	Bers voiliers	23	U	2016	20	2036			896,17	20 611,91	
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandid	Sogecha	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	100	M	1973	75	2048	1	3	2 560,00	256 000,00	
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandid	Sogecha	Bornes portuaires	5	U	2021	20	2041			1 764,00	8 820,00	
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandid	Sogecha	Bornes SOS	1	U	2021	20	2041			892	892,00	
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandid	Sogecha	Pompes eaux grises	1	U	2011	20	2031			18 988,00	18 988,00	
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandid	Sogecha	Pompes eaux noires	1	U	2012	20	2032			8 900,00	8 900,00	
OP34	Ponton d'accueil	Ville de Bandid	Sogecha	Ponton beton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2037	3	2	2 560,00	48 640,00	
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandid	Sogecha	Ponton beton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2037	1	3	50 000,00	950 000,00	

Modifications de l'exercice :

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS FINANCES PAR LA SOGEBBA - EXERCICE :														
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	2022		Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Diagnostic VSC 2020		Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
						Unités	U				Ind Strat	Ind Etat		
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	Mobiliers urbains	49	U	2022	10	2032	Non évalué	Non évalué	419,38	20 549,59	
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	2022	20	2042	Non évalué	Non évalué	1 262,00	20 192,00	
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Abri garage et déchetterie	1	U	2022	20	2042	Non évalué	Non évalué	140 694,15	140 694,15	

VI.-3. Annexe 3 : Inventaire des biens de reprise

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
890301	2154100000	31/03/1989	LAMPADAIRE QUAI PECHEURS	1	4 351,66	0,00
890901	2154100000	27/09/1989	MARTEAU DUSS + ACCESSOIRES	1	746,24	0,00
891101	2154100000	30/11/1989	LAMPADAIRES QUAI	1	4 573,47	0,00
A41001	2154100000	18/10/2004	BORNES SOURCELEC 2008	1	12 300,00	0,00
A60305	2184010000	31/03/2006	BUREAU DIR TECH	1	2 170,50	0,00
A60306	2184010000	31/03/2006	ARMOIRE BUR DIR TEC	1	690,00	0,00
A60307	2184010000	31/03/2006	ARMOIRE BUR DIR TECH	1	447,00	0,00
A60308	2184010000	31/03/2006	FAUTEUIL DIR TECH	1	485,00	0,00
A60309	2184010000	31/03/2006	FAUTEUIL VISIT BUR DIR TECH	1	497,10	0,00
A60402	2184010000	28/04/2006	MOBILIER SALLE REUNION	1	4 785,20	0,00
A60503	2184010000	04/05/2006	FAUTEUIL DAF	1	323,25	0,00
A60504	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES TECH	1	1 735,50	0,00
A60505	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES ADM	1	523,50	0,00
A70501	2154100000	28/05/2007	PORTAIL ZONE CARENAGE	1	3 980,00	0,00
A70902	2181010000	30/09/2007	BORNES COMPTAGE LOCASAIL QUOVA	1	4 117,86	0,00
A71003	2154100000	31/10/2007	BER N° 6 INDEP REGL	1	565,19	0,00
A71004	2154100000	31/10/2007	BER N°5 INDEP REGLABLE	1	419,63	0,00
A71005	2154100000	31/10/2007	BER AVANT 14 T	1	2 172,00	0,00
A80403	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 198	1	1 056,00	0,00
A80404	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 4 PRISES	1	1 843,00	0,00
A80405	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 2 PRISES	1	1 263,00	0,00
A80604	2181010000	26/06/2008	CHAINE MERE PANNE II - III PAM	1	7 000,00	0,00
A80803	2154100000	12/08/2008	ACM CONTAINER DE STOCKAGE	1	2 200,00	0,00
A90204	2181010000	16/02/2009	BORNES	1	19 004,00	0,00
A90304	2181010000	05/03/2009	REP PANNES 9-10 ET I K MANILL	1	3 382,00	0,00
A90305	2154100000	24/03/2009	MECADIS BERS ZONE	1	4 060,00	0,00
A90403	2181010000	22/04/2009	ATSMFOURNITURE POSE OBTIMISATI	1	4 275,00	0,00
A90404	2181010000	22/04/2009	ATSM RECENTRAGE MOUILLAGE P 10	1	3 040,00	0,00
A90601	2154100000	25/06/2009	CIEL TABLEAU ELECTRIQUE(QUAI P	1	1 536,31	0,00
A90903	2154100000	29/09/2009	4 CORPS MORT 2T	1	4 800,00	0,00
A91007	2154100000	22/10/2009	CONTENEUR DE STOCKAGE	1	1 770,00	0,00
B00700	2154000000	29/07/2010	PORTIQUE ZONE CARENAGE PANNEAU	1	1 773,17	0,00
B10200	2181010000	25/02/2011	DEPORT RESEAU INFO ZONE CARENA	1	1 929,00	0,00
B10300	2181010000	28/03/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	12 750,00	0,00
B10301	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	19 539,88	0,00
B10302	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	6 885,20	0,00
B10400	2181010000	12/04/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	22 650,00	0,00
B10500	2154100000	19/05/2011	CHARIOT ELEVATEUR ELECTRIQUE	1	10 750,00	0,00
B10600	2184010000	24/06/2011	BUREAU COMPLEMENTAIRE MR LANZI	1	820,00	0,00
B10800	2154000000	22/08/2011	JAUGE ELECTRONIQUE CARBURANT	1	14 242,50	0,00
B11000	2141300000	20/10/2011	AUSTRAL BAT TOITURE SANITAIRE	1	3 580,00	906,90
B20200	2154200000	20/02/2012	CHAUFFE EAU 500L STADE	1	4 570,00	0,00
B20201	2154200000	20/02/2012	MITIGEUR THERMOSTATIQUE STADE	1	980,00	0,00
B20202	2181010000	20/02/2012	RESEAUX EAU SANITAIRE STADE	1	2 125,00	0,00
B20400	2181010000	17/04/2012	DEPAGNE BORNE PONTON ACCUEIL	1	886,00	0,00
B20401	2181010000	25/04/2012	RESEAU EAU SANITAIRE PORT	1	1 895,00	0,00
B20402	2181010000	25/04/2012	DALLE SANITAIRE PORT	1	555,00	0,00
B20600	2154000000	19/06/2012	TOKHEIM DISTRIBUTEUR GROS DEBI	1	54 800,00	0,00
B20601	2181010000	15/06/2012	INSTALL 2 NVELLES BORNES QUAI	1	13 354,61	6 312,43
B20700	2181010000	20/07/2012	REFECTION CHBRE®ARDS PORT	1	4 195,00	0,00
B21000	2051000000	11/10/2012	LOGICIEL ALIZEE+MISE EN PLACE	1	18 500,00	0,00
B30100	2181010000	07/01/2013	CHANGEMENTS MOUILLAGES PANNE K	1	8 400,00	0,00
B30500	2154100000	30/05/2013	PLAQUES BALISAGE PLACE PAM	1	3 461,80	141,32
B30700	2141300000	02/07/2013	AGENC NVEAU MODULE CARENAGE	1	6 149,48	0,00
B30701	2181010000	25/07/2013	AGENCEMENT ELEC MODULE CARENAG	1	1 025,34	57,62
B30702	2154300000	25/07/2013	CLIMATISATION MODULE CARENAGE	1	1 502,72	0,00
B30800	2183010000	01/08/2013	ORDINATEUR FIXE+IMPR CARENAGE	1	1 356,00	0,00
B50100	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL TAMPON CUVE SP98	1	2 820,00	580,22
B50101	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM POMPE PLONGEUR SUR GO	1	8 618,00	1 773,18

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
B50102	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM TRAVAUX SUR RESERVOIR	1	4 120,00	847,70
B50103	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL PLATEAU INOX+SON	1	13 755,00	2 830,14
B50300	2183010000	23/03/2015	KONICA IMPRIMANTE ACCUEIL	1	1 128,00	0,00
B50301	2183010000	23/03/2015	KONICA IMPRIMANTE MAITRE DE PO	1	1 128,00	0,00
B50302	2183010000	23/03/2015	KONICA IMPRIMANTE ACCUEIL MART	1	1 128,00	0,00
B50303	2183010000	26/03/2015	KONICA PHOTOCOPIEUR DIRECTION	1	2 059,00	0,00
B50304	2183010000	26/03/2015	KONICA PHOTOCOPIEUR COMPTA	1	2 059,00	0,00
B50305	2183010000	26/03/2015	KONICA PHOTOPIEUR PRINCIPAL AC	1	4 603,00	0,00
B50400	2051000000	29/04/2015	LOGICIEL SERIANS OPEN BEE	1	1 685,00	0,00
B50401	2183010000	21/04/2015	KONICA IMPRIMANTE CARENAGE	1	1 070,00	0,00
B50600	2154100000	16/06/2015	GUERIN 1 MOTEUR YAMAHA CANOT 1	1	2 363,33	0,00
B51200	2183010000	01/12/2015	PC UTILISATEUR	1	8 077,00	0,00
B51201	2183010000	01/12/2015	SOFTWAVE SERVEUR PC	1	3 229,52	0,00
B51202	2183010000	01/12/2015	DISQUES DURS SAUVEGARDE SERVEU	1	799,75	0,00
B60400	2181010000	22/04/2016	OUVRELEC BARRIERE PORT	1	2 600,00	859,56
B60700	2182000000	20/07/2016	CITROEN BERLINGO VTI 95	1	10 709,13	0,00
B60800	2154100000	23/08/2016	TOKHEIM TAMPON PISTE CARB TAXE	1	5 420,00	1 974,01
B60900	2181010000	16/09/2016	PORALU PLATELAGE JETEE OUEST	1	25 323,00	9 388,88
B70200	2183010000	09/02/2017	AMAZON ORDINATEUR ASUS ACCUEIL	1	749,17	0,00
B70201	2183010000	14/02/2017	AMAZON ORDI ASUS ACCUEIL	1	749,17	0,00
B70202	2184010000	20/02/2017	OFF DEPOT BUREAU PDG	1	589,00	0,00
B70300	2154000000	21/03/2017	TOKHEIM SONDE CUVE SP95	1	2 436,00	0,00
B70400	2154000000	27/04/2017	MADIC EXTINCTION AUTO CARBURAN	1	6 680,00	2 884,30
B70600	2183010000	06/06/2017	SEITZ LIVECAM	1	5 927,03	0,00
B70900	2183010000	08/09/2017	TRANSMETTEUR BAIE DE BRASSAGE	1	1 714,76	0,00
B71100	2051000000	27/11/2017	KONICA LOGICIEL KOMI DOC	1	1 600,00	0,00
B80300	2183010000	23/03/2018	ORDINATEUR NOVELLI	1	998,00	0,00
B80500	2181010000	24/05/2018	PORALU PASSERELLE PANNE PTF	1	3 043,91	1 641,21
B80600	2181010000	19/06/2018	FIDUCIAL FIBRE CLUSTER DE LIEN	1	1 050,00	573,62
B80601	2181010000	30/06/2018	CIRCET RACCORDEMENT FIBRE	1	11 883,87	6 527,98
B80602	2181010000	30/06/2018	CIRCET TVX SUPPL FIBRE	1	2 500,00	1 373,29
B80900	2151000000	13/09/2018	TOKHEIM REMISE EN SERVICE STAT	1	47 911,00	34 172,10
B80901	2051000000	18/09/2018	14 LICENCES BORNES W	1	11 574,00	0,00
B80902	2150000000	18/09/2018	S2F 14 BORNES WIFI	1	59 348,00	42 383,65
B90100	2051000000	18/01/2019	DOCAPAST LICENCE ACTES BUDGETA	1	700,00	0,00
B90200	2154100000	04/02/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 - 10	1	2 725,00	63,46
B90201	2184010000	20/02/2019	DACOTA ARMOIRE ROTATIVE	1	3 634,91	2 230,74
B90202	2154100000	04/09/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 -106	1	2 725,00	459,14
B90300	2154100000	11/03/2019	ROULEV PESON POUR TRAVELIFT	1	9 444,70	5 845,36
B90400	2051000000	17/04/2019	ADOBE LICENCE ADOBE ACROBAT PR	1	178,98	0,00
B90700	2154100000	09/07/2019	S2F BORNES WIFI A ET B	1	3 320,00	2 503,95
B90701	2154200000	08/07/2019	PORTE ENTREE SANITAIRE OFFICE	1	1 619,00	490,58
B90702	2181010000	08/07/2019	RENOVATION COMPLETE SANITAIRE	1	21 790,66	6 602,87
B91000	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CAPITAINERIE	1	1 375,00	496,51
B91001	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CARENAGE	1	1 375,00	496,51
B91002	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING PROFESSIONNELS A	1	1 375,00	496,51
B91003	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DEPART BENDOR	1	1 375,00	496,51
B91004	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DU STADE	1	5 673,00	2 048,50
B91005	2141300000	23/10/2019	PORTAIL PARKING CARENAGE	1	5 555,26	3 782,13
B91100	2154100000	30/11/2019	BOUEE AMARRAGE QH	1	8 800,00	3 365,70
C00200	2181010000	28/02/2020	PASSERELLE ARTICULEE GDE JETEE	1	1 433,11	1 025,89
C00201	2181010000	28/02/2020	REMISE ETAT PONTONS GDE JETEE	1	10 804,75	7 734,54
C00400	2181010000	30/04/2020	AMENAG. PONTON CATAMARAN GJ	1	2 596,00	1 902,31
C00500	2181010000	29/05/2020	CREATION MOUILLAGE ZONE CATAMA	1	10 930,00	8 540,93
C00700	2183010000	21/07/2020	TABLETTE GALAXY TAB S6	1	899,75	165,52
C01000	2183010000	30/10/2020	CIRCET PC VIDEO SURVEILLANCE	1	2 128,00	534,91
C01001	2154100000	30/10/2020	MOTEUR TRAVEL ELECTRIQUE	1	2 500,99	1 142,87
C01100	2183010000	30/11/2020	CIRCET CAMERA OFF TOURISME	1	1 237,00	376,29
C01200	2181010000	08/12/2020	BARRIERES OFF.TOURISME+QH MANE	1	18 013,00	10 571,56

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
C01201	2154100000	14/12/2020	4 CANOTS SECU 12	4	5 989,60	3 534,85
C10100	2154100000	11/01/2021	MAT BASCULANT TOIT CAPITAINERI	1	4 428,00	3 324,90
C10200	2181010000	26/02/2021	REPLACEMENT CANIVEAUX GRILLES	1	14 051,00	11 455,47
C10201	2183010000	08/02/2021	STATION METEO CAPTEUR SANS FIL	1	1 450,00	533,02
C10202	2183010000	17/02/2021	VISUNEXT VIDEO PROJECTEUR	1	2 499,17	939,50
C10300	2182000000	12/03/2021	STORMER BATEAU DE SERVICE	1	38 298,00	31 393,72
C10301	2184010000	16/03/2021	VESTIAIRE SECHANT	1	1 374,26	1 128,03
C10302	2181010000	19/03/2021	MARSEILLAISES PLOMBEES E ET K	90	6 885,00	2 792,25
C10303	2183010000	18/03/2021	CAMERAS DE SURVEILLANCE	5	1 200,17	485,62
C10304	2183010000	29/03/2021	CAMERA DOME FULL HD MAT CAP	1	3 457,00	1 434,02
C10305	2154100000	31/03/2021	SEABIN POUBELLE FLOTTANTE	1	5 614,00	3 645,98
C10400	2184010000	20/04/2021	CHAISES ACCUEIL	5	1 295,00	855,42
C10401	2183010000	17/04/2021	TELEVISEUR 4K ACCUEIL	1	2 138,33	314,80
C10402	2154100000	17/04/2021	REFRIGERATEUR INTEGRABLE	1	597,50	87,97
C10403	2154100000	17/04/2021	COMBINE MICRO ONDE GRILL	1	499,17	73,48
C10500	2154100000	11/05/2021	FONTAINE A EAU AVEC WATERBLOCK	2	2 612,00	471,61
C10501	2154100000	28/05/2021	COFFRE 12 COMPARTIMENTS	1	2 709,00	2 493,41
C10502	2154100000	28/05/2021	COFFRE FORT	1	4 234,00	3 897,04
C10503	2184010000	28/05/2021	TABLES SALLE DE REUNION	8	10 211,84	6 961,07
C10504	2184010000	28/05/2021	CHAISES ET CHARIOTS SALLE DE R	20	5 001,94	3 409,65
C10600	2154100000	09/06/2021	VOILES DU TOIT TERRASSE CAPITA	1	14 142,00	11 198,37
C10601	2183010000	03/06/2021	PC PORTABLE HYBRIDE LENOVA	5	5 329,11	2 526,39
C10610	2184010000	08/06/2021	BANQUETTE ACCUEIL CAPITAINERIE	2	3 446,19	2 368,30
C10611	2184010000	08/06/2021	TABLE BASSE ACCUEIL CAPITAINE	2	1 313,97	903,00
C10700	2184010000	01/07/2021	CHAISES BUREAUX DES MDP	3	834,30	584,01
C10900	2183010000	29/09/2021	CAMERA VISIOCONFERENCE	1	832,50	484,08
C11000	2154100000	05/10/2021	COLLECTEUR D'HUILE 1000 LITRES	1	3 848,00	2 894,55
C20300	2154100000	21/03/2022	CONTROLE ACCES CAPITAINERIE	1	12 569,65	11 592,01
C20301	2154200000	21/03/2022	CONTROLE ACCES SANITAIRES	1	4 309,00	3 973,86
C20600	2154100000	16/06/2022	SYST INFO D'EXPLOITATION CARB	1	24 000,00	21 400,00
C20601	2154100000	30/06/2022	POTENCE AVEC TREUIL HANDICAPE	1	9 430,00	8 481,76
C20900	2154100000	19/09/2022	PALONNIER DE LEVAGE GRUE VALLA	1	3 458,00	3 360,02
C20901	2154100000	30/09/2022	POMPE PLONGEUR POUR CUVES CARB	1	1 930,10	1 881,31
C21200	2183010000	12/12/2022	ORINATEUR MICROSOFT PDG	1	1 874,24	1 841,27
C21201	2183010000	30/12/2022	ORDINATEUR LENOVO MDP CARENAGE	1	632,50	631,91
					904 940,40	329 954,05

VI.-4. Annexe 4 : Grilles tarifaires 2021 et 2022

Grille tarifaire 2021



TARIFS 2021 (TTC)

POSTES D'AMARRAGE PLAISANCIERS

REDEVANCES D'AMARRAGE		- DE 10 M2	+10 M2 LE M2	+ 80 M2 LE M2
SURFACE DU BATEAU (LONGEUR X LARGEUR)	7,22 €	-	-	-
Escalade d'arme (fortail)	01/09 ou 31/05	5,55 €	0,61 €	0,71 €
Jour (+ taxe séjour 0,22€ / personne)	01/06 ou 31/08	10,61 €	1,11 €	1,28 €
Mois	01/09 ou 31/05	74,60 €	8,02 €	9,24 €
Année	01/06 ou 31/08	180,05 €	17,88 €	20,60 €
		695,51 €	69,68 €	80,27 €

ABATTEMENT AMODIAIRES			
POSTE	TTC	POSTE	TTC
6 m	254,96 €	12 m	733,01 €
7 m	350,57 €	15 m	956,10 €
8 m	446,18 €	20 m	1 290,73 €
9 m	509,92 €		
10 m	573,66 €		
11 m	633,34 €		

AUTRES TARIFS	
TYPE	TTC
Inscription ou changement de catégorie sur la liste d'attente	30,10 €
Frais de vente porte amodiale	100,34 €
Conteneur poubelle	30,10 €

083	218300093	2020/09/2020	30,10 €
Reçu	1e 1e 30/09/2020		
AR Prefecture			

SEML Sogetba
6 quai du port
83 150 BANDOL

+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carenage@portbandol.fr
https://www.portbandol.fr

AIRES DE CARENAGE

	Du 01/09 au 31/08			Ferial : Montée - Cotage - Descense	Mise sur remorque	Pose / Dépose moteur montage / Démontage La 1/2 heure	Remorque: 30,10€ (prise en charge) + par 14h
	Stationnement jour de 1 à 5 jours	Stationnement jour, du 6ème au 21ème	Stationnement jour, au-delà du 21ème				
0,00 à 5,00 m	9,71 €	17,48 €	23,30 €	66,05 €	23,31 €	45,32 €	10,03 €
5,01 à 6,00 m	13,59 €	24,46 €	32,52 €	94,52 €	37,55 €	45,32 €	10,03 €
6,01 à 7,00 m	19,42 €	34,95 €	46,61 €	107,46 €	44,02 €	45,32 €	10,03 €
7,01 à 8,00 m	22,01 €	39,62 €	52,89 €	120,41 €	50,50 €	45,32 €	20,07 €
8,01 à 9,00 m	25,89 €	46,61 €	62,14 €	177,38 €	72,51 €	51,80 €	20,07 €
9,01 à 10,00 m	25,89 €	46,61 €	62,14 €	224,01 €	95,89 €	51,80 €	40,13 €
10,01 à 11,00 m	28,48 €	51,27 €	68,36 €	287,46 €	117,89 €	51,80 €	40,13 €
11,01 à 12,00 m	32,37 €	58,26 €	77,68 €	334,08 €	141,13 €	51,80 €	40,13 €
12,01 à 13,00 m	38,19 €	68,75 €	91,67 €	378,11 €	163,16 €	51,80 €	40,13 €
13,01 à 14,00 m	38,19 €	68,75 €	91,67 €	424,71 €	186,46 €	51,80 €	40,13 €
14,01 à 15,00 m	45,32 €	81,58 €	108,78 €	516,65 €	209,77 €	51,80 €	40,13 €
15,01 à 16,00 m	45,32 €	81,58 €	108,78 €	563,25 €	233,07 €	103,58 €	40,13 €
16,01 à 17,00 m	55,68 €	100,22 €	133,63 €	604,69 €	259,79 €	103,58 €	40,13 €
17,01 à 18,00 m	64,10 €	115,38 €	153,84 €	841,63 €	343,13 €	129,49 €	40,13 €
18,01 à 19,00 m	64,10 €	115,38 €	153,84 €	877,89 €	361,26 €	129,49 €	40,13 €
19,01 à 20,00 m	64,10 €	115,38 €	153,84 €	919,34 €	381,99 €	129,49 €	40,13 €
20,01 à 21,00 m	64,10 €	115,38 €	153,84 €	958,18 €	401,40 €	129,49 €	40,13 €

PRESTATIONS ANNEXES		
Immò, Travail Lit / 12-14h		105,55 €
Immò, Travail Lit / nuit		158,04 €
Immò, Travail Lit / Boat		51,80 €
Immò, Voile / 12h-14h		51,80 €
Immò, Voile / 15h		32,37 €
Grutage urgence hors horaires ouverture cotage)		250,00 €
Lavage sur remorque		25,06 €
Pompage		90,64 €
Man-d'œuvre/heure		58,27 €
Man-d'œuvre/heure (hors horaires ouverture dite de cotage)		87,41 €
Mat / jour au-delà 5 jours		6,02 €

- Les jours de manutention ne sont pas comptés dans la durée de stationnement : la tarification commence le lendemain de la mise à terre, et s'achève la veille de la mise à l'eau.
- En basse saison, ce principe est conservé, avec en plus 5 jours de stationnement offerts.



**PORT DE
BANDOL**

TARIFS 2021 (TTC)

TARIFS AOT PROFESSIONNELLES - HORS NAVIRE DE COMMERCE

SEM L. Sogeba
6 quai du port
83 150 BANDOL
+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carriage@portbandol.fr
https://www.portbandol.fr

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGUEUR)		LE M2
	HT	TTC
Année	58,07 €	69,68 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalement appliquée au candidat retenu pourra lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.

Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

TARIFS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGUEUR)		LE M2
	HT	TTC
Année	54,35 €	65,22 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalement appliquée au candidat retenu pourra lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.

Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

REDEVANCE PAR PASSAGER		
	HT	TTC
Redevance par passager	0,33 €	0,40 €

Les navires de commerce se voient appliquer une redevance relative à l'occupation du domaine public (ci-dessus) et une redevance applicable à tout mouvement de passager, acquittée mensuellement.

La redevance sur les passagers n'est pas applicable :

- aux enfants de moins de quatre ans
- aux militaires voyageant en formations constituées,
- aux personnes de bord,
- aux agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit
- aux agents publics dans l'exercice de leurs missions à bord (police nationale, police municipale, pompiers, etc...)
- aux personnes qui ne participent pas à une opération commerciale dont le navire de commerce est le support
- aux évolutions sportives

La redevance par passager s'applique dans les conditions indiquées ci-dessus à tous les navires de croisière qui mouillent dans la baie de Bandol et qui débarquent ou embarquent des passagers au port.

AR Prefecture
083-218300093-20200925-DRL2020092518-DE
Regu le 30/09/2020
Publié le 30/09/2020

TARIFS 2022 (TTC)

POSTES D'AMARRAGE PLAISANCIERS

SEMIL Sageba +33 (0)4-94-29-42-64
6 quai du port accueil@portbandol.fr
83 150 BANDOL carenage@portbandol.fr
https://www.portbandol.fr

REDEVANCES D'AMARRAGE DU PORT PUBLIC			
SURFACE DU BATEAU (LONGUEUR X LARGUEUR)	- DE 10 M2	+10 M2. LE M2	+ 80 M2. LE M2
Escale d'urne (forfait)	8,30 €	-	-
Jour (+ taxe séjour 0,22€ /pers)	01/09 au 31/05 01/06 au 31/08	6,40 € 12,20 €	0,80 € 1,30 €
Mois	01/09 au 31/05 01/06 au 31/08	85,70 € 206,70 €	9,30 € 20,60 €
Année	-	798,50 €	80,00 €

REDEVANCE D'ENTRETIEN DES GARANTIES D'USAGE	
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGUEUR)	TTC
< 80 m²	80,00 €
> 80 m²	92,20 €
ABATTEMENT SUR REDEVANCE D'ENTRETIEN (SUR MONTANT ANNUEL REDEVANCE D'ENTRETIEN)	20%
FRAIS DE GESTION DE LOCATION (SUR REVENUS DE LOCATION ENCAISSES)	40%

AUTRES TARIFS	
TYPE	TTC
Inscription ou changement de catégorie sur les listes d'attente	30,00 €
Frais de traitements administratifs Garantie d'usage	300,00 €
Conteneur poubelle	34,60 €

PARTICIPATION AU TITRE DU FINANCEMENT DES OUVRAGES PORTUAIRES NOUVEAUX	
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGUEUR) PAR M² ET PAR AN	TTC
	150,00 €

TARIFS AVITAILLEMENT

Les prix de revente au public des carburants distribués à la station d'avitaillement du port de Bandol sont fixés selon la formule ci-contre, où :

- PV TTC = prix de revente TTC au litre
- PHA HT = prix d'achat moyen pondéré HT au m³

Pour les livraisons de carburant entrant dans le cadre de l'article 37 du règlement général du port de Bandol (gasoil, bateaux de plus de 20 mètres et durée d'avitaillement incompatibles avec le stationnement au quai carburant), les conditions de revente du carburant se font dans les conditions ci-contre.

CARBURANTS VENDUS À LA STATION D'AVITAILLEMENT	
Méthode de fixation des prix de revente au litre des carburants distribués à la station d'avitaillement	
	PV TTC = (PHA HT x 1,25 / 1000) + TVA en vigueur
CARBURANTS LIVRÉS À QUAI	
Méthode de fixation des prix de revente au litre des carburants livrés à quai	
	PV TTC = PHA HT + TVA en vigueur
	Facturation d'un forfait de traitement administratif de 300 € TTC

AR Prefecture
083-218300093-20211004-DEL2021100106-DE
Regu le 04/10/2021
Publié le 04/10/2021

TARIFS 2022 (TTC)

SEML Sogetra +33 (0)4-94-29-42-64
6 quai du port accueil@portbandol.fr
83 150 carnage@portbandol.fr
BANDOL https://www.portbandol.fr

TARIFS AOT PROFESSIONNELLES - HORS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGUEUR)	HT	LE M2 TTC
Année	66,67 €	80,00 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalement appliquée au candidat retenu pouvant lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.

Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à couvrir de l'AOT.

TARIFS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGUEUR)	HT	LE M2 TTC
Année	62,42 €	74,90 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalement appliquée au candidat retenu pouvant lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.

Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à couvrir de l'AOT.

REDEVANCE PAR PASSAGER		
	HT	TTC
Redevance par passager	0,47 €	0,50 €

Les navires de commerce se voient appliquer une redevance relative à l'occupation du domaine public (ci-dessus) et une redevance applicable à tout mouvement de passager, acquittée mensuellement.

La redevance sur les passagers n'est pas applicable :

- aux enfants de moins de quatre ans
- aux militaires voyageant en formations constituées,
- aux personnels de bord
- aux agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit
- aux agents publics dans l'exercice de leurs missions à bord (police nationale, police municipale, pompiers, etc....)
- aux personnes qui ne participent pas à une opération commerciale dont le navire de commerce est le support
- aux évacuations sanitaires

La redevance par passager s'applique dans les conditions indiquées ci-dessus à tous les navires de croisière ou mouillage dans la baie de Bandol et qui débarquent ou embarquent des passagers au port.

TARIFS 2022 (TTC)

SEMA, Sogeha
le quai du port
83 150 BANDOL

+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carenage@portbandol.fr
<https://www.portbandol.fr>

AIRE DE CARENAGE

Stationnement / jour de 1 à 5 jours	Du 01/03 au 31/08		Forfait Montée - Collège - Descente	Mise sur remorque	Pose / Dépose moteur Moteur / Démontage 10 L/2 heures	Remorquage Forfait en stationnement + par 1/4 d'heure
	Stationnement / jour du 6ème au 21ème	Stationnement / jour au-delà du 21ème				
0,00 à 5,00 m	10,40 €	18,70 €	70,50 €	34,90 €	48,40 €	2,20 €
5,01 à 6,00 m	14,50 €	26,10 €	100,90 €	50,10 €	48,40 €	2,20 €
6,01 à 7,00 m	20,80 €	37,30 €	114,70 €	57,00 €	48,40 €	2,20 €
7,01 à 8,00 m	23,50 €	42,30 €	128,50 €	63,90 €	48,40 €	2,20 €
8,01 à 9,00 m	27,70 €	49,80 €	189,30 €	87,40 €	68,40 €	2,20 €
9,01 à 10,00 m	27,70 €	49,80 €	239,00 €	112,30 €	68,40 €	2,20 €
10,01 à 11,00 m	30,40 €	54,70 €	306,70 €	135,70 €	68,40 €	2,20 €
11,01 à 12,00 m	34,60 €	62,20 €	366,40 €	160,40 €	68,40 €	2,20 €
12,01 à 13,00 m	40,80 €	73,40 €	403,40 €	184,10 €	88,40 €	2,20 €
13,01 à 14,00 m	40,80 €	73,40 €	453,10 €	208,90 €	88,40 €	2,20 €
14,01 à 15,00 m	48,40 €	87,10 €	551,10 €	233,80 €	88,40 €	2,20 €
15,01 à 16,00 m	48,40 €	87,10 €	600,80 €	258,70 €	128,40 €	42,90 €
16,01 à 17,00 m	59,40 €	106,90 €	645,80 €	280,80 €	128,40 €	42,90 €
17,01 à 18,00 m	69,40 €	123,10 €	897,80 €	376,00 €	148,40 €	42,90 €
18,01 à 19,00 m	69,40 €	123,10 €	936,40 €	395,40 €	148,40 €	42,90 €
19,01 à 20,00 m	69,40 €	123,10 €	980,70 €	417,50 €	148,40 €	42,90 €
20,01 à 21,00 m	69,40 €	123,10 €	1022,10 €	438,20 €	148,40 €	42,90 €

- Les jours de maintenance ne sont pas compris dans la durée de stationnement. La tarification commence le lendemain de la mise à terre, et s'achève la veille de la mise à l'eau.
- En basse saison, ce principe est conservé, avec en plus 6 jours de stationnement offerts.

PRESTATIONS ANNEXES

Immo. Travelet/Lift / 12x14h	Immo. Travelet/Lift / 10x8h	Grutage urgence (hors forat ouverture catenage) en complément du forfait montée-collège-descente fonction de la voile du bateau	266,70 €
0,00 à 8,00 m	112,40 €	Non-d'œuvre/heure (hors forat ouverture dite de catenage)	96,70 €
8,01 à 12,00 m	167,40 €	Lavage sur remorque	26,80 €
12,01 à 15,00 m	212,40 €	Pompage	96,70 €
15,01 à 17,00 m	262,40 €	Non-d'œuvre/heure	42,30 €
17,01 à 21,00 m	262,40 €	Mot / Jour au-delà 5 jours	6,50 €
Immo. Grue mobile / 12h-14h	55,30 €		
Immo. Grue mobile / 8h	34,60 €		

083-218300093-20211004-DEL2021100106-DE
 AR Prefecture



TARIFS 2022 (TTC)

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION ET DE LA TERRASSE DE LA CAPITAINE

SEMI Sogeba +33 (0)4-94-29-42-64
 6 quai du port accueil@portbandol.fr
 83 150 BANDOL carenige@portbandol.fr
<https://www.portbandol.fr>

La salle de réunion de la capitainerie et la terrasse attenante peuvent être louées indépendamment ou conjointement pour l'accueil d'événements ou de réunions en rapport avec le port, la mer ou le littoral. Les activités de restauration sont proscrites à l'intérieur de la salle de réunion. Elles peuvent se dérouler en extérieur sur la terrasse. La capitainerie ne fournit aucun service ni matériel de restauration et l'ensemble des prestations et coûts relatifs à une telle activité seront à la charge de l'organisateur. L'organisateur assurera à ses frais le contrôle des accès des personnes habilitées à participer à l'événement ainsi que la sécurité des lieux ainsi que la remise en état des lieux à l'issue de l'événement. La location de la salle de réunion inclut l'accès à l'espace cuisine. La location de la terrasse exclut l'accès à la zone technique. La location de la salle de réunion et/ou de la terrasse n'inclut aucun stationnement sur le parking de la capitainerie.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Salle de réunion	Inclus 8 tables, 22 chaises, vidéoprojecteur et écran	Associations / Entreprises Bénévoles	Associations / Entreprises commerciales et/ou professionnelles
En semaine	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	50,00 €	100,00 €
	La soirée (18h-0h)	100,00 €	200,00 €
	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	75,00 €	150,00 €
Le week-end	La soirée (18h-0h)	150,00 €	300,00 €
Terrasse		La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	50,00 €
		La soirée (18h-0h)	100,00 €
		La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	75,00 €
Le week-end	La soirée (18h-0h)	150,00 €	300,00 €

La capacité maximale d'accueil de la salle de réunion est de 25 personnes.
 La capacité maximale d'accueil de la terrasse est de 150 personnes.
 Ces capacités sont susceptibles d'être réduites en fonction de contraintes sanitaires ou sécuritaires mises en œuvre par les autorités publiques. L'occupant fera toujours son affaire de se conformer aux règles en vigueur au jour de l'occupation.
 L'utilisation ponctuelle de la salle de réunion et/ou de la terrasse de la capitainerie est subordonnée au versement d'une caution fixée à 500 €, par chèque libellé à l'ordre de la Sogeba, pour tous les utilisateurs. La caution ne sera restituée qu'après vérification du matériel et si aucune dégradation n'a été constatée. Dans le cadre de l'utilisation simultanément de la salle de réunion et de la terrasse, une seule caution fixée à 200 € sera demandée à l'occupant.

AR Prefecture
 083-218300093-202111004-DEI20211100106-DE
 Réçu le 04/11/2021
 P. B. 16/07/2021

VI-5. Annexe 5 : Indicateurs d'activité

VI-5.1 Évolution de l'activité des contrats annuels du port public

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ANNUELS DU PORT PUBLIC

Catégorie	2017			2018			2019			2020			2021			2022			
	Btx	CA HT	% NB Btx % CA HT	Btx	CA HT	% NB Btx % CA HT	Btx	CA HT	% NB Btx % CA HT	Btx	CA HT	% NB Btx % CA HT	Btx	CA HT	% NB Btx % CA HT	Btx	CA HT	% NB Btx % CA HT	
A (<6 m)	188	115 406	20,1%	173	107 863	20,0%	164	99 997	19,7%	152	99 492	18,6%	155	97 505	19,4%	144	104 816	18,5%	7,9%
B (6<7 m)	197	171 925	21,1%	181	163 554	21,0%	184	155 281	22,1%	175	152 285	21,4%	170	148 838	21,3%	168	169 611	21,6%	12,7%
C (7<8 m)	114	128 537	12,2%	110	121 764	12,7%	108	122 128	13,0%	111	123 195	13,6%	102	112 961	10,1%	102	124 223	12,5%	9,3%
D (8<9 m)	82	114 920	8,8%	87	117 971	10,1%	80	112 252	9,6%	81	102 142	9,9%	76	97 342	9,5%	76	111 503	9,8%	8,4%
E (9<10 m)	85	144 398	9,1%	80	138 025	9,3%	78	122 770	9,4%	73	123 202	8,9%	73	123 253	9,1%	74	141 475	9,5%	10,6%
F (10<11 m)	118	235 473	12,6%	101	204 101	11,7%	94	202 888	11,3%	96	194 679	11,8%	91	187 195	11,4%	89	214 677	11,5%	16,1%
G (11<12 m)	56	134 283	6,0%	48	125 503	5,6%	50	127 041	6,0%	49	125 271	6,0%	55	128 725	6,9%	52	144 088	6,7%	10,6%
H (12<15 m)	74	223 346	7,9%	63	187 998	7,3%	59	188 689	7,1%	61	184 900	7,5%	58	176 571	7,3%	60	203 038	7,7%	15,2%
I (15<20 m)	14	61 733	1,5%	14	57 396	1,6%	12	58 265	1,4%	14	60 829	1,7%	14	58 582	1,8%	13	65 814	1,7%	4,9%
J (>20 m)	6	62 348	0,6%	6	29 851	0,7%	4	29 580	0,5%	4	49 266	0,5%	4	52 033	0,5%	4	56 146	0,5%	4,2%
TOTAL	934	1 392 369		863	1 254 127		833	1 218 870		816	1 215 261		798	1 182 984		777	1 335 081		

Evolution du chiffre d'affaires par bateau

CA HT/ Btx (€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1 462	1 491	1 453	1 463	1 489	1 482	1 718

Repartition du nombre de contrat par catégories de bateaux

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
A+B+C (6<8 m)	53,0%	53,4%	53,8%	54,7%	53,7%	53,5%	52,6%
D+E+F+G (8<12m)	36,4%	36,5%	36,6%	36,3%	36,6%	37,0%	37,5%
H+I+J (>12 m)	10,5%	10,1%	9,6%	9,0%	9,7%	9,5%	9,9%

VI.-5.2 Évolution de l'activité des contrats professionnels du port public

EVOLUTION DES CONTRATS PROFESSIONNELS DU PORT PUBLIC

Catégorie	2018			2019			2020			2021			2022					
	Nbre postes amarrages	CA HT	% Nb Act % CA HT	Nbre postes amarrages	CA HT	% Nb Act % CA HT	Nbre postes amarrages	CA HT	% Nb Act % CA HT	Nbre postes amarrages	CA HT	% Nb Act % CA HT	Nbre postes amarrages	CA HT	% Nb Act % CA HT			
B (<7 m)	1	578	2,1%	1	687	1,9%	8	3 916	14,5%	5,4%	9	9 995	15,5%	4,5%	8	9 900	13,8%	4,4%
C (7<8 m)	16	14 107	33,3%	9	7 696	16,7%	6	1 574	10,9%	1,9%	6	6 895	10,3%	3,1%	6	7 917	10,3%	3,6%
D (8<9 m)	-	-	0,0%	6	6 832	11,1%	4	1 273	7,3%	1,8%	5	6 149	8,6%	2,8%	3	5 520	5,2%	2,5%
E (9<10 m)	-	-	0,0%	3	4 514	5,6%	7	4 307	12,7%	6,0%	7	12 344	12,1%	5,5%	8	15 533	13,8%	7,0%
F (10<11 m)	3	4 921	6,3%	7	12 498	13,0%	10	4 125	18,2%	5,7%	11	22 898	19,0%	10,3%	10	22 664	17,2%	10,2%
G (11<12 m)	13	27 134	27,1%	12	22 531	22,2%	2	1 134	3,6%	1,6%	2	5 574	3,4%	2,5%	3	9 583	5,2%	4,3%
H (12<15 m)	2	5 173	4,2%	2	7 634	3,7%	10	7 520	18,2%	10,4%	11	33 708	19,0%	15,1%	8	26 815	13,8%	12,0%
I (15<20 m)	10	32 309	20,8%	10	32 309	18,5%	4	3 873	7,3%	5,4%	4	19 429	6,9%	8,7%	5	26 811	8,6%	12,0%
J (>20 m)	3	23 187	6,3%	4	20 832	7,4%	4	44 636	7,3%	61,9%	3	105 621	5,2%	47,4%	9	246 122	15,5%	110,6%
TOTAL	48	107 408		54	115 534		55	72 158			58	222 613			60	370 864		

REVENUS DE LA REDEVANCE APPLIQUEE SUR LE TRANSPORT DE PASSAGERS

Redevance par passager	2020		2021		2022	
	Nb Passagers	CA HT	Nb Passagers	CA HT	Nb Passagers	CA HT
			55 102	18 367,00 €	38 135	15 898,00 €
			Evolution totale			

VI.-5.3 Évolution de l'activité des contrats mensuels/saisonniers

EVOLUTION DU NOMBRE DE BATEAUX EN CONTRATS MENSUELS/SAISONNIERS

Categorie	2017			2018			2019			2020			2021			2022			
	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT	
A (<6 m)	66	43 309	21,9%	52	40 454	18,7%	30	16 682	17,4%	40	22 412	18,5%	29	18 513	13,6%	83	23 575	38,8%	8,6%
B (6<-7 m)	60	57 986	19,9%	62	59 458	22,3%	37	30 051	21,5%	37	31 640	17,1%	45	31 781	21,0%	118	61 057	55,1%	22,2%
C (7<-8 m)	43	43 922	14,3%	36	41 945	12,9%	20	20 107	11,6%	27	29 490	12,5%	27	27 065	12,6%	79	53 669	36,9%	19,5%
D (8<-9 m)	35	44 385	11,6%	36	46 973	12,9%	19	19 168	11,0%	23	25 464	10,6%	22	20 688	10,3%	45	31 141	21,0%	11,3%
E (9<-10 m)	16	16 607	5,3%	21	23 195	7,6%	17	22 200	9,9%	17	25 432	7,9%	19	25 502	8,9%	39	39 923	18,2%	14,5%
F (10<-11 m)	29	42 643	9,6%	19	32 655	6,8%	16	19 977	9,3%	24	39 506	11,1%	22	26 777	10,3%	49	52 689	22,9%	19,1%
G (11<-12 m)	22	44 506	7,3%	23	52 043	8,3%	13	22 835	7,6%	23	41 481	10,6%	23	39 822	10,7%	32	40 406	15,0%	14,7%
H (12<-15 m)	20	55 407	6,0%	21	53 940	7,6%	9	23 577	5,2%	16	40 947	7,4%	18	44 375	8,4%	31	58 460	14,5%	21,2%
I (15<-20 m)	6	12 786	2,0%	5	15 164	1,8%	7	26 876	4,1%	5	27 703	2,3%	6	14 725	2,8%	11	38 316	5,1%	13,9%
J (>20 m)	4	27 516	1,3%	3	21 558	1,1%	4	18 614	2,3%	4	26 504	1,9%	3	26 253	1,4%	2	15 717	0,9%	5,7%
TOTAL	301	389 068		278	386 794		172	220 097		216	310 580		214	275 501		489	414 954		

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ESCALES

Catégorie	2019				2020				2021				2022											
	Bx	Nuitées	CA HT	Nuités/Bx	Bx	Nuitées	CA HT	Nuités/Bx	Bx	Nuitées	CA HT	Nuités/Bx	Bx	Nuitées	CA HT	Nuités/Bx								
A (<6 m)	185	1 777	14 698	9,6	8,3	79,4	236	2 704	26 829	11,5	9,9	113,7	213	2 441	17 764	10,1	8,3	83,4	253	2 944	32 201	11,6	10,9	127,3
B (6-7 m)	213	1 539	15 823	7,2	10,3	74,3	264	3 055	37 157	11,6	12,2	140,7	289	3 353	43 327	11,6	12,9	149,9	322	3 922	57 917	12,2	14,8	179,9
C (7-8 m)	164	867	11 840	5,3	13,7	72,2	192	1 442	22 275	7,5	15,4	116,0	234	2 219	35 022	9,5	15,8	149,7	210	1 987	36 522	9,5	18,4	173,9
D (8-9 m)	175	826	14 924	4,7	18,1	85,3	182	639	12 681	3,5	19,8	69,7	239	1 354	28 527	5,9	21,1	124,6	174	975	23 528	5,6	24,1	135,2
E (9-10 m)	283	1 024	22 405	3,6	21,9	79,2	228	642	15 782	2,8	24,6	69,2	320	1 246	30 150	3,9	24,2	94,2	322	1 175	33 895	3,6	28,8	105,3
F (10-11 m)	425	1 245	32 569	2,9	26,2	76,6	441	1 783	50 711	4,0	28,4	115,0	536	2 159	59 518	4,0	27,6	111,0	477	1 355	48 239	2,8	33,4	94,8
G (11-12 m)	341	780	25 047	2,3	32,1	72,5	323	865	30 376	2,7	35,1	94,0	455	1 500	50 669	3,2	33,8	111,4	456	1 312	52 957	2,9	40,4	116,1
H (12-15 m)	407	950	38 755	2,3	40,8	95,2	410	1 147	50 883	2,8	44,3	124,1	520	1 453	63 964	2,8	44,0	123,0	532	1 630	80 090	3,1	49,1	150,5
I (>20 m)	110	373	22 998	3,4	61,7	209,1	82	218	14 221	2,7	65,2	173,4	154	614	40 590	4,0	66,1	263,6	172	386	29 555	2,2	76,6	171,8
J (>20 m)	57	218	22 141	3,8	101,6	388,4	33	72	11 026	2,2	153,1	334,1	38	144	22 688	3,8	157,6	597,0	48	142	24 372	3,0	171,6	507,8
TOTAL	2 360	9 599	221 199	4,1	23,0	93,7	2 391	12 567	271 922	5,3	21,6	113,7	2 988	16 183	392 219	5,4	24,2	131,3	2 966	15 828	416 277	5,3	26,3	140,3

Répartition des unités accueillies par catégories de taille

Catégorie	2019	2020	2021	2022
A+B+C (6-8 m)	23,8%	28,9%	24,6%	26,5%
D+E+F+G (8-12m)	51,9%	49,1%	51,5%	48,2%
H+I+J (>12 m)	24,3%	22,0%	23,8%	25,4%

Focus sur la période estivale (mai-septembre) :

Catégorie	2019				2020				2021				2022											
	Bx	Nuitées	CA HT	Nuités/Bx	Bx	Nuitées	CA HT	Nuités/Bx	Bx	Nuitées	CA HT	Nuités/Bx	Bx	Nuitées	CA HT	Nuités/Bx								
A (<6 m)	90	1 364	12 291	15,2	9,0	136,6	116	2 033	19 811	17,5	9,7	170,8	183	1 866	16 057	10,2	8,6	87,7	220	2 645	29 872	12,0	11,3	135,8
B (6-7 m)	108	879	11 639	8,1	13,2	107,8	133	2 773	35 260	20,8	12,7	265,1	248	2 930	39 943	11,8	13,6	161,1	281	3 537	54 018	12,6	15,3	192,2
C (7-8 m)	103	689	10 267	6,7	14,9	99,7	122	1 128	18 894	9,2	16,7	154,9	193	1 787	30 200	9,3	16,9	156,5	170	1 649	31 908	9,7	19,3	187,7
D (8-9 m)	104	638	12 812	6,1	20,1	123,2	125	508	10 931	4,1	21,5	87,4	193	1 102	24 720	5,7	22,4	128,1	151	874	21 834	5,8	25,0	144,6
E (9-10 m)	173	680	15 949	3,9	23,5	92,2	183	602	15 181	3,3	25,2	83,0	272	1 081	27 545	4,0	25,5	101,3	280	1 095	31 251	3,7	30,2	111,6
F (10-11 m)	285	958	27 271	3,4	28,5	95,7	306	1 268	37 652	4,1	29,7	123,0	464	1 807	53 499	3,9	29,6	115,3	407	1 202	41 582	3,0	34,6	102,2
G (11-12 m)	215	582	20 578	2,7	35,4	96,0	231	771	28 177	3,3	38,5	142,2	476	1 346	47 130	3,4	35,0	118,4	381	1 125	47 434	3,0	42,2	134,5
H (12-15 m)	254	794	34 544	3,1	43,5	136,0	288	815	40 966	2,8	50,3	142,2	378	1 284	59 153	2,7	46,1	124,3	460	1 313	70 612	2,9	53,8	153,5
I (15-20 m)	73	332	21 317	4,5	64,2	292,0	60	174	12 587	2,9	72,3	209,8	139	510	36 162	4,0	70,9	280,3	145	339	27 051	2,2	79,8	186,6
J (>20 m)	37	186	19 254	5,0	103,5	520,4	29	66	10 961	2,3	166,1	378,0	36	126	21 386	3,5	169,8	594,3	41	121	22 236	3,0	183,8	542,3
TOTAL	1 442	7 102	185 921	4,9	26,2	128,9	1 593	10 138	230 420	6,4	22,7	144,6	2 592	13 839	335 804	5,3	25,7	137,3	2 536	13 840	377 799	5,5	27,3	149,0
% total annuel	61%	74%	84%		67%	81%	85%		87%	86%	91%		86%	87%	91%									

Répartition des unités accueillies par catégories de taille

Catégorie	2019	2020	2021	2022
A+B+C (6-8 m)	20,9%	23,3%	24,1%	26,5%
D+E+F+G (8-12m)	53,9%	53,0%	51,2%	48,1%
H+I+J (>12 m)	25,2%	23,7%	24,7%	25,5%

VI-5.4 Évolution de l'activité des escales

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'AIRE DE CARENAGE

1/1/Maintenance

	Nombre de manœuvres			CA HT Total
	Mises à l'eau sur remorque	Forfaits M-D-C	Total	
2016	445	489	900	197 434
2017	452	513	1034	198 468
2018	445	550	1025	233 629
2019	435	463	1088	233 281
2020	369	436	947	213 948
2021	414	500	1094	252 776
2022	369	472	1034	262 764

Evolution du nombre de bateaux traités par catégorie de taille

Longueur	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Nbre de btx	% du total												
<5 m	57	2,8%	63	3,0%	72	3,4%	101	4,8%	68	3,9%	94	4,5%	67	3,5%
5<6 m	258	12,8%	274	13,0%	297	14,1%	272	12,9%	238	13,6%	264	12,8%	205	10,6%
6<7 m	426	21,2%	466	22,2%	459	21,7%	414	19,6%	347	19,8%	412	19,9%	414	21,4%
7<8 m	342	17,0%	355	16,9%	347	16,4%	353	16,7%	292	16,7%	330	15,9%	281	14,5%
8<9 m	174	8,7%	184	8,7%	177	8,4%	203	9,6%	165	9,4%	169	8,2%	149	7,7%
9<10 m	206	10,2%	227	10,8%	215	10,2%	250	11,8%	187	10,7%	242	11,7%	242	13,2%
10<11 m	187	9,3%	177	8,4%	173	8,2%	202	9,5%	151	8,6%	184	8,9%	175	9,0%
11<12 m	148	7,4%	145	6,9%	177	8,4%	149	7,0%	124	7,1%	161	7,8%	187	9,6%
12<13 m	82	4,1%	95	4,5%	72	3,4%	77	3,6%	62	3,5%	79	3,8%	80	4,1%
13<14 m	60	3,0%	55	2,6%	50	2,4%	38	1,8%	55	3,1%	57	2,8%	59	3,0%
14<15 m	33	1,6%	31	1,5%	42	2,0%	32	1,5%	32	1,8%	47	2,3%	30	1,5%
15<16 m	22	1,1%	23	1,1%	24	1,1%	13	0,6%	24	1,4%	21	1,0%	25	1,3%
16<17 m	7	0,3%	6	0,3%	6	0,3%	6	0,3%	3	0,2%	6	0,3%	6	0,3%
17<18 m	5	0,2%	1	0,0%	1	0,0%	4	0,2%	2	0,1%	2	0,1%	2	0,1%
18<19 m	3	0,1%		0,0%	1	0,0%	1	0,0%	2	0,1%	2	0,1%	2	0,1%
19<20 m	1	0,0%	1	0,0%		0,0%	1	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Total général	2 011	100,0%	2 103	100,0%	2 113	100,0%	2 116	100,0%	1 752	100,0%	2 070	100,0%	1 938	100,0%

Répartition des bateaux traités par taille de bateaux

Tailles	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0<8 m	53,9%	55,1%	55,6%	53,9%	53,9%	53,1%	49,9%
8<12 m	35,6%	34,9%	35,1%	38,0%	35,8%	36,5%	39,6%
>12 m	10,6%	10,1%	9,3%	8,1%	10,3%	10,3%	10,5%

VI.-5.5 Évolution de l'activité de l'aire de carénage

2/Stationnement

	Stationnement TP / Jour	Stationnement gratuit / Jour	Total Stationnement	CA HT Total
2016	2392	642	3034	66 313
2017	2317	578	2895	54 798
2018	3007	1306	4313	71 350
2019	3382	1488	4870	68 068
2020	2603	1539	4142	68 916
2021	3321	1463	4784	107 121
2022	3964	1443	5407	115 149

Evolution du nombre de bateaux stationnés par catégorie de taille

Longueur	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Nbre de btx	% du total												
<5 m	15	2,1%	8	1,1%	26	2,4%	38	2,4%	36	2,6%	23	1,5%	36	2,5%
5<6 m	30	4,2%	35	4,7%	71	6,5%	165	10,2%	124	9,1%	126	8,2%	102	7,0%
6<7 m	66	9,2%	78	10,5%	140	12,7%	223	13,8%	185	13,5%	212	13,8%	198	13,7%
7<8 m	97	13,6%	103	13,9%	146	13,3%	231	14,3%	181	13,2%	187	12,1%	160	11,0%
8<9 m	65	9,1%	61	8,2%	97	8,8%	157	9,7%	121	8,8%	91	5,9%	101	7,0%
9<10 m	69	9,7%	96	12,9%	141	12,8%	226	14,0%	153	11,2%	211	13,7%	239	16,5%
10<11 m	81	11,3%	80	10,8%	142	12,9%	204	12,7%	162	11,8%	194	12,6%	161	11,1%
11<12 m	93	13,0%	93	12,5%	137	12,5%	156	9,7%	152	11,1%	198	12,9%	200	13,8%
12<13 m	55	7,7%	89	12,0%	67	6,1%	81	5,0%	75	5,5%	96	6,2%	86	5,9%
13<14 m	62	8,7%	37	5,0%	62	5,6%	40	2,5%	85	6,2%	80	5,2%	76	5,2%
14<15 m	30	4,2%	37	5,0%	35	3,2%	59	3,7%	41	3,0%	70	4,5%	45	3,1%
15<16 m	25	3,5%	19	2,6%	24	2,2%	15	0,9%	46	3,4%	29	1,9%	25	1,7%
16<17 m	11	1,5%	4	0,5%	9	0,8%	10	0,6%	3	0,2%	17	1,1%	14	1,0%
17<18 m	10	1,4%	2	0,3%	1	0,1%	4	0,2%	2	0,1%	3	0,2%	3	0,2%
18<19 m	4	0,6%		0,0%	2	0,2%	1	0,1%	2	0,1%	3	0,2%	2	0,1%
19<20 m	2	0,3%	1	0,1%		0,0%	1	0,1%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Total général	715	100,0%	743	100,0%	1 100	100,0%	1 611	100,0%	1 368	100,0%	1 540	100,0%	1 448	100,0%

Répartition des bateaux traités par taille de bateaux

Tailles	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0<8 m	29,1%	30,1%	34,8%	40,8%	38,5%	35,6%	34,3%
8<12 m	43,1%	44,4%	47,0%	46,1%	43,0%	45,1%	48,4%
>12 m	27,8%	25,4%	18,2%	13,1%	18,6%	19,4%	17,3%

VI-6. Annexe 6 : Avis des usagers

VI-6.1 Registre des observations des usagers du port (anonymisé)

Date	Observations
14 juillet 22	Port très agréable avec une équipe attentive aux plaisanciers. Toujours bien reçu depuis des années. Rite une étape incontournable. [REDACTED]
16/07/2022	Nous aimons hep le port de Baudol. Toujours bien accueilli, l'équipage vous aide pour vous amarrer. Félicitations, continuez ainsi. Et c'est une étape incontournable. [REDACTED]
17/07/2022	Nous tenons à vous remercier pour la gentillesse et la serviabilité de vos collaborateurs lors de notre arrivée. Vraiment remarquable - Bravo [REDACTED]
17/07/2022	Toujours aussi pro & bienveillants. Merci à toutes & tous pour votre aide à l'amarrage. Toujours un plaisir de faire escale à Baudol. [REDACTED]
17/07/2022	Super efficace & bienveillants. Merci à vous, on se reverra l'année prochaine [REDACTED]
18/07/2022	Un très grand merci pour votre accueil agréable & votre écoute de mon problème et votre souci de la rapidité. C'est de grand professionnalisme. [REDACTED]
12/07/2022	Toujours un plaisir de faire escale à Port Baudol. Un excellent accueil, une ville très agréable. Nous sommes des fidèles. [REDACTED]

Date | Observations

21/7/22 Belle qualité de réception - Une équipe compétente et aimable - Bravo, ce n'est pas tjr. le cas, où le plaisancier doit se débrouiller tout seul de la part des ports -

24/7/22 Personnel très très accueillant et réactif par rapport de l'aide et rendu service. Toujours enchantés nous venons tous les ans avec Benkeur dans cette magnifique ville.
Merci

28/09/22 Merci pour votre accueil, quel plaisir d'accoster et de trouver des gens si cordiaux.
Mention spéciale pour les sanitaires qui sont vraiment très propres!

Bonnes vacances naxelles!

30/07/22 Super accueil Très efficace Au grand vent pour l'amarrage
Merci à Jean, Clara et Laura!

30/07/22 Merci à toute l'équipe pour votre accueil toujours chaleureux.
Nous venons chaque année avec grand plaisir
Un grand merci

31/7/22 Super accueil. Équipe formidable Merci à tous

date

Observations

3

- 1/08/22 Merci pour l'excellent accueil et l'aide que vous nous avez
fourni sans se l'apporter. Vous êtes tops!
[REDACTED]
- 11/08/22 Très bon accueil dès l'arrivée et merci pour
l'aide apportée de notre arrivée.
Merci - [REDACTED]
Il est à retenir pour la gentillesse du
personnel et la propreté des lieux.
Très enthousiaste !!
- 01/08/22 Un accueil parfait, des petits moments effrésie ... Du grand bordel!
Merci merci
- 02/08/22 Équipe d'anars formidable, accueillante et
fabuleuse. Un grand merci à l'équipe mais
surtout à Pierre-Joël et
et Flo et Laura. [REDACTED]
(sans oublier Anthony!)
- 3/08/22 Accueil avec amabilité formidable,
au bureau, sourires.
Merci. [REDACTED]
- 5/08
Merci à Laura, Flo et Pierre-Joël
aussi qu'à la capitainerie
accueil chaleureux, agréable,
un grand merci [REDACTED]

Date Observations

5/8/22 Spécial pour Pierre Denis, & Déjan
un grand merci aux amarrés super
sympa avec un vrai sens de
l'accueil

10/8/22 Superbe accueil !! Merci et bonne confirmation
10/8/22 exelle. b. Merci. a. Brechôt. M. Lolo
Christophe & Pierre Denis super efficace et
très aimable. Merci pour l'accueil

10/08 Pour un premier passage à Baudou, un accueil
exceptionnel, que ce soit par la sympathie et aussi
le professionnalisme des deux Boco à bord

11/08 Une nuit au Pat de Baudou:
SUPER ACCUEIL par les plaisirs. Pat dynamique et
recommandé !!!

11.08.22 Super Accueil !! Les boscos super sympas!
L'Air du Temps

11/08/22 Le plaisir de sejour dans le nuit !
Tel - VHF - Pontons, tout le monde au top.

10/08/22 Je préfère starchy à BANDOC !!! SE night 😊

Observations

5

4/03/22 Accueil toujours aussi sympathique et le chien reçu comme
à Paris ! Merci pour vos services et bonne humeur [REDACTED]

7/08/22 Super accueil !!

18/08/22 Accueil au top !!

11/09/22 Merci pour votre accueil, ça fait plaisir et c'est très rassurant
rien à redire [REDACTED]

11/04/22 Merci pour votre accueil c'est toujours avec
grand plaisir que je fais halte
à Baudouin.
Tous les équipa à terre ou sur l'eau
sont au top [REDACTED]

16/8/22 Merci de votre accueil vous êtes vraiment
Tous au top le meilleur port de France
à mes yeux merci pour votre travail [REDACTED]

18/8/22 Accueil très agréable et grand merci aux boscos qui nous
ont aidé à l'aménagement !
Cerveau sur le gâteau : des sanitaires de luxe pour les
plaisanciers ! [REDACTED]

7/08/22 Très bon accueil boscos super sympa pour son aide
à l'aménagement. Nous reviendrons [REDACTED]

Date	Observations
3/01	Très bon accueil des agents de port. un grand merci [redacted]
2/9/12	Bonne nuit une bonne accueil. Bonne nuit une bonne communication pour la place. Merci [redacted]
6/10/2022	Nôte recement et très sympathique - Merci - [redacted]
17/09/2022	Bonjour. Pas de bain à proximité de l'office du bureau. Je voudrais à savoir = l'aération est déficiente, et il faudrait pouvoir régler la température de l'eau. Merci.

VI.-6.2 Observations des usagers de l'application Navily (anonymisée)

Plaisancier	Date	Avis	Note globale (/5)	Accueil (/5)	Propreté (/5)	Services (/5)	Commerces (/5)	Tourisme (/5)
xxxx - Voilier (14.1m x4.3m x2.1m)	04/12/2022	Nous ne sommes restés qu'une nuit, mais nous avons beaucoup apprécié notre arrêt dans ce port. Très bon accueil de la part de l'équipe de nuit, et les sanitaires de la capitainerie sont très propres. Les prix sont très raisonnables. Je recommande !	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
xxxx - Voilier (10.5m x6.5m x1m)	24/10/2022	Pour les bateaux de passage ("en escale"), vous devez appeler le jour même, car comme dans de nombreux ports des environs, aucune réservation n'est officiellement acceptée. En septembre/octobre, ce n'était pas un problème. Equipe très sympathique, polyglotte et professionnelle, installations propres, un peu de distance entre le quai visiteurs (jaune) et le bloc sanitaire près de la capitainerie, bons restaurants. Le prochain fournisseur, 'big ship', est à 20 minutes à pied de la ville, près de la sortie de l'autoroute.	3,8	4,0	4,0	3,0	4,0	4,0
xxxx - Voilier (12m x6.9m x1.3m)	25/09/2022	Accueil très sympa par les services du port pour le trophée mer club 41. Pourtant, nous ne sommes pas des silencieux. Sanitaires très propres bien qu'un peu loin du ponton visiteurs.	4,2	5,0	3,0	3,0	5,0	5,0
xxxx - Voilier (12m x7m x2m)	12/09/2022	Equipe particulièrement inospitalière. Vous stoppez pour faire de l'eau, ils vous font payer une nuitée. Des arnaqueurs.	3,6	1,0	4,0	3,0	5,0	5,0
xxxx - Voilier (10.4m x3.4m x1.8m)	02/09/2022	Prise en charge par les pontonniers pour amarrage à quai (compétent et sympathique) après appel à la capitainerie vhf9 mais réservation le matin par tél obligatoire en saison, personnel capitainerie très réactif et serviable. Port agréable commerces, approvisionnements, marché, bars et restaurants très proches. Sanitaires neuf très propres, climatisés le top. Dommage que le quai visiteurs ne soit pas près de la capitainerie, grand tour à faire côté ville.	4,4	5,0	4,0	4,0	5,0	4,0
xxxx - Voilier (15.4m x4.5m x2m)	29/08/2022	Une équipe formidable dirige cette marina. Tout le monde, des bateliers au personnel de bureau, est très serviable. Système de réservation étrange pour les longs séjours et quelques prises électriques intéressantes, mais le personnel nous a aidés à résoudre ces problèmes. Nous reviendrons certainement.	4,6	5,0	4,0	4,0	5,0	5,0
xxxx - Voilier (11.9m x3.8m x1.7m)	29/08/2022	Le port de Bandol est très bien entretenu. Nous avons passé ici avec plaisir 3 jours. Le seul inconvénient est qu'il n'y a qu'un seul bâtiment sanitaire et que le chemin du retour est très loin ! Prix €61	4,8	5,0	5,0	4,0	5,0	5,0
xxxx - Moteur (10.1m x3.3m x1.1m)	25/08/2022	Sommes arrivés à Bandol suite à problème sur un moteur (dumper). Navigation sur un moteur, la capitainerie nous a aidé pour les manœuvres sommes restés 2 nuits sur Bandol le temps des réparations. Accueil très sympathique tous les intervenants rencontrés ont été super gentils avec nous. Port très bien situé par rapport à la ville.	4,8	5,0	5,0	4,0	5,0	5,0
xxxx - Moteur (16.4m x4.9m x1m)	20/08/2022	Bonne réception, seuls des problèmes avec la prise électrique d'un type étrange, joli port d'amarrage en face du village. Prix raisonnable	4,2	4,0	4,0	3,0	5,0	5,0

Plaisancier	Date	Avis	Note globale (/5)	Accueil (/5)	Propreté (/5)	Services (/5)	Commerces (/5)	Tourisme (/5)
xxxx - Voilier (16m x5m x2m)	05/08/2022	Espace sanitaire très propre et neuf - top ! Accueil sympathique par le capitaine de port et bon briefing pour le poste d'amarrage. Le port est très bien situé dans la vieille ville, avec de bons restaurants et des boulangeries à proximité.	4,6	5,0	5,0	4,0	5,0	4,0
xxxx - Voilier (10.7m x3.6m x2m)	03/08/2022	Bel endroit pour une halte. Difficile de (dé)sejourner car le ponton est long et difficile à approcher en voiture.	4,4	4,0	5,0	3,0	5,0	5,0
xxxx - Moteur (8m x2.7m x0.7m)	19/07/2022	Port au calme et tranquille nous sommes pas dérangé par les bruits, par contre à votre arrivée l'enregistrement se fait à la capitainerie au-dessus de la station d'essence profitez-en n'oubliez surtout pas car sinon c'est 10 minutes à pied minimum. Ensuite si vous ne demandez pas d'aide vous allez tourner un joli moment en rond dans le port pour trouver une place qui sont en cours de rénovation donc très mal marquées. Sinon ce sont les sanitaires les plus propres et modernes que nous ayons vu mais hélas toujours à 10 minutes de marche du bateau. Le personnel est très sympa mais il faut vraiment les solliciter car le déplacement n'est pas systématique nous serons ravis de revenir dans ce port très accueillant malgré tout et très agréable à vivre.	4,0	3,0	5,0	3,0	5,0	4,0
xxxx - Voilier (14.7m x4.5m x2.2m)	18/07/2022	Accueil capitainerie et service amarrage parfait. Sanitaires modernes (un peu loin). Dommage que l'on ne puisse réserver que pour le jour même et pas via Navily. Étape très sympa.	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
xxxx - Voilier (9.3m x3.2m x1.5m)	15/07/2022	Accueil top à l'arrivée et au téléphone. Place loin de la ville donc au calme. Ponton "d" neuf donc super état.	4,0	5,0	3,0	4,0	4,0	4,0
xxxx - Moteur (12m x4.3m x0.8m)	15/07/2022	Super accueil dès l'entrée au port, assistance au top et souriante, merci à toute l'équipe! Un port propre et une station sympa avec plein d'animations, tranquille et silencieux la nuit. Le top du top, une petite plage pour les chiens ou notre louloute s'est amusée avec des copains cools N'hésitez pas à y faire escale	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
xxxx - Voilier (10m x3.5m x1.8m)	11/07/2022	Assistance à l'arrivée excellente, disponible après 19 heures le soir, très sympathique et serviable. Pays servi avec tous les magasins en plus du classique marché d'été....	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0	4,0
xxxx - Voilier (12.8m x4m x1.8m)	08/07/2022	En juin 2022 Arrivés au port à 16h50 on nous refuse l'aide à l'amarrage alors que cela souffre à 20 noeuds. heureusement nous étions avec des amis qui étaient déjà arrivés et ils ont pu nous aider car leur système de pendille Pas très simple ni très facile 😊 Pour les tarifs nous étions en saison par contre pour les horaires et l'aide nous étions hors saisonchercher l'erreur 😊 Un port que nous éviterons à l'avenir 😊	3,8	3,0	4,0	3,0	5,0	4,0

Plaisancier	Date	Avis	Note globale (/5)	Accueil (/5)	Propreté (/5)	Services (/5)	Commerces (/5)	Tourisme (/5)
xxxx - Voilier (11.2m x4m x2.1m)	02/07/2022	Pendilles pas pratiques , vous devez passer un cordage ou amarre dans un maillon de la chaîne ! Assez rudimentaire !	3,8	4,0	5,0	1,0	5,0	4,0
xxxx - Voilier (10.4m x3.5m x1.9m)	18/06/2022	Belle escale mais comme partout la guerre en Ukraine doit être responsable de l'augmentation et de l'alignement des prix 1.3 euros /m2 des le 1 juin. 15% de plus.	4,4	4,0	5,0	4,0	5,0	4,0
xxxx - Voilier (12m x3.9m x2.2m)	24/05/2022	Belle escale, mais un service portuaire qui est loin d'être à la hauteur du tarif pratiqué.	2,8	1,0	3,0	2,0	4,0	4,0
xxxx - Voilier (14.5m x4.3m x2.1m)	23/04/2022	Facile à réserver par e-mail. Accueil sympathique et aide à l'amarrage - le système de chaînes est lourd ! La Capitainerie et les douches sont à environ 1km du ponton des visiteurs. Beaucoup de bons restaurants et de magasins à Bandol, qui est une belle ville. Cela vaut la peine de la visiter. 50 € par nuit pour 14,5 mètres en avril.	4,8	4,0	5,0	5,0	5,0	5,0
xxxx - Voilier (13.5m x6.6m x1.3m)	07/03/2022	Accueil téléphonique parfait, accueil au ponton parfait, efficace, sympathique. Installation portuaire. Petit bémol sur la qualité et les tarifs exercés des restaurants. Si vous avez un problème technique, je ne conseille pas ce lieu d'escale. Tarifs hors saison 100 euros par nuit pour un bateau de 14.3*7.50.	3,8	4,0	3,0	5,0	4,0	3,0
MOYENNE			4,3	4,1	4,4	3,7	4,8	4,5